À mettre dans vos valises:
L'ASSURANCE-VOYAGE!
CROIX BLEUE

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANCAIS D'AMERIQUE

7050 JEAN—TALON EST PRÈS DES GALERIES D'ANJOU 352-1010
VU
LA HAUTE TECHNOLOGIE Nikon POUR VOS LUNETTES

4

• MONTRÉAL, MERCREDI 8 JUIN 1994 110e ANNÉE Nº 225 76 PAGES, 6 CAHIERS

Miami : 1,50 $ US
Îles-de-la-Madeleine : 1 $ 50¢ Taxes en sus

Météo

Partiellement ensoleillé
min 10 / max 19
page S 16

Sports

4 | 2

page S 3

Vivre



Des acides pour rajeunir la peau
page C 1

Girerd



Index

Annonces classées	
- immobilier	D10 à D15
- marchandises	D15 et D16
- emplois	D16 et D17
- automobiles	D17, E4 et E5
- propositions d'affaires	D5
Arts et spectacles	
- informations	E1 à E3, E7 et E8
- ciné-horaires	E8
- télé-horaires	E2
- radio-télévision	E76
Bandes dessinées	D13
Bridge	E4
Décès	E6
Économie	D1 à D9
Êtes-vous observateur?	D10
Feuilleton	D11
Horoscope	D12
Le monde	B4, B5 et B6
Loteries	A4
Mot mystère	D14
Mots croisés	D15
Têtes d'affiche	C8

Une enquête donne raison à Fabrikant

JULES BÉLIVEAU

«Ce sont là des problèmes graves sur lesquels l'université Concordia devra se pencher»... «Le climat qui règne au sein de la Faculté (de génie et d'informatique) n'est pas sain»... «Une petite chapelle de professeurs bénéficiaient d'arrangements favorables tandis que les autres se voyaient constamment refuser un appui»... «Le professeur S. Sankar a agi d'une manière qui s'apparente à un conflit d'intérêts»...

Le rapport du comité d'enquête indépendant sur l'intégrité intellectuelle et scientifique rendu public hier par l'université Concordia n'est pas particulièrement tendre pour cette institution montréalaise. Il est même accablant pour Concordia et quelques-uns de ses professeurs, reprochant à la première de ne pas avoir su effectuer certains contrôles nécessaires sur des pratiques plus ou moins douteuses d'une partie de son personnel et accusant les seconds d'avoir un peu trop tiré profit de cette situation.

Communément désigné sous le nom de «rapport Arthurs», ce rapport comptant 80 pages a été commandé en septembre 1993 par l'université Concordia à la suite des actions tragiques du professeur Valery Fabrikant. Il a été réalisé par un comité dirigé par M. Harry W. Arthurs, ancien président de l'université York. Les autres membres du comité étaient M. Roger A. Blais, ingénieur et ancien doyen de la recherche à l'École polytechnique de Montréal, et M. Jon H. Thompson, mathématicien de l'Université du Nouveau-Brunswick et chef de file du syndicalisme universitaire canadien.

Exactitude

Le comité d'enquête fait plusieurs fois référence aux accusations lancées par le professeur Fabrikant contre l'université Concordia et contre quelques-uns de ses anciens collègues. Dans les conclusions de son rapport, il souligne même que le document «vient confirmer l'exactitude

VOIR ENQUÊTE EN A 2

Grand Prix: la SRC remballe ses câbles

GILLES BLANCHARD

Menacée de pressions «imaginatives» et même d'une grève générale de ses techniciens du réseau français (STRF), la Société Radio-Canada s'est retirée de la production du Grand Prix du Canada, hier midi.

Sur l'île Notre-Dame en fin de journée, tandis que les techniciens finissaient de démanteler le réseau de câbles et les installations sur lesquelles ils travaillaient depuis trois semaines, Claude Brière, directeur général et producteur exécutif des Communications Molstar, s'affairait déjà à assurer la relève.

Molstar est la maison de production de la Brasserie Molson, détentrice des droits de télédiffusion du Grand Prix du Canada et responsable de la production de l'image et du son international («world feed»). Le Grand Prix du Canada est retransmis dans une cinquantaine de pays et atteint un demi-milliard de spectateurs.

«Radio-Canada assurait la production de ce signal international depuis une dizaine d'années avec un savoir-faire qui lui avait valu de nombreux prix d'excellence», a déclaré Brière à *La Presse*, hier.

«Compte tenu de cette expertise que nous ne possédons

VOIR GRAND PRIX EN A 2

Manning passe à l'offensive sur l'unité nationale

CHANTAL HÉBERT
du bureau de La Presse

OTTAWA

L'unité canadienne a divisé plutôt que rassemblé la Chambre des communes hier au cours d'un débat qui a démontré qu'il n'existe plus, parmi les élus fédéralistes canadiens, de consensus sur le mal, le diagnostic et encore moins le remède à prescrire à la prochaine crise nationale canadienne.

Parrainé par le Parti réformiste, ce premier débat du nouveau Parlement sur l'unité canadienne a autant dressé les élus fédéralistes les uns contre les autres qu'opposé ses tenants d'un Canada uni aux souverainistes du Bloc québécois.

Même s'il s'est terminé par un vote unanime des libéraux et des réformistes contre le Bloc québécois, 179 à 49, en faveur de l'unité canadienne, la teneur des propos acerbes échangés a montré que les partis fédéralistes aux Communes ne s'entendent guère sur la notion d'un Canada uni.

Ils ont passé une bonne partie du débat à s'attribuer réciproquement la responsabilité des tensions actuelles sur le front de l'unité canadienne pendant que le Bloc québécois faisait le procès conjoint de leurs deux visions.

Après avoir entendu Preston Manning décrire ses réformistes comme «des fédéralistes insatisfaits» et l'avoir vu reprocher au premier ministre Jean Chrétien de manquer de leadership en matière de renouvellement du fédéralisme, le ministre d'État Fernand Robichaud a ainsi, d'entrée de jeu, rejeté la vision réformiste du Canada comme «une sombre façon de voir notre grand pays».

La vice-première ministre Sheila Copps a ensuite fait la leçon aux réformistes à qui elle a reproché leur rejet du concept des deux peuples fondateurs. «Deux peuples fondateurs, c'est un principe fondamental de ce que nous sommes aujourd'hui», a-t-elle prescrit.

À plusieurs autres reprises, le débat a carrément tourné au vinaigre entre fédéralistes alors que des députés du gouvernement ont accusé les troupes de Preston Manning d'avoir fait le jeu du Bloc québécois en amenant les fédéralistes du Parlement d'Ottawa à donner leurs divisions en spectacle.

«Un opéra wagnérien, chanté par une troupe itinérante, dans une ville de province, voilà ce débat!» a fini par résumer le député libéral de la Colombie-Britannique Ed McWhinney.

Car l'émotivité libérale a également trouvé des cibles sur les banquettes du Bloc. «S'ils étaient les citoyens de n'importe quel autre pays, ils seraient derrière les barreaux, en prison, pour avoir

VOIR MANNING EN A 2

À court de tondeuses!



Certains parcs de Montréal ont ces jours-ci davantage l'air de terrains en friche que d'espaces verts aménagés pour la détente et les jeux. Tel ce petit parc, avenue Berthe-Louard, dans le quartier Ahuntsic. PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Parce que le matériel arrive au compte-gouttes, dit la Ville

YVON LABERGE

L'herbe, semble-t-il, est toujours plus verte chez le voisin. À Montréal, en tout cas, elle est plus longue qu'ailleurs!

André P. Hébert, du Module de l'horticulture et de l'entretien des parcs au Service des loisirs, des parcs et du développement communautaire, n'en fait pas mystère.

«C'est vrai que dans certains secteurs de la ville, confiait-il hier, la coupe du gazon tarde à se faire. Mais faut être patient. D'ici deux semaines, la situation sera revenue à la normale.»

Le problème — c'est le cas de le dire — est de taille: pénurie de tondeuses à gazon, de coupe-bordures et... de bras.

Sérieusement?

Le plus sérieusement du monde, M. Hébert avoue «qu'on a un peu de misère à mettre la main sur le matériel» et qu'il «manque 64 personnes» pour réaliser les objectifs fixés.

Les commandes ont d'ailleurs été passées pour l'achat d'une centaine de nouvelles tondeuses et presque autant de coupe-bordures. Mais le hic, c'est que le matériel arrive au compte-gouttes.

Et pour combler le «manque de bras», on devra puiser dans le bassin des mis en disponibilité et attendre la graduation des aspirants horticulteurs de l'école secondaire Louis-Riel.

Cela dit, il y a quand même 500 personnes sur le terrain mais, dit-il, la marche est haute parce qu'«on a un défi très grand à relever: celui de faire autrement avec une équipe renouvelée».

Pour bien comprendre, il faut en effet savoir que depuis l'an dernier, l'aménagement et l'en-

VOIR TONDEUSES EN A 2

Tuberculose: l'anxiété gagne les employés de l'Hôtel-Dieu

BRUNO BISSON

L'Hôtel-Dieu de Montréal a demandé à 350 de ses employés de subir un test de dépistage de la tuberculose après qu'on eut diagnostiqué cette grave maladie pulmonaire chez deux patients qui étaient hospitalisés depuis au moins deux semaines.

Les deux patients en question ont depuis été isolés, mais les autorités de l'Hôtel-Dieu n'ont voulu prendre aucune chance avec cette maladie, dont la résurgence récente aux États-Unis suscite des inquiétudes dans les milieux médicaux. Au moins 20 personnes employées à l'Hôtel-Dieu ont réagi au test de tuberculine subi au cours des dernières semaines et devraient par conséquent être astreintes à un traitement prophylaxique pour s'assurer qu'elles ne contractent pas le bacille de la tuberculose.

Inquiétude

Selon le docteur Grégoire Noël, micro-biologiste et président du comité de lutte contre les infections à l'Hôtel-Dieu, on prend la situation très au sérieux à l'hôpital, même si on ne parle pas d'épidémie, comme le laissait entendre un communiqué syndical émis plus tôt dans la journée

Le médecin ne s'est toutefois pas montré surpris des réactions de plusieurs syndiqués inquiets qui s'interrogent sur les mesures décidées par la direction de l'hôpital. Le président du syndicat des employés généraux de l'Hôtel-Dieu, M. Laurent Duguay, a blâmé la direction de l'hôpital pour le manque d'informations données à ces employés relativement aux tests, et à l'absence de mesures de prévention prises dans l'attente de diagnostic confirmant les cas de tuberculose.

«Il faut jusqu'à un mois pour obtenir les résultats d'un test de dépistage, a dit M. Duguay. Mais entretemps, aucune mesure n'a été prise, à notre connaissance, concernant les cas suspects. Il me semble que dans le cas d'une maladie aussi grave, on devrait isoler les patients dès qu'on a un doute. Il semble que cela n'ait pas été fait.»

Selon le docteur Noël, les cas des deux patients tuberculeux à l'Hôtel-Dieu ont été signalés il y a un mois et demi. La direction de l'hôpital a alors étudié les rapports médicaux pour identifier les employés qui ont eu un contact rapproché avec ces deux malades.

Après avoir ciblé 350 employés — l'hôpital en compte 2300 — la direction a informé ceux-ci de la situation.

Une cinquantaine de ces employés, qui ont déjà été en contact avec la maladie, n'ont eu à subir qu'une radiographie pulmonaire. Des 300 autres, 213 ont subi une injection de tuberculine sous-cutanée et, de ce nombre, 20 ont

VOIR ANXIÉTÉ EN A 2

J'ai besoin de vacances · J'ai besoin de vacances · J'ai besoin de vacances · J'ai besoin de vacances · J'ai besoin de vacances

HAÏTI
Montréal - Haïti 332 $
Aller simple 252 $
Haïti - Montréal 352 $
Aller simple 302 $
DÉPARTS DE GROUPE SEPTEMBRE
TUNISIE 9, 16 sept. 94
Grand tour + séjour hôtel Palm Beach tous les repas, (16 jrs) 1599 $

MALTE 10, 17, 24 sept. 94
Séjour à l'hôtel Presidente 4 ★★★★ 2 sem.
Combiné Sicile-Malte 2 sem. 1799 $
Combiné Tunisie + Malte 2 sem. 1899 $
CORSE 7 sept. 94
17 jours, 3 jours à Paris, 2 repas par jour, mini-croisière, visites guidées 1979 $

SPÉCIAL DERNIÈRE MINUTE
1 sem. à partir de:
R. DOMINICAINE 12, 19 juin 94
MELIA BAVARO 2 repas 699 $
BAVARO RESORT 2 repas 689 $
BAVARO PALACE 2 repas 799 $
CANCUN 11, 18 juin 94
AQUAMARINA 499 $
HACIENDA DEL MAR tout inclus 799 $
MARGARITA 10, 17 juin 94
LA PERLA 499 $
PLAYA EL AGUA 799 $
CUBA 11, 18 juin 94
CLUB TROPICAL tout inclus 599 $
TUXPAN 2 repas. 759 $
BELLA COSTA 2 repas 779 $
JAMAÏQUE 18, 19 juin 94
TURTLE BEACH TOWERS 749 $
SEAWIND 789 $
BAHAMAS 12, 19, 26 juin 94
RADISSON CABLE BEACH 949 $
CLUB FORTUNA tout inclus 1159 $
SPÉCIAL CROISIÈRES FLEUVE ST-LAURENT
du 9 juil. 94 au 3 sep. 94
à partir de 969 $

VOL SEULEMENT
Paris 522 $ Tunis 849 $
Bruxelles 499 $ Casablanca 669 $
Londres 578 $ Orlando 229 $
Rome 819 $ Vancouver 519 $
Le Caire 1 079 $ Tel-Aviv 979 $
Alger 969 $ Bucarest 1 059 $

Permis du Québec
multi-voyages
Nombre de places limité
Pour de plus amples renseignements consultez-nous au 858-6260
8403, rue Saint-Denis
Montréal H2P 2G9

Demain dans *La Presse*



Sortir

Au pays des Loowaks

■ Ça vous dirait de jouer les Indiana Jones? Notre collaborateur André Duchesne s'est lancé dans l'aventure... à Waterloo, dans un curieux jeu de ruse qui se passe au pays des Loowaks, une tribu disparue depuis des années. Il était censé y retrouver un avion écrasé dans la forêt, mais la tâche s'est révélée bien plus difficile qu'il ne le croyait. Le récit de ses exploits demain, dans le cahier Sortir.

Collectes de sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:

- à Montréal: Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisoneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10h à 18h;
- à Montréal: Gaz Métropolitain, L'Atrium, 1717, rue du Havre, de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h. Objectif: 175 donneurs;
- à Montréal-Nord: organisée par le club Richelieu La Bourgarde, en collaboration avec les policiers du district 45, les pompiers de Montréal-Nord et la Légion canadienne, section, aréna Henri-Bourassa, 12 000, boul. Rolland, de 10h à 20h30. Objectif: 450 donneurs;
- à Saint-Augustin: section Mirabel (Saint-Augustin, Sainte-Scholastique et Sainte-Monique), local de l'Âge d'or et du Cercle des fermières, 8469, rue Saint-Jacques, de 15h à 20h30. Objectif: 125 donneurs.
- à Contrecoeur: organisée par le Comité féminin des Chevaliers de Colomb, salle Daunais, 600, rue Lajeunesse, de 14h30 à 20h30. Objectif: 150 donneurs.

Insolite

Quelle méprise!

Reuter

LONDRES

■ À en croire le quotidien britannique à grand tirage *The Sun*, un survivant du Débarquement de juin 1994 a eu un choc en lisant son nom gravé sur une pierre tombale du cimetière d'Hermanville, en Normandie.

«Je n'en croyais pas mes yeux. Il y avait gravés mon nom, mon âge et mon unité», a déclaré au *Sun* Dennis Russell, 74 ans, qui était venu se recueillir sur la tombe de camarades tombés au combat.

«Peut-être a-t-on trouvé un corps non identifié et (...) un de mes potes a pensé que j'avais été tué», a-t-il expliqué.

Russell, originaire du Yorkshire, vit aujourd'hui à Melbourne. Pendant le débarquement, il avait été blessé et avait dû quitter son régiment pour recevoir des soins.

Une baignade involontaire!

Agence France-Presse

NUREMBERG, Allemagne

■ Deux amoureux, qui s'embrassaient fougueusement sur un pont de Nuremberg, dans le sud de l'Allemagne, sont tombés à l'eau dans la nuit de lundi à hier, a indiqué la police.

Au cours d'une effusion passionnée, ils ont basculé par dessus un pont surplombant la rivière Pegnitz. Grâce à la rapide intervention des passants qui ont donné l'alerte, le couple en a été quitte pour une baignade involontaire et un gros rhume, a précisé la police.

La quotidienne — Tirage d'hier — à trois chiffres **544** — à quatre chiffres **3646**

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		Décès, remerciements	285-6816
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détaillants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement : numéro 1400 » Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

CODE DU JOUR **23-3** — MERCREDI 8 JUIN 1994

SUITE DE LA UNE

ENQUÊTE

Une enquête donne raison à Fabrikant

d'un certain nombre d'allégations précises du professeur Fabrikant». Mais il donne l'avertissement suivant: «Cependant, il est important de rappeler que ces allégations n'ont pas été faites *pro bono publico*. Elles constituaient le recours désespéré et la vengeance ultime d'un homme fort intelligent qui, sur le point de faire carrière dans le corps professoral, a vu son rêve s'évanouir. De son point de vue, il possédait ce qui manquait à ses persécuteurs: l'intelligence, alors qu'il lui manquait ce qu'eux possédaient: le pouvoir et la renommée. Dans l'impossibilité d'obtenir ce qu'il considérait être sa juste part — un poste de professeur assorti de la permanence — il semble qu'il ait résolu de leur ravir ce qui leur tenait le plus à coeur: leur carrière de chercheur ainsi que les honneurs et les perspectives que ces carrières leur avaient valus. Nous devons reconnaître à regret que le présent rapport vient donner des arguments à l'appui d'un but si malveillant et de la crédibilité à un individu si déplaisant.»

Ailleurs dans leur rapport, les enquêteurs font cette mise en garde: «...nous tenons d'emblée à préciser un point sans équivoque. Notre rapport critique effectivement la conduite de certaines personnes ainsi que différents aspects de pratiques et de directives mises de l'avant par l'université. Dans une certaine mesure, nos critiques pourraient dès lors s'interpréter comme une confirmation de certaines allégations du professeur Fabrikant. Or nous ne voulons pas, et n'accepterons pas, qu'elles aient pour effet de minimiser la responsabilité du professeur Fabrikant dans la tragédie que nous connaissons ou encore d'en rendre responsable l'université ou l'un quelconque de ses membres.»

Une «culture»

S'il relève certaines lacunes dans les pratiques de l'université Concordia, le rapport Arthurs souligne qu'elles s'inscrivent dans le contexte d'une «culture» dont on retrouve au moins des reflets dans les autres universités de même que dans le monde de la recherche. Les professeurs d'université et les chercheurs sont ainsi aux prises avec une course effrénée aux signatures d'articles dans des publications spécialisées: c'est par la multiplication des signatures ou des co-signatures qu'ils peuvent espérer obtenir, en plus des honneurs, les subventions qui leur permettront de poursuivre leurs recherches ou des contrats conclus avec des entreprises gouvernementales ou privées.

Les auteurs du rapport déplorent longuement cette «culture de recherche axée sur la production» et indiquent que l'université Concordia n'est pas la seule institution de haut-savoir à en subir les inconvénients. Mais ils signalent que les effets pervers de ce système semblent n'avoir jamais trop inquiété la direction de l'institution montréalaise.

Au sujet des activités professionnelles extérieures des professeurs, les membres du comité d'enquête notent qu'elles font l'objet à l'université Concordia de politiques et de directives écrites généralement conformes à celles en vigueur ailleurs au Canada. Mais ils ajoutent: «Ce qui diffère fondamentalement à Concordia, c'est le manque de respect des règles et directives de la part de nombreux membres du corps professoral, ainsi que le degré de tolérance de cette conduite par l'administration.»

Un important «chapitre» du rapport Arthurs place sur la sellette quelques professeurs de Concordia: il s'agit de M. S. Sankar, de M. T.S. Sankar (frère du premier) et de M. M.N.S. Swamy, qui ont été accusés à des degrés divers par le professeur Fabrikant d'avoir bénéficié personnellement, à la suite de contrats divers, de certaines retombées financières qui auraient dû normalement se retrouver dans les coffres de l'université ou d'avoir signé des articles scientifiques dont ils n'étaient pas les auteurs.

Les membres du comité d'enquête ont relevé plusieurs «irrégularités» surtout dans le comportement de M. S. Sankar, se montrant ici et là quelque peu abasourdis par le fait que ce professeur, probablement tout affairé à s'occuper des contrats octroyés à l'une ou l'autre de ses entreprises privées, n'ait jamais semblé comprendre qu'il pouvait se retrouver en plein conflit d'intérêts.

De telles considérations n'ont toutefois pas empêché les auteurs du rapport Arthurs de faire à quelques reprises l'éloge des professeurs pourtant visés par leur travail d'enquête. Ils notent par exemple: «Les professeurs T.S. Sankar, S. Sankar et M.N.S. Swamy sont tous des professeurs de génie d'expérience. Ils se sont vu octroyer de nombreuses subventions du CRSNG, ont glané nombre de distinctions et de prix universitaires et autres, et publié un grand nombre d'articles, généralement en tant que co-auteurs, dans des publications scientifiques réputées.»

Dans des répliques écrites par ces professeurs et rendues publiques hier à l'université Concordia en même temps que le rapport Arthurs, les trois professeurs nient vigoureusement les écarts de conduite qui leur sont reprochés. M. S. Sankar accuse le comité présidé par M. Arthurs d'avoir effectué une enquête biaisée, soulignant qu'il a l'intention de prouver qu'il a toujours agi pour les meilleurs intérêts de l'université Concordia. M. T.S. Sankar affirme de son côté que les conclusions du comité ont été tirées après une enquête superficielles et sont «grossièrement injustes». Et M. M.N.S. Swamy se présente comme une victime innocente d'une grave injustice entachant sa réputation académique et son intégrité. «Je n'ai rien fait de mal», proclame-t-il. □

ANXIÉTÉ

Turberculose: l'anxiété gagne les employés de l'Hôtel-Dieu

montré un «virage» révélant la présence du bacille, mais pas nécessairement celle de la maladie.

Ces employés devront prendre un médicament sur une période pouvant aller jusqu'à un an pour éliminer tout risque d'infection pulmonaire.

Le corps humain possède des défenses naturelles contre ce bacille, qui peut toutefois se développer chez des gens souffrant de carences sur le plan de l'hygiène, de l'alimentation ou de la santé, en général.

La tuberculose se développe assez lentement, souvent durant des semaines, ce qui peut expliquer les délais importants remarqués par plusieurs des personnes qui ont dû subir les tests et attendre les résultats de ces derniers, jusqu'à un mois dans certains cas.

Le docteur Noël a par ailleurs révélé que l'Hôtel-Dieu reçoit en moyenne deux nouveaux cas de tuberculose par mois, une hausse par rapport aux années antérieures. Mais la hausse spectaculaire des cas de tuberculose remarquée aux États-Unis ne se serait pas matérialisée au Canada selon lui, où les indices demeurent à peu près les mêmes depuis la fin des années 80. Toutefois, a précisé le docteur Noël, cette stabilité n'est pas rassurante en soi car la turberculose a subi une décroissance constante de 0.5 p. cent par année entre 1976 et 1987, après quoi le nombre des cas s'est stabilisé. «Et c'est justement ce qui nous inquiète, précise-t-il, parce que normalement, les indices auraient dû continuer de descendre jusqu'à aujourd'hui.»

On compte une moyenne de cinq à six cas par 100 000 habitants au Québec, alors que la moyenne pour le Canada se situe au-dessus de sept cas par 100 000 habitants.

Aux États-Unis, où le nombre de personnes très pauvres est proportionnellement supérieur au Canada, on compte plus de neuf cas de tuberculose pour la même portion de population. □

GRAND PRIX

Grand Prix: la SRC remballe ses câbles

pas, des délais très courts et de la complexité de l'opération, il s'agit d'un défi considérable pour Molstar.

«Nous sommes confiants de pouvoir rencontrer nos obligations à l'endroit des diffuseurs étrangers, mais nous devrons vraisemblablement utiliser moins de caméras, une vingtaine au lieu de trente, et il nous faudra compter sur la bonne foi et le bon vouloir de tous.»

Pour ses productions, par exemple la Soirée du hockey, Molstar loue équipements et services professionnels à des compagnies spécialisées. «Il s'agit d'une situation d'urgence, de dire Brière. On peut se procurer le matériel et les hommes nécessaires à la couverture du Grand Prix mais on ne trouvera jamais le temps de poser une soixantaine de mille pieds de câbles électriques. Il faudra que chacun y mette du sien, autant nos gens que les maisons avec lesquelles nous transigeons et les diffuseurs étrangers qui s'amènent ici.»

Hier après-midi, plusieurs des techniciens de Radio-Canada, des vétérans du Grand Prix, avaient la larme à l'oeil en remballant leur matériel. Malgré le conflit de travail qui sévit depuis deux ans, on tirait fierté de participer à cette super production annuelle de Radio-Canada.

«Certains sont venus, en cachette, nous souhaiter bonne chance, raconte Brière. J'ai répondu qu'on s'efforcerait de leur faire honneur.» □

MANNING

Manning passe à l'offensive sur l'unité nationale

propager leur vile thèse séparatiste», a lancé le libéral manitobain John Harvard au Bloc québécois.

À l'instar de Sheila Copps la veille, la député libérale Karen Sloan s'est dit «affligée» de voir des députés du Bloc québécois s'associer aux cérémonies commémorant le cinquantième anniversaire du Débarquement de Normandie. «Oui, des séparatistes ont perdu de la famille pendant la guerre, mais c'était une guerre à laquelle le Canada a participé comme pays uni et pour le demeurer», a-t-elle soutenu.

Une député libérale outaouaise a juré de ne reculer devant rien pour empêcher la séparation du Québec. «Mon Canada inclut Jean Chrétien, et Samuel de Champlain... Il inclut Québec et le nord du Québec et je prendrai tous les moyens pour vous faire échec», a juré la libérale Marlene Catterall.

Le whip du gouvernement, Alfonson Gagliano a été un des deux fédéralistes québécois à se faire entendre hier. «Il n'ose pas le dire franchement, mais ce que le Bloc québécois veut, c'est tuer le Canada», a-t-il résumé au sujet de la formation de Lucien Bouchard.

Le Bloc, quant à lui, a limité à deux interventions principales sa participation au débat. Pendant que réformistes et libéraux s'accusaient mutuellement de manquer le coche fédéraliste, le Bloc rejetait tout autant chacune de leurs visions.

«Il nous fait repartir à zéro. Je pense que M. Manning est trente ans en retard», a affirmé Lucien Bouchard au sujet de la proposition réformiste d'entreprendre une nouvelle réflexion collective sur le fédéralisme axée sur l'égalité des provinces.

Par la bouche de son leader parlementaire, Michel Gauthier, le Bloc s'est également livré à un véritable réquisitoire contre le rôle du Parti libéral dans l'échec du lac Meech. □

TONDEUSES

Parce que le matériel arrive au compte-gouttes, dit la Ville

tretien des parcs sont passés du Services des travaux publics à celui des loisirs, des parcs et du développement communautaire. En conséquence, on a donc créé le Module de l'horticulture et de l'entretien des parcs que dirige André P. Hébert.

Parallèlement, l'administration municipale décidait de mettre le paquet pour rendre parcs et places publiques plus attrayants. Il fut donc convenu que la réparation et la peinture des appareils de jeux, des abris, des bancs et des paniers devaient se faire aux deux ans. Et qu'on commencerait dès maintenant à renouveler certains équipements.

Les balançoires

Par exemple, dès cette année, on remplace les 3000 sièges de balançoires pour jeunes et moins jeunes, ainsi que ceux destinés aux bébés. De bois, ils seront dorénavant en caoutchouc. Donc on risquera moins de s'y blesser.

Or, a reconnu hier M. Hébert, à peine 30 p. cent des nouveaux sièges destinés aux bébés ont pu jusqu'à maintenant être livrés. Ce qui explique, bien sûr, qu'ils n'ont pu être installés!

Côté coupe du gazon, plus question de couper l'herbe presque à la racine, une fois par mois en moyenne. Dès cette année, on ajuste les tondeuses à deux pouces et demi de hauteur; aussitôt que le gazon aura atteint quatre pouces et demi, on recoupe à deux pouces et demi. Ça fait qu'au lieu de tondre le gazon une fois par mois, on le fera aux dix jours et demi!

En agissant ainsi, les racines s'en porteront mieux et le gazon restera vert malgré la canicule et, d'ici deux ans, il reprendra le dessus sur les mauvaises herbes.

Dont, évidemment, le pissenlit, ce mal-aimé. □



PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Le calvaire d'un travailleur d'élections

Conçu il y a déjà un quart de siècle, réfléchi et écrit sur une période de 25 ans, le livre Le calvaire d'un travailleur d'élections vient enfin de voir le jour. Rédigé par un simple travailleur d'élections à tous les paliers de l'activité politique, M. Lucien Cloutier — qui est employé au service des Approvisionnements et Services de La Presse *depuis 32 ans — ce livre de 310 pages a reçu son coup d'envoi, lundi, en présence de l'auteur; de M. Roger D. Landry, président et éditeur de* La Presse*; de Mme Manon Parent, directrice de production aux Presses d'Amérique, et de M. Claude Masson, vice-président et éditeur adjoint du quotidien. Le lancement officiel aura lieu à la maison où est né l'auteur, dans le quartier Sainte-Rose à Laval, le 24 juin prochain.*

PUBLIREPORTAGE

CAHIER SPÉCIAL · SAMEDI DANS LA PRESSE

LONGUEUIL *Nature et culture*

Par l'accord de l'ancien et du moderne, de la nature et de la culture, Longueuil est un bel exemple de ville équilibrée où il fait bon vivre. Qualité du milieu, services aux organismes d'entraide communautaire, police à l'écoute des citoyens, c'est le portrait d'une ville en pleine santé que trace ce cahier spécial.

2105548-611

La Presse

Oka: les policiers de la SQ près de la crise de nerfs

Leur syndicat réclame une intervention majeure avec l'armée et la GRC pour en finir avec cette situation

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ) considère que la Sûreté du Québec est en état de crise à cause des événements qui se produisent à Oka, particulièrement depuis samedi soir, et il demande au directeur général Robert Lavigne d'ordonner une intervention majeure, avec l'armée et la GRC si nécessaire, pour régler une fois pour toute cette situation qu'il qualifie de pire qu'en 1990.

Et si le directeur général de la SQ et le gouvernement passent outre à cette requête, Jocelyn Turcotte affirme qu'il va commander le retrait immédiat de tous les policiers d'Oka.

«Je dois protéger la vie de mes membres. Nous avons un travail à faire — protéger la société — et nous voulons bien le faire. Pas question cependant que nos agents risquent leur vie inutilement. Nous ne voulons pas être utilisés à gauche et à droite à la veille des élections afin de démontrer une certaine fermeté de la part du gouvernement. Nos gars sont tombés dans un guet-apens samedi, c'est assez. Notre tâche est de protéger la société et nous voulons l'accomplir avec les ressources nécessaires», a expliqué à *La Presse* hier M. Turcotte. Il sortait alors d'une rencontre au sommet avec son exécutif et les directeurs syndicaux des régions de la Rive-Sud et du nord de Montréal.

Lors d'une entrevue, Jocelyn Turcotte a aussi déclaré qu'il voulait que les deux blindés achetés par le gouvernement pour la SQ soient immédiatement envoyés à Oka avec le groupe d'intervention tactique.

«Ils ont été achetés (les blindés), ajoute-t-il, à coups de centaines de milliers de dollars chacun et ils ne bougent pas de Québec et de Sainte-Julie. Ils servent de musées pour les enfants. Je sais que lors de leur acquisition il a été mentionné qu'ils ne seraient pas utilisés en territoire amérindien. Je veux que cette directive soit changée.»

Depuis hier soir, une «cellule de crise», expression employée par M. Turcotte, est en marche à la SQ et à l'APPQ. Un représentant syndical est continuellement en poste à Oka pour informer de leurs droits les agents affectés à la protection du territoire.

«Une cellule de crise veut dire, explique M. Turcotte, que nous sommes en communication constante avec la SQ et que nous sommes informés sur le champ de l'évolution du dossier.»

Le leader syndical des quelque 4400 policiers provinciaux n'est pas le seul à avoir des craintes au sujet de la position des représentants de l'ordre affectés à la protection du territoire de la région d'Oka.

Incertitude

Ces derniers jours, *La Presse* a rencontré plusieurs agents affectés à cette région et leurs collègues travaillant dans d'autres détachements. Ils vivent tous dans l'incertitude.

Voici un résumé des propos qu'ils ont tenus.

«Nous marchons sur des oeufs, nous ne pouvons pas accomplir notre travail comme il se doit... Lorsque nous jugeons bon d'intervenir, nous tardons à recevoir les directives nécessaires, qui, dans d'autres circonstances nous seraient transmises en quelques minutes... Nous avons parfois l'impression que le gouvernement se sert de nous, tandis que nous savons que notre fonction première est de protéger les citoyens. Nous avons l'impression d'avoir les mains liées... Quand je quitte la maison, ma femme est plus nerveuse qu'à l'accoutumée.»

Par ailleurs, M. Turcotte a souligné qu'il n'était pas certain que la SQ soit mieux équipée qu'en 1990 pour faire face à une telle situation.

«Ça fait quatre ans que je lance des avertissements au gouvernement, que je dénonce la situation, rien ne se fait. Il faut arrêter les fauteurs de troubles dans ce territoire-là. Si nous manquons d'équipement, que la direction fasse appel à l'armée. Il y a à Oka des criminels que le gouvernement laisse agir à leur guise. Combien de fois ai-je dénoncé ce fait et Claude Ryan, alors ministre de la Sécurité publique, disait qu'il s'agissait de cas isolés. La population en général n'a pas d'idée de la gravité de la situation. Non seulement la vie de nos membres est en danger lorsqu'ils interviennent, mais aussi celle des habitants d'Oka.»

Pour ce syndicaliste, il est évident que la guerre est déclarée entre deux groupes d'Amérindiens.

Depuis samedi, la patrouille a été augmentée et des membres de l'Unité d'urgence ont été dépêchés dans la région d'Oka où ils travaillent discrètement.

Du côté du bureau des substituts du procureur général à Saint-Jérôme, mandat a été donné aux enquêteurs de colliger le plus de renseignements possibles, afin d'intenter au plus vite des procédures contre ceux qui ont fait feu sur les policiers samedi soir, près du terrain de golf. Les noms sont connus.

Selon des informatins transmises à *La Presse*, au moins un individu, bien connu des policiers, qui a tiré des rafales de mitraillette en direction des policiers, a clairement mentionné qu'il voulait «tuer un agent».

La nuit de lundi à mardi et la journée d'hier ont été très calmes. Aucun coup de feu n'a été signalé.

De la terre contaminée

Le Centre de tri et d'élimination des déchets (CTED) de la Ville de Montréal a récemment amorcé la seconde phase de son programme d'aménagement paysager. Dans le cadre de ces travaux, on s'affaire présentement à créer un talus sur une bande de terrain située à l'est de la rue Papineau, pour recevoir quelques arbres et arbustes. Il appert cependant qu'une partie de la terre utilisée pour la fabrication du talus est faiblement contaminée. La direction du CTED a décidé de stopper immédiatement les travaux sur le talus et de confier à ses experts le soin d'examiner cette question avec les autorités compétentes du ministère et de prendre les mesures qui s'imposent.

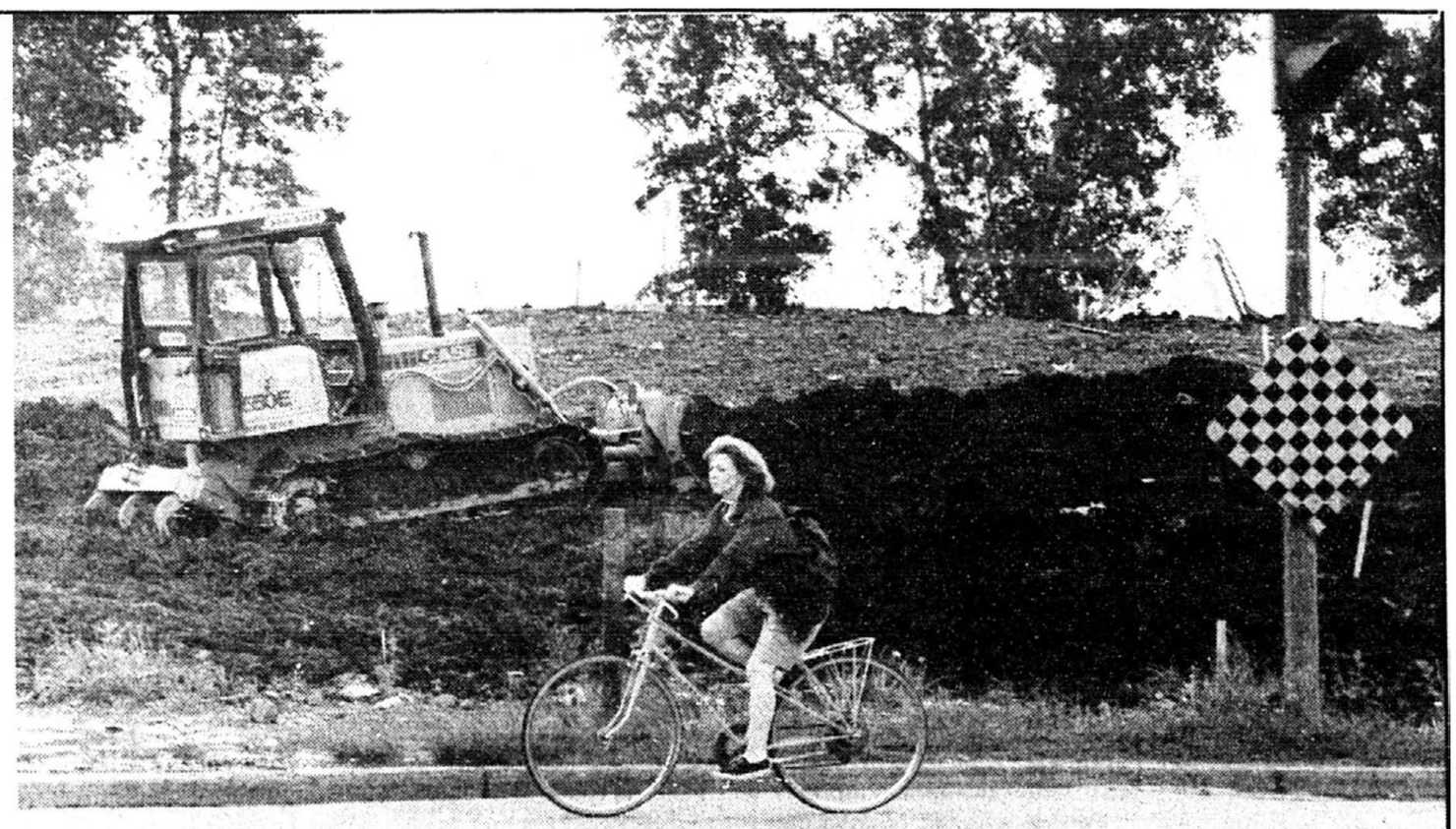


PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Présumé meurtrier de 17 ans devant le Tribunal de la jeunesse

MARCEL LAROCHE

■ L'adolescent de 17 ans inculpé d'avoir poignardé à mort un jeune du même âge, au terme d'une bagarre survenue il y a trois mois à Brossard, subira son procès devant le Tribunal de la jeunesse.

Cette décision finale a été rendue hier par le juge Pierre G. Dorion, de la Cour du Québec, chambre de la jeunesse, qui a reporté pour la forme l'audition du procès au 27 juin prochain, au palais de justice de Longueuil.

Le débat juridique a ainsi été tranché après que le procureur du ministère public, Me René De Repentigny, se fut adressé à la cour pour retirer une requête réclamant que l'adolescent soit jugé par une cour pour adultes.

Dans cette requête en renvoi déposée récemment devant le tribunal de la jeunesse, la poursuite se basait sur plusieurs critères, dont l'aspect de violence du crime reproché, pour exiger que le jeune contrevenant soit traduit devant une cour de justice pour adultes.

Le jeune prévenu est accusé du meurtre au second degré de Georges-Éric Lohier, 17 ans, tué d'un coup de couteau au thorax lors d'une insignifiante altercation survenue le 12 mars dernier, en face de commerce de location de vidéos situé au 1200, boulevard Rome, à Brossard.

La Couronne a cependant décidé de faire volte-face hier matin dans ce dossier en demandant au juge Dorion le retrait immédiat de sa requête.

Le ministère public avait auparavant déposé devant le tribunal deux rapports d'experts ayant été en contact avec l'adolescent quelques jours après son arrestation par les policiers de Brossard.

Citant quelques passages de ces deux évaluations psychologiques indiquant que l'accusé pouvait encore bénéficier d'un encadrement spécialisé pour jeunes contrevenants, Me De Repentigny n'a eu d'autre choix que de mettre fin à sa requête en renvoi.

La défense, représentée par Me Normand Marquis, a aussitôt réclamé que les deux rapports psychologiques du jeune accusé soient mis sous scellé jusqu'à l'instruction du procès, ce que le juge Dorion a approuvé sans aucune hésitation après en avoir pris connaissance dans son bureau.

De consentement avec les deux procureurs au dossier, le tribunal a fixé pour la forme au 27 juin prochain le procès de l'adolescent. Bien qu'aucune date précise n'ait été avancée, le juge Dorion a laissé savoir que le procès se déroulera au cours de l'été, et qu'il sera présidé par son collègue Henri Choinière, du tribunal de la jeunesse, à Longueuil.

La mère de la victime, Mme Sonie Bien-Aimé, qui prenait place hier matin dans la salle d'audience 1.03 du palais de justice de Longueuil, a fort mal accueilli cette décision du tribunal.

S'adressant directement au presumé assassin de son fils qui l'a frôlée au moment de quitter la salle d'audience, la dame a exhibé une photo de la victime en lui disant: «Tu as connu mon garçon:...Tu l'as tué...»

L'adolescent accusé de meurtre au second degré pourra demeurer en liberté jusqu'à son procès moyennant le renouvellement d'une caution de 50000$ assortie de plusieurs conditions.

L'EXPRESS DU MATIN

MEURTRE À TRACY

■ Les policiers de Tracy, assistés de leurs confrères de la section des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec, enquêtent sur les circonstances entourant la mort d'un homme de 45 ans découvert dans un appartement de la rue des Jacinthes. C'est à la suite d'un appel de sa femme qu'ils ont découvert l'homme baignant dans son sang, atteint de plusieurs projectiles d'arme à feu. À la demande du coroner Michel Massé, le corps a été transporté à l'Institut médico-légal de Montréal pour fins d'autopsie.

PIÉTON HEURTÉ MORTELLEMENT

■ Un homme d'une soixantaine d'années a été renversé mortellement par une camionnette hors de contrôle, hier, dans le centre-ville de Shawinigan. L'accident s'est produit en face d'un magasin de meubles, rue Broadway. Selon des témoins, la camionnette a accéléré brusquement avant de grimper sur le trottoir pour faucher plusieurs parcomètres et la victime et s'arrêter sur une voiture en stationnement. L'homme venait de descendre de son vélo et s'apprêtait à entrer dans un magasin. La conductrice de la camionnette a été conduite à l'hôpital en état de choc.

ACCIDENT DE TRAVAIL MORTEL

■ Un électricien de 33 ans, Yvon Caron, de Saint-Hubert de l'Islet, est décédé hier dans un hôpital de Québec. Il avait été foudroyé par une décharge électrique de 350 volts, lundi, en effectuant des travaux à la compagnie Rousseau Métal, à Saint-Jean-Port-Joli. La Sûreté du Québec et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ont institué une enquête.

PESTICIDES ILLÉGAUX

■ Des poursuites ont été intentées contre une entreprise de Verdun, I.K.S. (1988), qui aurait enfreint à cinq occasions la loi municipale sur les pesticides dans cette localité. Entre le 29 juin et le 31 juillet 1992, cette entreprise aurait vendu des pesticides de classe 3 sans détenir le permis requis à cette fin, le tout contrairement aux dispositions de l'article 34 de la loi. L'entreprise n'ayant pas transmis de plaidoyer à la suite de la réception des constats d'infraction émis contre elle le 17 février dernier, le dossier a été transmis au tribunal afin de fixer la date d'un procès. Si elle est reconnue coupable, l'entreprise I.K.S. est passible, pour chacun des cinq chefs d'accusation, d'une amende variant entre 4 000 et 40 000 dollars.

VICTIME DE LA ROUTE

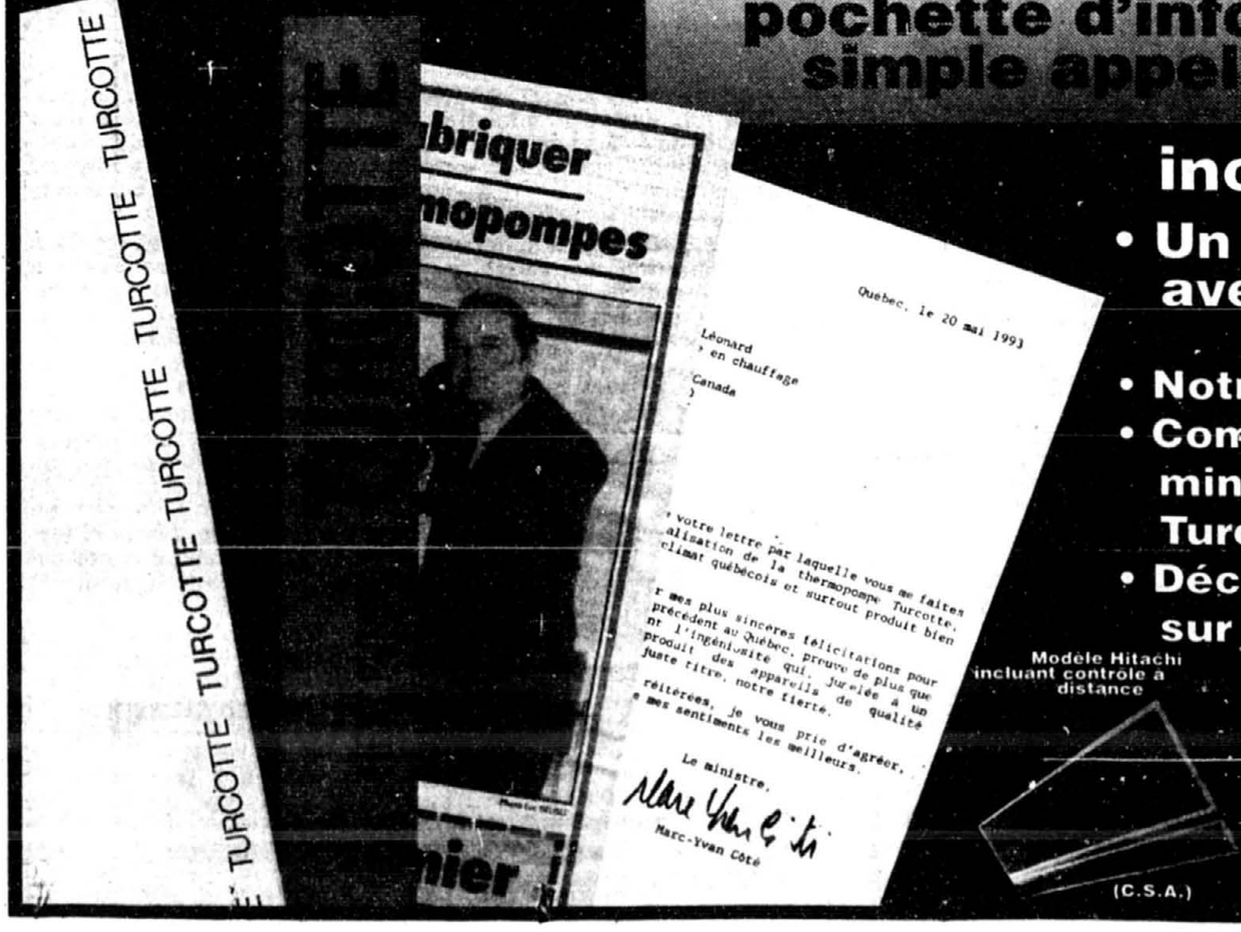
■ Un sexagénaire a perdu la vie dans un accident de la circulation survenu hier à Sainte-Justine, dans la circonscription de Bellechasse. La victime a été identifiée comme étant Clermont Parent, 69 ans, de Sainte-Rose de Bellechasse. Son véhicule a heurté le pilier d'un pont rue des Églises.

LA THERMOPOMPE TURCOTTE RÉINVENTÉE POUR LE CLIMAT DU QUÉBEC

Obtenez GRATUITEMENT notre pochette d'information sur un simple appel téléphonique

incluant:

- Un magazine couleur de 26 pages avec plus de 30 illustrations.
- Notre brochure corporative.
- Commentaires de députés et ministres sur la thermopompe Turcotte.
- Découpure de journaux et éditoriaux sur la thermopompe Turcotte.





TURCOTTE

Thermopompe pour plinthe électrique spécial 3495$ installation incluse

2000$ moins cher que la compétition

Tél.: 527-4531

Les 2 milliards pompés dans les coffres de la SAAQ: Québec en appellera du jugement

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Le gouvernement du Québec, après avoir «siphonné» plus de 2 milliards de dollars depuis 1987 des réserves de la Société de l'assurance-automobile, est maintenant forcé de consulter les tribunaux supérieurs pour vérifier la légalité de son geste. La Cour supérieure, dans un premier jugement déclaratoire, indique en effet que Québec n'avait pas le droit de s'approprier ces sommes.

Le ministre de la Justice, M. Roger Lefebvre, a indiqué hier que le gouvernement s'apprête à porter en appel le jugement rendu lundi par le juge Jean Moisan. «Nous croyons avoir de bons motifs d'appel. De plus, nous regarderons l'ensemble de la législation pour vérifier si des modifications peuvent être apportées», a indiqué le ministre.

Les sommes sont colossales, ce qui force le gouvernement Johnson a tout mettre en oeuvre pour porter la cause en appel et jusqu'en cour Suprême s'il le faut.

Le ministre des Finances, M. André Bourbeau, soutient de son côté qu'il possède un avis juridique l'autorisant à verser dans le fonds consolidé les surplus de la SAAQ, mais, pour des raisons de stratégie, il refuse de rendre publique cette opinion.

C'est un citoyen de Charlebourg, en banlieue de Québec, le Dr Carol Villeneuve, qui s'est adressé à la cour supérieure, lui demandant de déclarer inconstitutionnelles les quatre lois adoptées en 1987, 1990, 1992 et 1993, autorisant le gouvernement à garnir ses coffres avec ceux de la SAAQ. Le juge Moisan a donné raison à ce citoyen, dans un jugement qui ouvre maintenant la voie à un recours collectif des 4 millions d'automobilistes et camionneurs du Québec.

Le juge Moisan estime que l'effet des lois est de taxer des assurés, ce qui est illégitime puisque les biens visés font partie du fonds de stabilisation de la Société et ils proviennent des assurés.

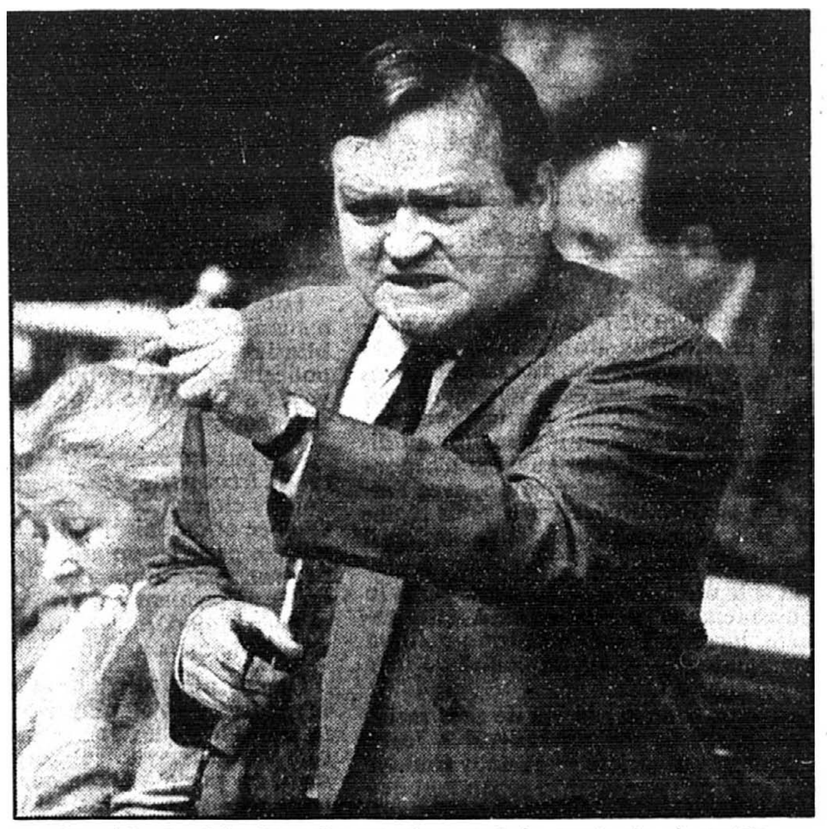
«Que fait le législateur, écrit le juge, lorsqu'il décide de verser la majeure partie de ces surplus au fonds consolidé? Il s'approprie, selon nous, des sommes qui appartiennent à la Société, qui détient ces fonds et, de façon indirecte, aux propriétaires et assurés», soutient le juge Moisan, concluant qu'il s'agit là d'une expropriation sans indemnisation.

Un long débat

Depuis 1987, le critique de l'opposition en matière de transports, le député Jean Garon, de Lévis, dénonce la politique du gouvernement à l'égard de la SAAQ. L'an dernier, Garon a reçu un solide appui dans son combat, lorsque le président de la SAAQ, M. Jean-Marc Bard, s'est lui-même offusqué de devoir remettre des sommes importantes au fonds consolidé. Bard, depuis, a quitté la Société, pour devenir président de la Régie de l'assurance-maladie.

Le député Garon est bien sûr très heureux de la décision du juge Moisan, accusant le Vérificateur général de ne jamais avoir exprimé d'avis sur cette question, comme la loi l'autorise à le faire en tout temps. «Il est temps que les gens fasse leur travail, aux salaires élevés qu'ils touchent», lance-t-il, à l'endroit du Vérificateur.

Le gouvernement, poursuit M. Garon, n'a pas le droit, sous prétexte qu'il est à court d'argent, de voler l'argent des assurés. «Ce n'est pas une raison. Autrement, n'importe quel voleur pourrait se présenter à la banque et dire je n'ai pas d'argent, donnez m'en», a déclaré M. Garon, dans son style coloré. Le député de Lévis est d'avis que le gouvernement, l'an prochain, devrait rembourser 4 milliards «capital et intérêts» aux assurés si les tribunaux maintiennent le jugement Moisan.



Le député péquiste Jean Garon n'a cessé de contester la politique du gouvernement à l'égard de la SAAQ.

La CSN sensibilise les patients aux conséquences des compressions budgétaires dans les hôpitaux

À Ste-Justine, les syndicats soutiennent que les parents des malades vont écoper

BRUNO BISSON

■ La coalition des onze syndicats de l'hôpital Sainte-Justine croit que la seconde phase des compressions budgétaires qui frappera le centre hospitalier dans les prochains mois fera reposer entre les mains des parents une responsabilité de plus en plus lourde quant à la santé de leurs enfants.

Dans le cadre d'une «journée nationale» de sensibilisation que tenait hier la CSN un peu partout en province, des infirmières et employés généraux dans plusieurs centres hospitaliers ont discuté avec des patients et autres bénéficiaires afin de les sensibiliser aux conséquences des compressions de 204 millions annoncées dans le réseau de la santé et des services sociaux.

À l'hôpital Sainte-Justine, où on devra couper un peu plus de quatre millions dans le prochain budget annuel de l'institution, dont un million en rattrapage relié à la non-indexation du coût des médicaments — une mesure annoncée en janvier — les syndicats estiment qu'un des virages administratifs les plus importants de la direction pourrait faire écoper les parents des enfants qui y sont traités.

Ce virage en faveur d'une médecine dite «ambulatoire», dont le principe est de limiter la durée des hospitalisations, à la suite de chirurgies mineures par exemple, n'est pas contesté comme tel. Mais comme l'indique une porte-parole de la coalition syndicale, Mme Lucie Pelletier, «on trouve qu'à force de décentraliser les soins médicaux, la direction a adopté une attitude qui lui a fait perdre de vue la vision globale des services».

À titre d'exemple, on cite les diagnostics de diabète, chez un enfant, qui nécessiterait normalement 10 jours d'hospitalisation, et qui n'en prendrait plus que quatre, avec l'adoption des lignes directrices nouvelles de l'hôpital.

Les six autres journées, qui servent surtout à apprendre aux parents comment «gérer» la maladie de leurs enfants (injections d'insuline, régime alimentaire, etc.) seront maintenant assurées en clinique externe. Mais qu'arrivera-t-il aux parents qui n'ont pas les moyens de manquer des jours de travail ou qui se trouvent dans l'impossibilité pure et simple d'accompagner leurs enfants dans des visites aussi fréquentes à l'hôpital?

«Nous sommes tenus dans l'ignorance, déplore Mme Pelletier, et nous croyons que nous pouvons contribuer à éliminer le gaspillage qui existe toujours à Sainte-Justine. Mais alors que nous voulons contribuer à trouver des solutions n'affectant pas la qualité des services, la direction semble vouloir pelleter ses problèmes dans la cour des parents qui, eux, vont écoper.»

À l'Hôtel-Dieu, où on devra réduire de 2,5 millions le budget annuel de l'institution, ce sont les employés d'entretien de l'hôpital qui, hier, semblaient le plus craindre pour leur emploi.

Le président du syndicat des employés généraux, M. Laurent Duguay, a précisé que c'est une proposition de «plancher d'emploi régional» que ce syndicat souhaite discuter avec la direction, au moment où on semble vouloir sabrer dans les services d'entretien.

Le système de ventilation déficient et la lourdeur des cas qui demandent un milieu aussi aseptisé que possible (unité des grands brûlés, clinique pour sidéens) aurait dû forcer la direction à se pencher de plus près sur les problèmes d'entretien des lieux. Or, affirme le syndicat, ce sont les services d'entretien qui ont essuyé les plus sévères diminutions au cours des dernières années et il semble peu probable qu'on puisse couper ailleurs sans affecter les services.

M. Duguay s'offusque notamment du fait que le poste budgétaire consacré à l'administration générale de l'hôpital ait bénéficié d'une hausse de plus de deux millions en deux ans, tandis que des médecins quittaient l'hôpital sans être remplacés et qu'un gel a été décrété sur tout nouvel achat d'équipements.

L'hôpital Sainte-Justine nie avoir mis la vie de patients en danger en leur donnant un médicament controversé

ÉRIC TROTTIER

■ L'hôpital Sainte-Justine a nié hier soir avoir mis la vie de deux de ses patients en danger en leur administrant un médicament controversé, comme l'affirmait Radio-Canada.

Dans un reportage diffusé au téléjournal de 18 h, Radio-Canada laisse entendre que deux jeunes patients de Sainte-Justine ont failli mourir après avoir ingéré de l'ALG, un médicament anti-rejet administré aux patients ayant subi des greffes rénales.

Radio-Canada affirme en outre que l'ALG a causé la mort de deux personnes aux États-Unis. En 1992, le FBI a ouvert une enquête sur le médicament pour découvrir qu'un chercheur de l'Université du Minnesota, qui exploitait l'ALG, avait falsifié ses rapports et camouflé les deux morts aux autorités.

Depuis, l'ALG est interdit aux États-Unis.

La direction de l'hôpital Sainte-Justine a vivement réagi au reportage, accusant le journaliste d'avoir fait preuve de sensationnalisme.

«L'ALG était employé depuis 1968. C'est vrai que deux personnes sont mortes (aux États-Unis) après avoir consommé ce médicament, mais, en vingt ans, c'est peu. L'aspirine a dû en tuer bien davantage», a déclaré la porte-parole de l'hôpital, Hélène Saint-Hilaire, qui estime que les deux morts ont pu être causées par une contamination quelconque et non pas par le médicament comme tel.

Quant aux deux cas de Sainte-Justine, ils sont survenus il y a... cinq ans. «Cinquante-et-un patients ont été traités avec l'ALG à Sainte-Justine; du nombre, deux ont fait une réaction allergène secondaire, normale, comme il s'en produit parfois avec ce genre de médicament. Mais jamais leur vie n'a été mise en danger; au contraire, ils ont été traités immédiatement et n'ont même pas eu à se rendre aux soins intensifs», a déclaré le docteur Marie-Josée Clermont, médecin traitant des deux patients, qui fulminait elle aussi contre le reportage.

L'ALG a été employé de 1988 à 1992 à l'hôpital Sainte-Justine. Depuis la découverte de la présumée fraude par un chercheur de l'Université du Minnesota, en 1992, l'hôpital a cessé son utilisation et emploie plutôt un médicament de même formule, mais distribué par une grande compagnie pharmaceutique. Et à part les deux cas d'allergie survenus il y a cinq ans, aucun problème n'a été observé en rapport avec ce médicament, fait-on valoir.

Extraits de la décision du juge Jean Moisan

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Voici les extraits les plus significatifs de la décision du juge Jean Moisan de la Cour supérieure du Québec, sur la légalité des quatre lois, adoptées en 1987, 1990, 1992 et 1993, ordonnant à la Société de l'assurance-automobile du Québec (SAAQ) de verser plus de 2 milliards $ au Trésor public:

«À notre avis, les quatre lois du gouvernement entraînent la conséquence de faire contribuer les assurés au fonds consolidé.

«Les biens visés sont des surplus faisant partie du fonds de stabilisation de la Société (SAAQ). Ils proviennent des assurés sous la représentation qu'ils sont requis pour la bonne administration du régime. Or, selon l'expérience vécue ils ne le sont pas, du moins pas en totalité. L'effet des lois c'est s'imposer directement la Société qui détient ces fonds et indirectement les assurés qui les ont versés, non pas à titre de taxe devant alimenter le fonds consolidé, mais à titre de contribution d'assurance destinée à les couvrir dans le cadre du régime.

«Les personnes véritablement imposées ce sont les assurés et non pas la Société qui ne fait que transférer au fonds consolidé les excédents de contribution qu'elle a perçus. Le but des lois et l'intention qui s'en dégage c'est de faire payer une taxe non pas à la Société mais à ses assurés.

«En effet, il est évident que par le transfert des fonds de la Société au gouvernement, celle-ci ne fait que refiler aux assurés l'exigence posée par les lois en question puisqu'elle administre un régime totalement et depuis toujours financé par les assurés...

«Donc, que l'on considère l'opération sous l'angle de l'expropriation ou sous celui de la taxation, la conclusion est la même: les lois sont illégales et ultra vires.

«Le requérant (le Dr Carol Villeneuve) soulève le moyen d'abus de pouvoir. Il fait à la Société le reproche d'avoir abusé de son pouvoir en fixant des contributions qui n'étaient pas justifiées par ses besoins statutaires et qui ont abouti à d'importants surplus. Il faut dire qu'à l'enquête et à l'audition le requérant n'a pas insisté sur ce moyen. Avec raison...

«Le moyen d'abus de pouvoir doit être écarté...

«Le requérant soulève aussi à l'appui de ses prétentions un moyen tiré de l'article 6 de la Charte des droits de la personne et de l'article 7 de la Charte canadienne des droits. Le Tribunal n'entend pas examiner ce moyen, vu les conclusions déjà atteintes.

«Les intimés soulèvent l'objection de tardivité de la requête. Ils soulignent que la première loi fut adoptée en 1987 et que les suivantes soulèvent les mêmes questions de droit. Le Tribunal ne retient pas ce moyen. La dernière loi est de 1993 et elle prévoit le plus important de tous les prélèvements, 1 milliard $. Les quatre lois attaquées forment un tout, s'inspirent des mêmes motivations et recherchent des fins identiques. Il nous apparaîtrait peu logique d'en exclure quelques-unes, surtout dans le cadre d'un jugement déclaratoire, un jugement de principes et de portée générale.»

Blue Bonnets: Middlemiss veut discuter de l'enquête de la SQ avec le ministre Yvon Picotte

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le gouvernement du Québec enquête sur de présumées irrégularités qui auraient été commises lors de l'élection de cinq dirigeants de Blue Bonnets, a confirmé hier le ministre de la Sécurité publique, Robert Middlemiss.

«La Sûreté du Québec m'a effectivement soumis un rapport dans lequel elle formule certaines remarques sur le processus utilisé lors de l'élection de ces cinq personnes», a déclaré à l'Assemblée nationale le ministre Middlemiss.

Il était interrogé par le député péquiste de Jonquière, Francis Dufour, qui a souligné que ces problèmes «créent des vagues et sont en train de tuer l'industrie des courses de chevaux au Québec».

Le ministre de la Sécurité publique entend débattre des résultats de l'enquête avec son collègue ministre de l'Agriculture, Yvon Picotte, qui est le ministre responsable de la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPICC).

Selon le rapport de la Sûreté du Québec, des irrégularités auraient marqué l'élection de cinq dirigeants de la SPICC, créée en décembre dernier par M. Picotte pour soutenir les courses de chevaux et gérer l'hippodrome de Blue Bonnets, à Montréal.

L'élection de cinq des neuf membres du conseil d'administration de la SPICC s'est déroulée le 8 janvier dernier à Blue Bonnets. Devaient normalement avoir droit de vote les membres d'associations intéressées par les courses attelées.

Or la SQ soutient que des membres d'associations n'ont pas été invités à participer au vote. D'autres personnes auraient voté par télécopieur dans les jours qui ont suivi l'assemblée.

Les quatre autres membres du conseil d'administratiopn de la SPICC sont nommés d'office par le gouvernement.

Postes: embargo sur le Rwanda

■ La Société canadienne des postes informe sa clientèle qu'à compter de maintenant, le courrier à destination du Rwanda ne sera pas accepté aux comptoirs postaux.

L'embargo est nécessaire dû à l'absence de transport fiable à destination de ce pays. On demande également aux clients de ne pas déposer d'articles à destination du Rwanda dans les boites aux lettres publiques.

Tout envoi présentement dans le système postal sera retourné à l'expéditeur, dès que possible, accompagné du remboursement de l'affranchissement. Le service reprendra dès que le transport vers le Rwanda reviendra à la normale. La Société avisera le public de tout changement.

PUBLIREPORTAGE

Carrières dans le domaine du voyage

L'industrie du voyage, un monde fermé et difficilement accessible ? Depuis 1979, une institution privée a prouvé qu'après une formation de 4 mois les portes vous sont grand ouvertes.

- Vous avez fait des études collégiales ou universitaires mais les emplois sont rares dans votre secteur de spécialisation ?
- Vous avez quitté le marché du travail depuis quelques années et vous recherchez un travail intéressant ?
- Vous travaillez actuellement, mais vous songez à réorienter votre carrière ?
- Le domaine du voyage vous intéresse, vous n'avez pas fait d'études collégiales et vous vous demandez s'il y a des emplois intéressants pour vous ?

Formation technique

Sachez d'abord que, pour y accéder, il faudra acquérir une solide formation technique: **rien de très difficile**, mais il faut connaître la terminologie technique du voyage, la tarification, le système de réservation informatisé, etc. En plus d'une bonne formation en géographie, vous devez connaître les produits offerts aux touristes et gens d'affaires et les caractéristiques des principales destinations.

L'industrie du voyage ne se limite pas aux agences de voyages. Il y a une foule d'entreprises qui offrent leurs services par l'entremise du réseau des agences de voyages et toutes ces entreprises aussi recherchent du personnel techniquement qualifié **de tout âge**.

Avant de choisir une école, assurez-vous qu'elle est reconnue par les employeurs. Découvrez par vous-même quelle est la meilleure école. Faites votre propre sondage en demandant aux agences de voyages: ***Quelle est la meilleure école ?*** Vous allez alors découvrir que le Collège April-Fortier offre la formation professionnelle la plus reconnue.

Collège April-Fortier

En quelques mois, le Collège April-Fortier vous permet d'acquérir cette formation technique. Ce collège n'est pas un Cegep et, par conséquent, n'offre pas un enseignement général; le collège offre une formation professionnelle qui s'adresse d'abord et avant tout à une **clientèle adulte** qui recherche les outils nécessaires pour fonctionner dans le domaine du voyage. Fondé par des professionnels du voyage pour répondre aux besoins de cette industrie, le collège a la réputation d'être très branché sur les besoins de l'industrie.

Le collège vous permet donc de faire la **transition** entre votre situation actuelle et l'industrie du voyage; une fois dans l'industrie, vous découvrirez une quantité surprenante de postes diversifiés. Ce sera alors à vous d'orienter votre carrière selon vos goûts, vos forces et vos objectifs.

Vous pouvez aussi effectuer une **transition graduelle** en vous impliquant **à temps partiel** dans le domaine tout en conservant votre emploi actuel; cette approche vous permet de bénéficier des avantages de l'industrie et d'acquérir une expérience qui sera valorisée si un jour vous décidez de vous y impliquer à temps plein.

Programme

Le programme de formation d'une durée de **332 heures** est suivi d'un stage d'au moins **30 heures** en agence de voyages. Le programme est divisé en sept cours de telle sorte que vous pouvez le suivre à temps plein ou à temps partiel; le collège offre des cours de **jour**, de **soir** et du **samedi**.

Service de placement

En plus de répondre aux demandes provenant de l'industrie, le personnel du collège pourra vous orienter selon vos expériences passées, votre âge, les études que vous avez déjà faites et les objectifs que vous poursuivez. Comme il s'agit d'une industrie aux multiples ramifications avec des emplois de nature très diversifiée, le monde du voyage a besoin de personnes de tout âge, autant des diplômés universitaires que des personnes possédant une formation de niveau secondaire. **Les étudiants se retrouvent très rapidement sur le marché du travail** du fait que la direction du collège travaille en étroite collaboration et uniquement avec l'industrie du voyage; après **15 ans** de réputation d'excellence, il n'est pas surprenant de retrouver un grand nombre d'ex-étudiants à des postes importants dans toutes les sphères de l'industrie.

Prochains cours

Les prochains cours du jour débutent le **4 juillet** et le **29 août**. Les cours du soir débutent le **12 septembre**; ceux du samedi, le **10 septembre**.
Nous vous offrons aussi la possibilité de suivre le programme en anglais du **12 sept. au 23 déc.**



Gisèle April-Fortier

Vous avez le choix de suivre les cours en français ou en anglais. Ceux qui suivent les cours en anglais ont la possibilité de rédiger leurs examens en français s'ils le désirent. Il s'agit là d'une excellente occasion de se perfectionner en anglais tout en suivant une formation spécifique.

Renseignements

Si vous désirez en savoir davantage, contactez le Collège April-Fortier au **878-1414** ou au **521-1600**; on vous fera parvenir une brochure explicative. Si vous le désirez, prenez rendez-vous avec un conseiller.

Pour mieux connaître l'industrie et les possibilités qu'elle vous offre, le collège offre **gratuitement** un cours de 3 heures, mercredi le **8 juin à 19h00** ou vendredi le **10 juin à 14h00** ou mercredi le **15 juin à 19h00**. Vous aurez alors l'occasion de poser toutes les questions qui vous intéressent. **S.V.P. Réservez.**

Le collège est situé au 801 rue Sherbrooke Est (1er étage), au coin de St-Hubert, à deux minutes de la station de **métro Sherbrooke** (sortie Berri Est).

RÉSULTATS Loto-Québec

Banco — Tirage du 94-06-07

1	7	10	11	17
21	22	35	36	42
44	50	53	54	57
59	62	64	68	70

Prochain tirage: 94-06-08

TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Merci de votre p'tit coup de cœur.

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC

Au cœur de la solution!

Pas de recours collectif pour les détenus d'Archambault

M. Le Marier a agi en chef d'institution responsable et respectueux des lois, selon le juge Viau

YVES BOISVERT

■ Les détenus du pénitencier «super maximum» Archambault ont échoué dans leur recours collectif contre l'ancien directeur de l'institution carcérale, à qui ils réclamaient 18,6 millions de dollars pour les privations dont ils ont été victimes après les violentes émeutes de 1982.

Dans un volumineux jugement (108 pages) rendu hier matin, le juge Pierre Viau, de la Cour supérieure, a conclu que non seulement les détenus n'ont pas réussi à prouver les graves reproches qu'ils adressaient à M. André Le Marier, mais qu'au surplus, le procès l'a convaincu «hors de tout doute raisonnable» que M. Le Marier s'est comporté de façon exemplaire après les émeutes.

Le 25 juillet 1985, environ 250 des 425 détenus d'Archambault avaient réussi à prendre le contrôle de l'aile N du pénitencier, véritable carfeour de l'institution. Certains avaient torturé et assassiné trois employés du pénitencier au passage, en plus d'en blesser d'autres. Deux détenus ayant participé aux meurtres s'étaient aussitôt suicidés au cyanure.

Les détenus avaient réussi à s'emparer de plusieurs clés maitresses du pénitencier, et avaient volé de nombreuses munitions.

Ce jour-là, toute l'aile est saccagée (400 000 $ de dommages). Le gymnase est incendié, la cuisine démolie, les lieux sont inondés et divers outils sont volés.

Une équipe d'urgence réussit, à l'aide de gaz lacrymogènes, à reprendre le contrôle du N. Le lendemain à 7h, l'aile est reprise en mains par l'administration.

Les détenus seront confinés à leurs cellules un certain temps, et, les installations ayant été détruites, ils sont privés de repas chauds pendant deux semaines.

Les détenus identifiés comme les leaders de la rébellion sont mis en «ségrégation», afin d'empêcher une nouvelle révolte.

De nombreuses fouilles doivent être faites, étant donné le vol de munitions. Il est en effet relativement aisé à certains détenus de fabriquer des pistolets artisanaux qui peuvent tirer de vrais projectiles. On recherche de plus les clés et le poison.

Toutes les visites, y compris celles des avocats, sont suspendues, car les installations permettant les fouilles des visiteurs ont été détruites dans l'émeute. Par mesure de sécurité, on interdit la présence des avocats jusqu'au 4 août. Le 8 août, les visites familiales et autres reprennent.

Les douches ne sont plus accessibles à la suite du saccage. Certains ont pu en prendnre dès le 31 juillet (cinq jours plus tard), et tous ont pu en prendre normalement à compter du 5 août. Les détenus ont par ailleurs un lavabo dans leur cellule, a-t-on signalé.

Les détenus se plaignaient également d'avoir été victimes de gaz lacrymogènes abusivement pendant près de deux semaines après les événements. Certains disaient avoir été privés de nourriture.

Ils demandaient, à travers le détenu Roger LaSalle, un total de 18,56 millions de dollars à M. Le Marier en compensation pour des traitements «cruels», la privation de leur droit à l'avocat, la privation de leurs droits ordinaires et différents dommages et inconvénients infligés par l'administration.

Le procès, qui a duré plus d'un mois au Palais de justice de Montréal, a été financé par le Fonds d'aide au recours collectif. Il a nécessité le transport de nombreux détenus, témoins des événements.

Le juge Viau constate que les demandeurs ont eu grand peine à faire leur preuve. Ils n'ont réussi à prouver que des faits admis d'emblée par M. Le Marier. Effectivement, les repas étaient froids pendant quelques semaines. Mais parce que des détenus avaient détruit les installations. Oui, les gaz lacrymogènes ont été utilisés à l'occasion, mais uniquement pour contrôler la situation, devenue anarchique... et meurtrière.

Plusieurs témoins en demande étaient peu crédibles et se sont contredits copieusement sur les misères qu'ils disaient avoir subies, observe le juge. Untel prétendait avoir été «gazé» abondamment, tandis que son voisin de cellule n'avait rien observé d'anormal, et ainsi de suite.

M. Le Marier se voit même décerner des éloges par le juge Viau pour avoir «agi en chef d'institution responsable et respectueux des lois.» Il a veillé à la sécurité de toutes les personnes se trouvant à Archambault, et en particulier celle des détenus eux-mêmes, conclut d'ailleurs le juge Viau. Les mesures qu'il a prises étaient justifiées et raisonnables dans les circonstances. Il a fait en sorte que les dégats soient réparés rapidement, et s'est montré fort compréhensif dans ses rencontres avec le comité des détenus, de l'aveu même de membres du comité.

La demande de Lasalle est donc rejetée, et il est en outre condamné aux dépens de la cause.

3 vols à la même succursale en un mois

Sean Cahill a été épinglé lundi par un gardien

MARCEL LAROCHE

■ Un besoin pressant d'héroïne aurait poussé un homme de 28 ans à commettre trois vols en moins d'un mois au même établissement bancaire de la Plaza Saint-Hubert, à Montréal.

Hier, Sean Cahill, qui demeure dans une maison de chambres de la rue Saint-Denis, a comparu en Cour du Québec. Il avait été épinglé lundi par un gardien de sécurité de la banque qui l'a pris en chasse à la suite de son forfait.

Il était 10h 15 quand le suspect s'est présenté à la succursale de la Banque de Montréal située rue Saint-Hubert. Simulant une arme, il s'est d'abord emparé de l'argent qu'allait déposer un client accoudé au comptoir.

Puis, se faisant plus insistant, il a lancé à une employée un retentissant «give me more...» pour qu'elle lui remette au plus vite les quelques milliers de dollars contenus dans sa caisse. L'air nerveux, il a quitté l'établissement à toutes jambes, sous l'oeil d'un garde non armé de l'agence de sécurité Unique.

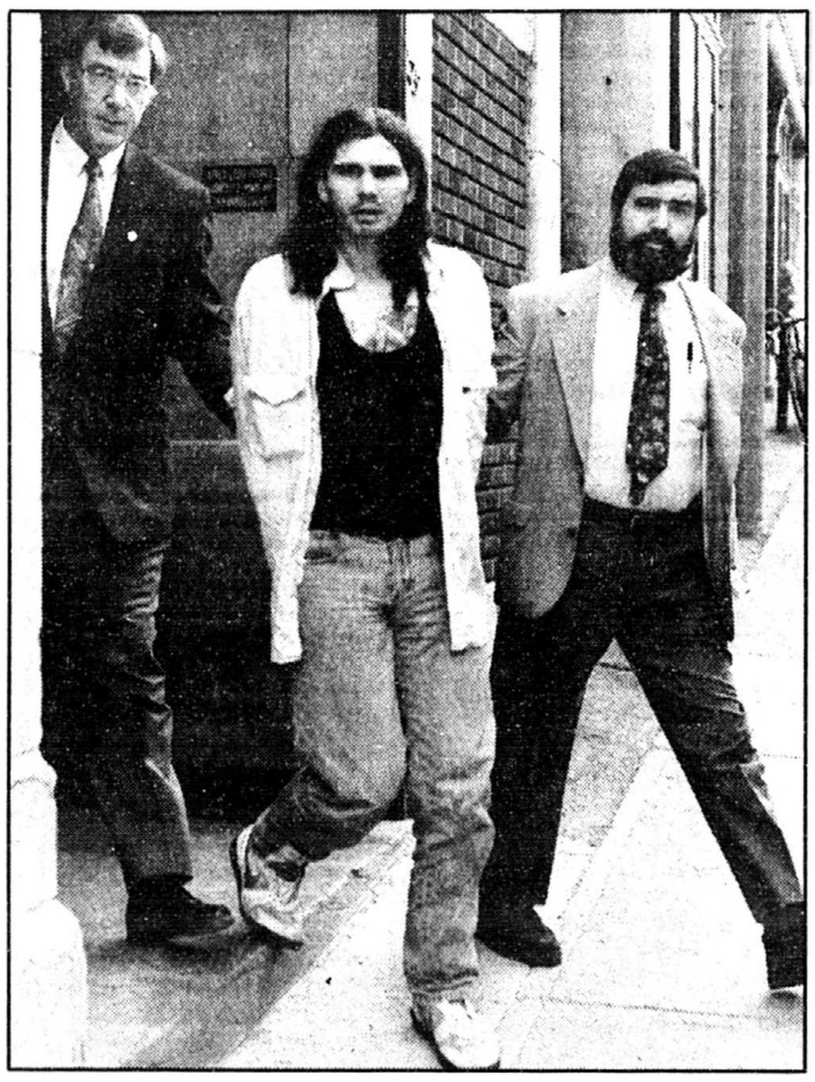
Le gardien de sécurité à ses trousses, le malfaiteur a tenté de s'échapper en montant dans un taxi, angle des rues Saint-Hubert et Saint-Zotique. Au moment où le véhicule démarrait, le gardien a mis la main sur la portière, avisant le chauffeur que son client venait de commettre un vol qualifié.

Désemparé, le suspect est sorti en trombe du taxi pour fuir à nouveau en direction nord sur la rue Saint-Hubert. Il n'avait pas fait 200 mètres que le jeune gardien de sécurité de 24 ans l'a agrippé fermement par l'arrière et cloué au sol à la manière d'un joueur de football.

Des patrouilleurs du poste 1, rue Crémazie, qui s'approchaient des lieux du vol sont rapidement intervenus pour procéder à l'arrestation du suspect. Enquête faite, les sergents-détectives Gilles Racette et Maurits Stern, sous la supervision du lieutenant-détective Yvan Gauvreau, de la section des vols qualifiés de la CUM, ont établi que Cahill en était à son troisième vol à la même institution bancaire depuis le 17 mai dernier.

Cahill, qui a de graves propensions à l'héroïne, n'en est pas à ses premiers démêlés avec la police, ayant déjà été interpellé à Brossard, à Longueuil et à Rosemère. Il a besoin, dit-on, de 150 $ à 300 $ par jour pour sa dose de drogue.

Après avoir été examiné par des techniciens d'Urgences Santé au quartier général de la police de la CUM, rue Bonsecours, Cahill avait été écroué en attendant de comparaître hier en Cour du Québec sous diverses accusations relatives aux trois vols qualifiés commis à la Banque de Montréal.



Sean Cahill, 28 ans, escorté par les sergents-détectives Gilles Racette et Morits Stern, de la police de la CUM. PHOTO *La PRESSE*

Une «petite fête» finit par un meurtre

MARCEL LAROCHE

■ À peine sorti de prison, un homme qui s'était réfugié dans un logement du nord de Montréal a été tué de plusieurs coups de couteau, au terme d'une violente altercation vraisemblablement envenimée par l'alcool.

Bien que le mobile du meurtre de Guy Dupuis demeure nébuleux, les policiers de la CUM ont toutes les raisons de croire que cet individu de 36 ans assistait à une petite fête avec des amis quand il a été pris à partie par un des participants qui lui a asséné plusieurs coups de couteau au thorax.

Le présumé assassin, un individu de 33 ans dont la police connaît l'identité, n'a d'ailleurs pas été revu depuis le drame perpétré vers 5h30, à l'intérieur d'un appartement situé au 6519, rue Saint-Dominique, à Montréal.

Des patrouilleurs du poste 43 de la CUM avaient auparavant été appelés à se rendre, vers 5h hier matin, à un appartement du rez-de-chaussée de cet immeuble de six logements.

Les policiers n'avaient cependant pas eu à intervenir, les trois ou quatre occupants des lieux ayant retrouvé leur calme.

Cette atmosphère de tranquillité n'a été que de courte durée puisque les policiers sont intervenus une seconde fois au même endroit, vers 5h30, une bagarre ayant éclaté sur le balcon avant de l'appartement.

Ils ont été reçus par le locataire des lieux, un homme de 39 ans, qui les a guidés jusqu'au salon où gisait le corps inerte d'un individu baignant dans son sang.

Selon les premières constatations, la victime semblait avoir été frappée à trois ou quatre reprises au thorax avec un couteau de cuisine retrouvé sur les lieux du crime.

Pendant que les techniciens d'Urgences-Santé s'affairaient à faire des manoeuvres de réanimation sur l'homme inconscient, le locataire a raconté vaguement avoir été réveillé par une bagarre entre ses invités d'un soir qui s'étaient tous enfuis!

Fait plutôt intrigant; il était incapable de fournir une description détaillée de ses copains, dont l'un qui prétendait être un Amérindien.

Quant à Guy Dupuis, il avait déjà succombé à ses blessures à son arrivée à l'hôpital Royal Victoria, devenant ainsi la 23e victime de meurtre commis depuis le début de l'année sur le territoire de la CUM. La victime avait été libérée lundi après-midi du centre de détention Parthenais, à Montréal.

L'enquête a aussitôt été confiée aux sergents-détectives Pierre Tétrault et Paul Therrien, sous la supervision du lieutenant-détective Yvan Gauvreau, des crimes contre la personne de la CUM.

Inconduite professionnelle ou examen conforme à la pratique médicale?

YVES BOISVERT

■ Selon qu'on s'en remet à la version des faits donnée par les deux plaignantes ou à celle donnée par l'accusé, les examens gynécologiques du docteur Karam Shalaby constituaient une inconduite professionnelle sérieuse ou un examen parfaitement conforme à la pratique médicale.

Voilà ce qui ressort du témoignage de l'experte en gynécologie produite par la défense, le docteur Vyta Marya Senikas, qui a terminé son témoignage hier matin, lors de la sixième journée du procès pour agressions sexuelles de Shalaby, un médecin du West Island âgé de 44 ans.

Un des avocats de la défense, Me Michael Stober, s'est employé à faire dire à l'experte que les examens pratiqués par Shalaby sur les deux plaignantes étaient tout à fait corrects. C'est effectivement ce que le docteur Senikas a dit, mais en se basant sur la description des examens faite par l'accusé.

Contre-interrogée par l'avocate du ministère public (Me Hélène DiSalvo), l'experte a admis que si les examens se sont déroulés comme l'ont dit les deux jeunes femmes (âgées de 14 et 23 ans lors des événements, en 1988 et 1989), Shalaby s'est livré à des actes gravement dérogatoires.

Les deux femmes ont dit avoir été masturbées par le médecin dans son cabinet. Ce faisant, il leur demandait si elles étaient excitées par ses gestes. Le médecin a nié avoir commis des gestes ou prononcé des paroles à caractère sexuel, et a dit que les examens se sont déroulés normalement.

Le témoignage de l'experte Senikas diffère essentiellement de celui de la Couronne en ce qu'elle affirme qu'il est non seulement normal, mais «inévitable» pour un médecin d'entrer en contact avec le clitoris d'une patiente lors d'un examen gynécologique bien fait. Il est «impossible» qu'un examen bi-manuel ne produise pas de tel contact, dit-elle.

André Pratte



Bonjour la police!

Un jour peut-être, les policiers québécois sauront donner à leur devoir priorité sur l'action syndicale, auront le courage de dénoncer ceux des leurs qui abusent de leurs pouvoirs, et comprendront qu'ils doivent traiter les citoyens avec respect plutôt que mépris.

Un jour peut-être. Même que parfois, on voit poindre des signes encourageants. Prenez cette annonce placée dans le métro et les autobus par le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM). On y voit une douzaine de collégiens dans une classe. Des bulles leur font lancer des «Ça s'peut pas!» et des «Pas possible!». Sur le tableau derrière eux, on peut lire un gros «Bonjour la police!» Et au bas de l'affiche on peut lire: «Recherché: diplôme d'études collégiales, sympathique, diplomate, humain, bon jugement, sens de l'humour, calme, aimant la vie et les gens. Faites carrière dans la police.»

Quand on sait l'irritation que suscite chez beaucoup de policiers la rengaine de Rock et Belles Oreilles, et quand on se souvient de la réaction qu'avait provoquée il y a trois ans la publicité des gâteaux Jos Louis décrétant que «Les beignes, c'est pour la police», on ne peut qu'être impressionné par l'audace dont a fait preuve le Service de police. Une audace qu'il faut applaudir: une police qui sait rire d'elle-même est déjà plus humaine.

Mais surtout, on doit se réjouir de l'énumération des qualités recherchées chez les nouveaux policiers: sympathique, diplomate, humain, bon jugement, sens de l'humour, calme, aimant la vie et les gens...On est loin des gars qui *trippent* Miami Vice et Incorruptibles!

* * *

En s'informant un peu sur l'origine de cette annonce cependant, on apprend que celle-ci visait moins le recrutement que les relations publiques. Qu'il s'agissait surtout de «donner une image jeune et moderne de la police». D'ailleurs, c'est de la division des relations publiques que vient l'idée.

On apprend aussi que le «Bonjour la police» n'est pas passé comme du beurre dans la poêle chez les officiers supérieurs. «Quand j'ai présenté les premières ébauches, certains officiers aimaient ça, mais d'autres trouvaient ça inacceptable», confie la conseillère aux communications Louise Boisvert. L'appui de l'ex-directeur Alain St-Germain a été déterminant.

Campagne d'image donc. Mais tout de même, accessoirement, l'annonce visait à attirer l'attention de jeunes qui n'auraient pas à prime abord songé à la carrière policière. L'idée était bonne car, selon certains, c'est là que se situe le noeud du problème. «Bien des jeunes ne recherchent que l'aspect *law and order*, l'autorité sur le monde, explique l'ancien directeur de la police de la CUM Roland Bourget. Quand ces jeunes arrivent au cégep, ils adorent les cours de police, mais détestent les cours de sciences humaines.»

Ainsi, on aura beau accentuer le volet «humain» de la formation, on labourera le béton tant que les jeunes à qui on s'adresse ne rêvent que sirènes et revolvers. «Il faut aller chercher une nouvelle catégorie de jeunes, des gens qui au départ ont un état d'esprit différent», insiste M. Bourget.

Curieusement, au service de recrutement du SPCUM, on répond avec un agacement évident aux questions portant sur la trouvaille des relations publiques. La responsable de l'embauche Nicole Cayé déplore que la publicité n'ait pas indiqué plus clairement les exigences du service, le type de diplôme exigé notamment. «Des 1000 personnes qui ont appelé, seulement le quart répondaient aux critères de base», soupire Mme Cayé.

À cette publicité audacieuse, les recruteurs préfèrent de loin l'annonce placée dans les journaux l'été dernier. Une annonce froide, plate, militaire. «Prenez votre place parmi nous! peut-on y lire. Le SPCUM vous offre une carrière d'action, valorisante, où vous pourrez relever de nombreux défis tout en étant au service de la population et en bénéficiant de conditions de travail avantageuses.»

La différence entre les deux annonces est frappante. À tel point qu'on se demande qui le Service de police veut VRAIMENT attirer dans ses rangs: les jeunes qui aiment la vie et les gens? Ou ceux qui rêvent d'action et de gros salaire?

LA FAMEUSE GARANTIE STEAM-WAY: ENTIÈRE SATISFACTION OU ARGENT REMIS
NOTRE CLIENTÈLE C'EST NOTRE RÉPUTATION
SERVICE DE NETTOYAGE STEAM-WAY POUR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT
GRATUIT NETTOYAGE D'UNE PIÈCE MUR À MUR
NOUS PAYONS LA TPS
NOS IMBATTABLES BAS PRIX
TPS
3 JOURS SEULEMENT
Vous pouvez réserver pour une date ultérieure
NETTOYAGE DE TAPIS
SEULEMENT 12,95$ PAR PIÈCE (minimum de 2 pièces à ce bas prix) + 3e pièce gratuite
49,95$ SPÉCIAL POUR 4 PIÈCES Moins de 10 $ par pièce + 5e pièce gratuite
74,95$ SUPER SPÉCIAL POUR MAISON COMPLÈTE 5 pièces plus 1 couloir et jusqu'à 15 marches C'EST MOINS DE 9$ PAR PIÈCE + 1 pièce gratuite
39,95$ CANAPÉ DE TOUTE DIMENSION OU 2 FAUTEUILS + 1 pièce gratuite
79¢ PI CAR. NETTOYAGE DE CARPETTES EN USINE Cueillette et livraison incluses Service rapide
TÉLÉPHONEZ: du lundi au vendredi de 8 h à 21 h samedi et dimanche de 8 h à 17 h EXT.: 1-800-461-9595
NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION
ESTIMATION COMMERCIALE INDUSTRIELLE ET INSTITUTIONNELLE DISPONIBLE
Pourquoi respirer de la poussière et de la saleté nuit et jour quand les experts Steam-Way peuvent facilement éliminer toute la poussière de votre maison, à un prix plus qu'abordable?
Votre maison, comme la plupart des autres, est pleine de moutons, de particules, eux plâtres, de clous, de copeaux de bois, de bactéries, de virus, de saleté et même quelquefois de boules de poils qui peuvent provoquer des allergies et entraîner une augmentation des frais de chauffage et de climatisation.
NETTOYAGE DE STORES DE TOUT GENRE Cueillette et livraison incluses SERVICE RAPIDE
SPÉCIAL 19$ SEULEMENT
9,95$ par bouche de ventilation
W2105166
• Nous déplaçons et replaçons la plupart des meubles afin de nettoyer rigoureusement toute la pièce.
• Nous prétraitons les régions très sales pour s'assurer d'un nettoyage complet.
• Nous utilisons notre propre procédé de vapeur pénétrante pour nettoyer adéquatement jusqu'au plus profond des fibres.
• Rendez-vous de soir disponible sans frais additionnels.
COMPOSEZ 333-3333
CHÈQUES PERSONNELS
Nous croyons que l'air pur et la propreté améliorent l'environnement.
Satisfaction garantie 100%
OUVERT DIMANCHE

Jeunes contrevenants : des experts contredisent le ministre

JEAN-PAUL SOULIÉ

■ Le durcissement de la Loi sur les jeunes contrevenants, annoncé la semaine dernière par le ministre fédéral de la Justice, Allan Rock, a soulevé un tollé de protestation chez les spécialistes de la question — psycho-éducateurs, criminologues, avocats spécialisés, et députés à l'Assemblée nationale — rassemblés autour de l'Association des centres de jeunesse du Québec.

La plus belle colère a été piquée par Jean Trépanier, criminologue et chercheur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. «C'est un problème d'ordre politique, a dit le savant professeur. Dans l'Ouest canadien, des électeurs se sont plaints au cours d'une campagne électorale fédérale. Et les politiciens fédéraux ont dit : «D'accord, on va s'en occuper!» Mais ils ont oublié que c'est aux provinces d'appliquer ces lois!» Pour le criminologue, les politiciens fédéraux auraient dû faire preuve d'un minimum d'honnêteté : aller voir les provinces chargées d'appliquer la loi, avant de s'engager.

Le ministre Allan Rock veut accroître la sévérité des mesures pénales contre les jeunes accusés de crimes violents au détriment des mesures de réhabilitation et de réinsertion. Dans sa démarche, le ministre se dit appuyé par un large consensus de la population et des provinces. Mais les participants à la conférence de presse d'hier insistaient sur le fait que ce consensus était totalement faux. Et sans fondement statistique.

Selon Jean Trépanier, les mesures que Allan Rock veut promouvoir dans sa législation vont dans le même sens que celles qui ont été implantées en Idaho et dans l'État de New-York, aux États-Unis. La justice des adultes serait plus efficace que celle prévue pour les jeunes. Les deux expériences se sont révélées négatives. D'autre part, le Québec se compare avatageusement au reste du Canada : Québec est la province où le nombre de jeunes placés en centres d'accueil et de réadaptation est le plus bas, soit la moitié de la moyenne canadienne.

Au Québec, le taux de délinquance, selon Statistique Canada, est le deuxième plus faible, par 100 000 habitants, après «la paisible Île-du-Prince-Édouard». Pour Cécile Toutant, de l'Institut Pinel, si tout le monde est contre la violence, le moyen de la réduire proposé par le ministre Rock est une illusion.

Les personnalités et organismes québécois qui appuient l'Association des centres de jeunesse du Québec, une création de la «réforme Côté», s'opposent au fait que les amendements proposés par le ministre fédéral augmentent de façon importante la durée de la mise sous garde des jeunes contrevenants coupables de meurtre ou de crime grave. De plus ces jeunes seraient envoyés au tribunal des adultes, afin, dit le projet de loi, d'accorder davantage de temps pour leur traitement et leur réinsertion sociale.

«Faux, s'insurge Cécile Toutant!» Le temps n'est pas un facteur significatif. Cinq ans, pour un jeune, même séparés en trois ans à temps plein et deux ans de suivi sont amplement suffisant, le temps ne s'écoulant pas de la même façon pour un jeune que pour un ministre fédéral d'âge mûr.

Pour Me Normand Bastien, de la division jeunesse du Centre communautaire juridique de Montréal, le ministre agit «comme un jeune déliquant : il veut faire un geste avant de réfléchir». Tous les intervenants s'opposent au fait que les jeunes délinquants soient jugés selon les mêmes normes que les adultes. «Nous prévoyons une loi inadministrable!» Déjà, les deux provinces les plus peuplées du Canada, le Québec et l'Ontario, se sont déclarées opposées à tout changement, la loi actuelle permettant, en l'appliquant avec intelligence, de parvenir à des résultats valables.

Les véritables problèmes viennent des délais moyens trop longs avant que des sentences ne soient rendues — 266 jours en moyenne à Valleyfield, 180 jours à Montréal et 163 jours à Joliette — et aussi du fait que seulement 29 p. cent des problèmes de criminalité soient résolus. Dans 71 p. cent des cas, les jeunes pensent qu'ils peuvent recommencer en toute impunité.

Le durcissement de la loi n'a aucune commune mesure avec l'ampleur du problème, même si un certain nombre de journalistes ont demandé ce qui allait se passer avec les délinquants coupables du meurtre du dépanneur asiatique de Saint-Henri, il y a moins d'un mois.

Au Québec, le taux d'utilisation des mesures de garde pour les jeunes contrevenants est le plus bas au Canada. Constatant le taux relativement bas de la criminalité juvénile au Québec par rapport au reste du Canada, les intervenants ont dit qu'il y a peu de relation entre une utilisation plus systématique et plus prolongée de la mise sous garde et le taux de criminalité juvénile.

Il faut s'attaquer aux cause sociales du phénomène de la violence, ont dit les intervenants, soulignant que l'augmentation des peines et l'incarcération des contrevenants dans des prisons pour adultes étaient des solutions de facilité qui donnaient plus de chance à l'exploitation homosexuelle des jeunes qu'à la réhabilitation et à la formation de citoyens responsables.

Le député d'Anjou, membre de l'Assemblée nationale, Pierre Bélanger, a tenu à souligner un consensus québécois sur le sujet, libéraux et péquistes partageant les mêmes idées, à l'exception des représentants du parti Égalité, qui suivent le courant émanant des provinces de l'Ouest canadien.

La Commission des normes du travail respecte-t-elle sa mission ?

MARTIN PELCHAT

■ Depuis 1991, la Commission des normes du travail s'éloigne «dangereusement» de sa mission, en décourageant les travailleurs de porter plainte, en ouvrant le moins possible de dossiers et en réduisant les enquêtes à leur plus simple expression.

C'est le constat dressé par l'organisme communautaire Au bas de l'échelle, qui estime en outre que la commission a concrétisé en 1992 un virage majeur sous le couvert d'un nouveau plan d'orientation, où elle définit son rôle comme celui d'un promoteur du «développement et du maintien de relations harmonieuses entre employeurs et salariés».

S'il est louable en soit, note Ghislaine Paquin, porte-parole d'Au bas de l'échelle, ce rôle est pourtant «incompatible avec celui d'un organisme qui devrait prendre fait et cause pour les employés et qui doit poursuivre les employeurs fautifs», dit-elle.

Au bas de l'échelle, qui est représenté au conseil d'administration de la commission, s'est donné la mission d'informer et de supporter les travailleurs non syndiqués, lesquels constituent 53 p. cent de la main-d'oeuvre au Québec. Ces derniers sont protégés par la Loi sur les normes du travail, dont l'application est confiée à la Commission des normes du travail.

Au bas de l'échelle dit avoir remarqué un «glissement» dans le traitement des plaintes à la commission à partir du printemps 1991. Il a enquêté auprès de sa clientèle et a étudié des documents de la commission, pour produire un rapport de 34 pages contenant 40 recommandations, qu'il espère voir alimenter un débat social sur cette question.

«Dès le premier contact, la commission tente de décourager les personnes salariées de porter plainte», soutient Ghislaine Paquin. «Si elles le font quand même, des pressions se manifesteront tout au long du processus pour les amener à se désister ou à accepter un règlement à rabais.»

«À toutes les étapes, nous avons constaté des problèmes d'informations erronées ou incomplètes, ajoute-t-elle. Ainsi, beaucoup trop de salariés ne sont même pas informés du fait qu'ils peuvent être représentés gratuitement par un avocat de la commission dans certains dossiers.»

L'organisme note avec inquiétude que le pourcentage d'enquêtes effectuées sur le terrain à partir de plaintes pécuniaires est passé, entre 1989 et 1993, de 63 p. cent à 5 p. cent. La commission met plutôt l'accent sur le traitement des dossiers par téléphone.

Au bas de l'échelle a également dévoilé quelques cas où la commission a manifestement commis des erreurs d'appréciation. Des cas de plaignants, qui, en choisissant de poursuivre leurs démarches sans son aide, ont eu gain de cause devant le Commissaire général du travail ou obtenu une entente grâce à un avocat de pratique privée.

Le pdg de la commission, Jean Rivard, réfute les accusations du groupe communautaire. Il convient que des erreurs peuvent se glisser dans le traitement des 24 000 plaintes reçues annuellement, mais «à l'impossible, nul n'est tenu», lance-t-il.

Québec a confié la direction de la commission à M. Rivard, un ex-candidat libéral et ex-vice-président à l'information de Télévision Quatre Saisons, en novembre 1992. M. Rivard applique depuis un plan d'orientation qu'Au bas de l'échelle associe à un net affaiblissement de la loi.

«Il n'y a pas eu de changement d'orientation à la Commission des normes du travail», rétorque Jean Rivard. Depuis 1989, note-t-il, la commission est tenue entre autres de «favoriser l'obtention d'ententes justes» par des moyens «simples et peu onéreux». Mais on ne décourage pas les plaintes, «au contraire», affirme-t-il.

M. Rivard se targue d'avoir réduit sensiblement les importants délais de réponse au téléphone et de traitement des plaintes dont il avait hérité en 1992. Mais ce ne fut pas au prix d'une diminution de la qualité, affirme-t-il.

M. Rivard soutient également que la suppression de 100 postes au siège social, dans le cadre des coupures budgétaires, n'a pas non plus handicapé le service. «Il y avait une réorganisation à entreprendre à la commission, et nous l'avons fait sans trop toucher le service à la clientèle, et même en l'augmentant.»

La commission, insiste Jean Rivard, a par ailleurs repris l'an dernier son travail de surveillance de l'application de la loi, un aspect de sa mission qu'elle avait délaissé à partir de 1987 parce que débordée par les plaintes. L'objectif pour cette année est de passer de 1000 interventions en ce sens à 3000 ou 4000.

La commission planifie présentement une campagne publicitaire pour rappeler leurs devoirs aux employeurs et leurs droits aux salariés non syndiqués. Enfin, consciente qu'elle n'est pas «parfaite», dit Jean Rivard, elle a créé en mars dernier un service de relations avec la clientèle.

Peines trop légères

Reuter

KARLSRUHE

■ Sept jeunes Allemands qui avaient mis le feu à un foyer pour réfugiés dans la ville d'Allemagne orientale de Neubrandenburg en août 1992 vont être rejugés.

La cour suprême a en effet estimé que les peines qui leur ont été infligées par un tribunal local étaient trop légères et qu'ils auraient dû être jugés pour tentative de meurtre plutôt que pour incendie volontaire et voies de fait.

Les jeunes gens avaient été condamnés à des peines allant de quelques mois à trois ans. Aucun des occupants du foyer n'avait été blessé dans l'incendie provoqué par des cocktails molotov.

C'est la deuxième fois en six semaines que la cour suprême annule le verdict d'un procès de sympathisants néo-nazis. Le 28 avril, elle avait ordonné un nouveau procès contre l'auteur d'une attaque raciste contre un foyer à Boizenbourg, en Allemagne orientale.

FAITES VITE! 5 DERNIERS JOURS
PREND FIN LE DIMANCHE 12 JUIN

FABRICVILLE

EN COURS!
OUVERT DIMANCHE 12 h - 17 h

5 000,000 DE TISSUS EN SUPER SOLDE

PATRONS • VOGUE • McCALL • BUTTERICK 3 POUR LE PRIX DE 1 avec achat de tissu et carte d'or

Fabricville prend les devants en soldant plus de 5 000 000$ de tissus dans plus de 165 magasins opérés par des Canadiens dans tout le Canada.

TOUS LES NOUVEAUX TISSUS MODE PRINTEMPS ET ÉTÉ 33 1/3 % DE RABAIS

NOUVELLES COLLECTIONS
• Aspect lin • Pour chemisiers • Pour robes • Shirting • Popeline • Faille imprimée • Coutil • Plaid madras et plus encore
ACHETEZ 1 MÈTRE AU PRIX COUR. ET OBTENEZ 2 MÈTRES GRATUITS

DES MILLIONS DE MÈTRES DE TISSUS MODE ASSORTIS ÉCONOMISEZ 50 % DERNIÈRE CHANCE!

COTON D'ÉTÉ DERNIER CRI ÉCONOMISEZ JUSQU'À 57 % AUSSI PEU QUE 2,99 m

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 53 % TISSUS HABILLÉS AUSSI PEU QUE 4,99 m

1/2 PRIX
• Satinette de coton imprimée
• Dentelle de mariage
• Chambray Canton
et plus encore

ÉCONOMISEZ 50 % DOUBLURE MODE Prix coor. VARIÉE 4,98 m 2,49 m

1/2 PRIX! IMPRIMÉS FANTAISIE Prix coor. 6,98 m 3,49 m

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 42 % TISSUS DE MARIAGE AUSSI PEU QUE 5,99 m

BELLES AUBAINES EN DÉCORATION

30 % DE RABAIS ARTICLES DE COUTURE
• Fil Gütermann
• Fil à surjeter
• Paniers de couture
• Boutons et boucles
• Appliques
et bien plus encore!

1/3 DE RABAIS COUETTES «COZY COTTAGE» • Simple • Double • Grand • Très grand

15 % DE RABAIS STORES HORIZONTAUX ET VERTICAUX «VERTICO» FAITS SUR MESURE

25 % – 33 1/3 % DE RABAIS AU CHOIX
• Dentelle européenne
• Voilages unis
• Voilages fantaisie
• Poly/coton rayé et uni
• Moiré II
• Coton imprimé
et plus encore

50 % DE RABAIS AU CHOIX
• Brise-bise de dentelle (fins de séries)
• Voilages
• Tissus de recouvrement
• Coton imprimé
SUPERBE SÉLECTION

FABRICVILLE
Le plus grand distributeur de tissus et tentures avec 140 magasins à travers le Canada.

■ PLACE VERSAILLES – 7275, rue Sherbrooke est 493-6666
■ RUE STE-CATHERINE – 354, rue Ste-Catherine ouest 866-1821
■ VILLE ST-LAURENT – 1240, boul. Laurentien/Marcel Laurin 334-0910
■ NOTRE-DAME-DE-GRÂCE – 6444, avenue Somerled 483-2685
■ DORVAL – 2050, boul. St-Régis 683-4550
■ MONTRÉAL – 1178, rue Beaumont 737-4755
■ LASALLE – 8469, boul. Newman 365-8045
■ CHOMEDEY, LAVAL – 1205, boul. Labelle 688-1039
■ DUVERNAY, LAVAL – 1950, boul. de la Concorde 662-1880
■ ST-LÉONARD – 6854, rue Jean Talon est 899-0060
■ CENTRE GREENFIELD PARK – 443, boul. Taschereau 672-6884
■ TRACY/SOREL — 7000, boul. de la Plaza Tracy 746-0047

En raison de manque d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins.
VISITEZ NOTRE CENTRE DE LIQUIDATION AU 7760, RUE SHERBROOKE E., POUR DES ÉCONOMIES EXCEPTIONNELLES.

BLACK & DECKER

VENTE
DU 9 AU 12 JUIN
NOTRE ENTREPÔT DÉBORDE!
Des centaines d'articles sont vendus à des bas prix incroyables!

APPAREILS D'ENTRETIEN DE JARDIN*
TONDEUSES
TONDEUSES SANS FIL
TAILLE-HAIES
COUPE-BORDURES

OUTILS*
SCIES CIRCULAIRES
PERCEUSES AVEC OU SANS FIL
SCIES SAUTEUSES
ÉTABLIS WORKMATE
PONCEUSES
TOUPIES

ARTICLES MÉNAGERS*
CAFETIÈRES
FERS À REPASSER
GRILLE-PAIN
BOUILLOIRES
ASPIRATEURS SANS FIL

3061, RUE BÉLANGER (COIN boul. ST-MICHEL) 722-1021
JEUDI, DE 9 À 21 H
VENDR., DE 9 À 21 H
SAMEDI, DE 9 À 17 H
DIMANCHE, DE 12 À 17 H
*UNITÉ DE SERVICE AVEC GARANTIE ORIGINALE DU MANUFACTURIER
W2103973

GARANTIE 10 ANS / 160 000 KM SANS FRAIS SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR

GOLF 1994
Prix calculé sur modèle 2 portes CL, boîte 5 vitesses, moteur à essence, verrouillage central, servodirection, système d'alarme et beaucoup plus.
199$* par mois location-bail V.C.I.
48 MOIS



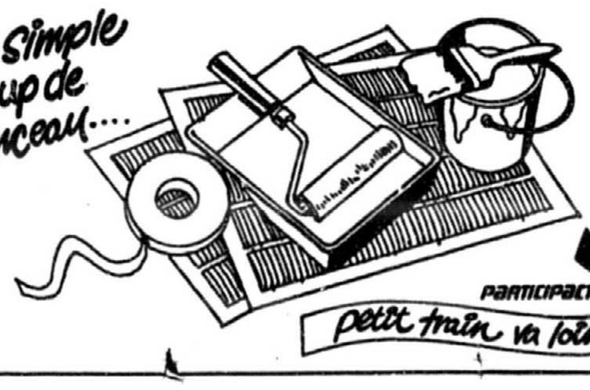
JETTA 1994
Prix calculé sur modèle 4 portes CL, boîte 5 vitesses, moteur à essence, verrouillage central, radio-cassette, servodirection, système d'alarme et beaucoup plus.
259$* par mois location-bail V.C.I.



Location-bail de 48 mois, avec un versement comptant de 1 400 $. Premier loyer de 199 $ pour la Golf et de 259 $ pour la Jetta, un dépôt de sécurité de 250 $ pour la Golf et de 300 $ pour la Jetta. Immatriculation, transport, préparation et taxes applicables payables à la livraison.
Offre valide jusqu'au 15 juin 1994 sur véhicule en stock. Sujet à l'approbation du crédit par V.C.I.

CHEZ LES AUTOMOBILES Popular MONTREAL
W2104614
5441, ST-HUBERT, MONTRÉAL 274-5471

Un simple coup de pinceau....



PARTICIPACTION
Petit train va loin

Le séisme dans le sud de la Colombie a fait au moins 250 morts

Deux villages ont été pratiquement rayés de la carte et l'on déplore quelque 500 disparus dans la région



PHOTO REUTER

Deux enfants fouillaient hier les décombres de ce qui fut leur maison à Mondomo, à environ 300 km de Bogota.

AFP

BOGOTA

■ Le violent tremblement de terre qui s'est produit lundi dans le sud de la Colombie a fait au moins 250 morts et 500 disparus, selon un bilan provisoire, établi hier à partir d'informations venues des zones sinistrées.

À la suite du séisme, deux villages de la province du Cauca (sud-ouest de la Colombie), Irlanda et Toez, ont été pratiquement rayés de la carte. À Toez, selon la police, 65 personnes ont été tuées tandis qu'à Irlanda 150 autres sont mortes, selon des déclarations du prêtre Mario Garcia qui travaille dans un séminaire pour indiens.

Plusieurs autres villages de la région ont été durement touchés et les autorités locales, citées par les radios colombiennes, ont fait état d'une quarantaine de morts.

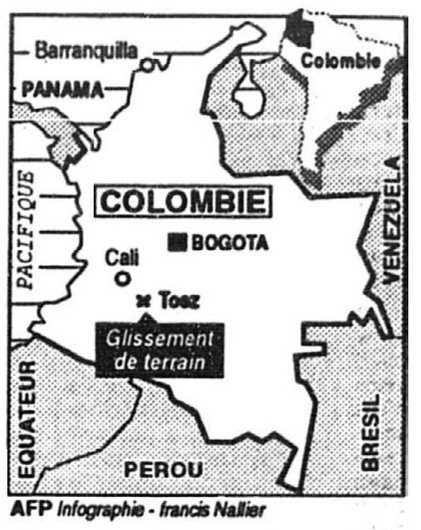
De son côté, le gouverneur de la province du Huila, voisine du Cuca, M. Enrique Ortiz, a indiqué que 500 personnes étaient portées disparues au village de Toez. Selon des informations officielles, quelque 2000 personnes sont actuellement sans abri.

Les zones affectées sont difficilement accessibles ce qui explique les problèmes que rencontrent les autorités pour établir un bilan global. De plus, selon diverses sources, plusieurs routes et ponts menant aux villages d'Irlanda et de Toez ont été détruits, et les équipes de secours doivent utiliser des hélicoptères de l'armée pour venir en aide aux survivants.

À la suite du tremblement de terre, de magnitude 6 sur l'échelle ouverte de Richter, qui a secoué lundi la Colombie, des glissements de terrain se sont produits tandis que des fleuves ont débordés, en particulier la rivière Paez qui traverse la province du Cauca.

Ainsi, la rivière Paez, charriant des quantités de pierres et de boue a inondé les villages d'Irlanda et Toez, affectés également par des glissements de terrain en raison de la proximité du volcan Nevado del Huila.

La télévision colombienne a montré des images des régions sinistrées avec de nombreuses maisons envahies par la boue ainsi que des voitures et des camions presque entièrement submergés.



AFP *Infographie - francis Nallier*

«Le torrent de boue a tout englouti. Je n'ai retrouvé ni ma femme, ni mes enfants. J'ai tout perdu, je suis ruiné», a déclaré en larmes devant les caméras un paysan de la région. La télévision a également montré de nombreuses personnes en état de choc criant: «Nous voulons être évacués, nous voulons être évacués».

Des responsables locaux, parlant aux micros des radios colombiennes, ont déclaré qu'ils avaient à plusieurs reprises mis en garde le gouvernement contre l'éventualité d'une catastrophe de cette ampleur, mais qu'aucune mesure n'avait jamais été prise.

Trois secousses telluriques se sont succédé à trois minutes d'intervalle lundi à partir de 15 h 47 locales, selon les services sismologiques colombiens, qui ont situé l'épicentre entre 40 et 70 km de profondeur.

Le tremblement de terre a été ressenti dans plusieurs villes et a provoqué des réactions de panique, de nombreuses personnes sortant dans les rues de peur de voir leur maison s'écrouler. À Bogota quelque 350 000 personnes ont été privées d'électricité, à la suite du séisme.

Il y a neuf ans, le 13 novembre 1985, la Colombie avait connu une catastrophe encore plus considérable avec l'éruption du volcan Nevado del Ruiz, qui avait rayé de la carte la ville d'Armero (à environ 200 km à l'ouest de Bogota), faisant quelque 15 000 morts.

Deux Canadiens en prison à Cuba pour avoir aidé des Cubains à fuir leur pays

Reuter, PC

LA HAVANE

■ Deux Canadiens sont détenus à Cuba depuis le 17 mai pour avoir voulu aider huit Cubains à fuir leur pays, a annoncé hier le ministère cubain des Affaires étrangères.

Michael Venditti et Robert Shymko sont arrivés à Marina Hemingway à bord d'un yacht et ont déclaré vouloir naviguer jusqu'à Varadero à 140 km plus à l'est. Mais ils se sont arrêtés à la plage de Guanabo proche de la capitale pour embarquer huit Cubains dont deux enfants.

Dans leur fuite précipitée, ils ont provoqué un accident tuant deux baigneurs et en blessant un troisième, a précisé Miguel Alfonso au nom du gouvernement cubain.

À Ottawa, un porte-parole du ministère des Affaires étrangères a laissé savoir que les deux Canadiens avaient reçu la visite de diplomates de l'ambassade et qu'ils semblaient avoir un bon moral. Le ministère a refusé d'indiquer de quelles villes ils sont originaires pour des raisons légales.

D'autre part, le ministre des Affaires intérieures cubain a confirmé que plusieurs personnes avaient été blessées samedi matin lorsque les garde-côtes ont ouvert le feu sur un groupe de Cubains fuyant à bord d'un bateau volé au gouvernement.

Selon les garde-côtes quatre personnes au moins ont été blessées parmi les quelque 60 passagers qui ont enlevé des membres de l'équipage.

La Saint-Jean à Laval: l'OSL et Ferland y seront

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Jean-Pierre Ferland et les musiciens de l'Orchestre symphonique de Laval (OSL) fêteront la Saint-Jean avec les Lavallois au Centre de la nature.

Cette soirée du 24 juin qui se déroulera dans le cadre des concerts Ivanhoé se terminera par un feu d'artifice.

Depuis sept ans des artistes québécois de renom accompagnent l'OSL lors de ces festivités. Afin de ne pas déroger à cette tradition, les organisateurs ont demandé à Jean-Pierre Ferland de venir présenter ses plus grands succès sur la scène du Centre de la nature.

L'orchestration de certaines pièces qui seront interprétées a été revue par François Cousineau, un complice de longue date de Ferland. Ce concert sera dirigé par Jacques Lacombe, le chef attitré de l'OSL pour la saison 1993-94. M. Lacombe termine sa collaboration avec l'OSL, il poursuivra sa carrière avec l'Orchestre symphonique de Montréal.

La présentation du concert du 24 juin est rendue possible grâce à la participation de la société immobilière Invanhoé, en collaboration avec *La Presse* et la station de radio CFGL 105.7.

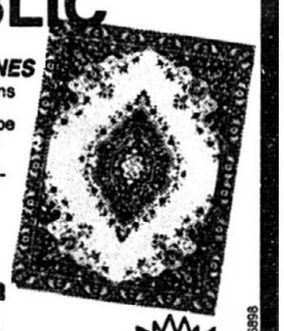
La population est invitée à se rendre tôt au Centre de la nature pour y visiter notamment le Village des arts. En cas de pluie le concert sera annulé.

Programmation

Le Service des arts de Laval a profité, hier, de la visite de Jean-Pierre Ferland et des musiciens à la Maison des arts pour dévoiler la programmation de l'été 1994.

Au cours de la prochaine saison estivale, pas moins de cinq théâtres d'été, cinq galeries d'arts, cinq événements d'envergure ainsi que de nombreux spectacles divertiront petits et grands à Laval.

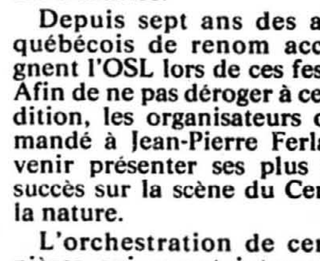
PAS DE MISE À PRIX - PAS DE PRIME DE 10%
Somptueuse collection de superbes
TAPIS D'ORIENT
par
ENCAN PUBLIC
MAGNIFIQUES TAPIS D'ORIENT
TAPIS DE TRIBUS SEMI-ANTIQUES ET MODERNES
- La récession ayant entraîné un surplus de stock, nous devons liquider à tout prix.
- Profitez de cette occasion très spéciale d'acquérir un superbe tapis dont vous fixerez vous-même le prix. Aucune offre raisonnable refusée.
- Tous nos tapis sont authentiques, fabriqués à la main et proviennent d'Iran, d'Afghanistan, de Russie, du Pakistan et du Cachemire.
- Vous pourrez en tout temps échanger votre tapis contre un autre de même valeur. Nous vous le garantissons.

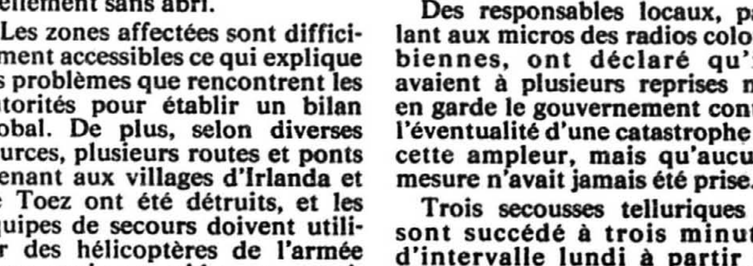


VISA MasterCard Chèques personnels
Jeudi 9 juin à 20 h
Inspection à 19 h
LE NOUVEL HÔTEL
Salle Dorchester
1740, boul. René-Lévesque ouest, Montréal
ENCANTEUR: I.A. KHAN, EXPERT EN TAPIS D'ORIENT
Expert en nettoyage et réparation
Sarfraz Persian Rugs (416) 929-2045. Permis no 237595
W2106898

LIBRAIRIE
LE BOUQUIN
Heures d'ouverture:
lundi, mardi, mercredi: 9h à 20h,
jeudi, vendredi: 9h à 21h, samedi: 9h30 à 17h
395,Boul. Cartier, Laval
Tél.: (514) **688-6036** Fax: (514) 688-8844
Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:
- lois, règlements
- livres administratifs, techniques
- livres d'art, etc.

Commandes téléphoniques acceptées.
CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

ALCOOL DROGUE

C0002 - 330
DEPUIS 1978
SI C'EST UN PROBLÈME DANS TA VIE, JE SUIS PRÊT À T'AIDER.
PAUL AQUIN
ET SON PERSONNEL
(514) 229-3426
TÉLÉCOPIEUR
229-7882
PAVILLON GRAND ÉLAN
4171, RUE ROLLAND, C.P. 119 MONT-ROLLAND (QUÉBEC) J0R 1G0
IL Y A UN SEUL ET UNIQUE PAVILLON GRAND ÉLAN À MONT-ROLLAND

ALFA ROMEO 164LS

Le plus court chemin hors des sentiers battus
- Plus de puissance que la B.M.W. la 525i, ou la Saab 9000 Turbo
- Moteur V6, 24 valves, 210 c.v.
- Coussin d'air côté conducteur
- Garantie 3 ans/60 000 km, incluant entretien périodique sans frais
- Intérieur de cuir souple etc...

LE POUVOIR DE VOUS EXPRIMER
John SCOTTI
4330 est, Jarry, St-Léonard
725-9394
AUTOSymbol
4000 ouest, Jean-Talon, Montréal
737-2532
W2069403

THERMOPOMPES EN LIQUIDATION
GARDEZ VOTRE SANG-FROID
Malgré la chaleur, restez de glace tout l'été grâce aux rabais sur toutes nos thermopompes.
NOUS BATTONS TOUS NOS CONCURRENTS!
Thermopompe 2 tonnes LENNOX

À compter de **3 195$**
ECONO TECH
Le seul centre de liquidation de thermopompes à Montréal
TÉLÉPHONEZ DÈS MAINTENANT...
733-1414
S0159 - 510
W2069503


Bernache du Canada (format moyen) **130 $**
J.B. Garton
Huard à collier (format moyen) **130 $**
UN ÉVÉNEMENT SPÉCIAL DE BIRKS ET LES APPELANTS HÉRITAGE
Birks vous invite à rencontrer le champion du monde sculpteur J.B. Garton, qui est à l'origine des appelants Héritage les plus populaires. Monsieur Garton signera tout appelant acheté lors de cet événement.
Square Phillips, samedi 11 juin
11 h 30 à 14 h, 14 h 30 à 17 h
BIRKS

94-95-003
La gérontologie
Vous êtes préoccupés par le bien-être physique, mental, spirituel, social, économique et culturel de la population âgée ? **L'Université du Québec à Hull** vous invite à une soirée d'information sur son programme de certificat en gérontologie, **lundi le 13 juin 1994**:
- **Laval:** *Centre d'études universitaires de Ville de Laval, local D-226 3650, boul. Lévesque Ouest à 20 heures*
- **Ste-Anne-de-Bellevue:** *École secondaire St-Georges 300, rue Ste-Anne, local 173 Senneville (Québec) à 17 heures 30*

Début des cours: 29 août 1994
Pour de plus amples informations, communiquez sans frais avec le Module des sciences de la santé au: 1-800-567-1283 poste 2344.
Université du Québec à Hull
L'Université en Outaouais



20e année
Antiquités Bonaventure
9-12 juin, 1994
PLACE BONAVENTURE, MONTRÉAL
Jeudi, 9 juin 11 h - 22 h
Vendredi, 10 juin 11 h - 22 h
Samedi, 11 juin 11 h - 22 h
Dimanche 12 juin 11 h - 18 h
Adultes 6,00 $ • Âge d'or 5,00 $ • Enfants 1,00 $
Une réalisation Obsession Antiques Ltée
(514) 933-6375

Stations-service autochtones: Québec avance prudemment

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

■ Le ministère du Revenu du Québec était en mesure hier de saisir les actifs des onze propriétaires de stations-service de Kahnawake et d'un de Kanesatake en raison de taxes non payées. Mais il a décidé de voir ce qu'il adviendra de la requête que s'apprêtent à présenter ces autochtones devant la Cour supérieure.

«Nous aurions l'air fou de saisir et que l'injonction leur donne raison», a déclaré hier l'agent d'information Bertrand Bonin, du ministère québécois du Revenu.

Jeudi dernier, ce ministère avait enjoint les propriétaires de stations-service de verser les sommes dues (3,8 millions au total) au plus tard le lundi suivant. Ils n'ont pas obtempéré.

Mercredi dernier, les 12 propriétaires de stations-service avaient déposé une requête visant la suspension des mesures prises par le ministère du Revenu, soit la révocation des permis de vente d'essence faite le 25 avril et, par voie de conséquence, l'interdiction aux fournisseurs de les approvisionner.

Cette requête devait être débattue hier mais l'audition en a été reportée à aujourd'hui. Il n'est pas certain qu'elle pourra avoir lieu aujourd'hui en raison de l'encombrement du rôle et de la longueur des débats évaluée à une pleine journée.

Cette difficulté à obtenir rapidement une date d'audition inquiétait visiblement hier l'avocat des propriétaires des stations-service, Claude-Armand Sheppard. Il a expliqué au juge André Denis, de la Cour supérieure, sa crainte de voir la loi «suivre son cours» et que les biens de ses clients soient saisis.

«Tant qu'il n'y a pas de jugement, le gouvernement applique ces lois comme il l'entend», avait-il dit précédemment aux journalistes.

L'avocate du ministère du Revenu, Jocelyne Mailloux-Martin, n'a rien fait pour le rassurer. Elle a expliqué que si une saisie était amorcée, il existait des procédures légales pour en suspendre l'exécution.

«C'est pour ça qu'il y a urgence», a plaidé Me Sheppard. Mais le juge Denis, lui, n'a pu que lui rappeler que les tribunaux fonctionneront au ralenti mercredi en raison du congrès du Barreau.

Quoi qu'il en soit, les parties tenteront d'être entendues aujourd'hui. Sont mis en cause dans ce dossier le procureur général du Québec, celui du Canada et le ministère du Revenu.

Que le requête soit ou non accordée, les autochtones contesteront par la suite le droit des gouvernements d'Ottawa et de Québec de forcer les autochtones à percevoir pour eux des taxes quand ils vendent de l'essence.

«Le gouvernement du Québec ne peut pas forcer les autochtones à percevoir la taxe sur l'essence et les taxes fédérale et provinciale de vente», a expliqué Me Sheppard.

SM3 : pour le chef René Simon, la protestation autochtone est «légitime et pacifique»

KATIA GAGNON
Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le chef du Conseil attikamek-montagnais, René Simon, critique vivement la décision d'Hydro-Québec de recourir à une injonction pour interdire aux protestataires autochtones qui s'opposent à la construction du barrage SM3 de perturber le chantier.

«La coalition Nitassinan se bat pour des principes très défendables. En tant qu'autochtone, ça me blesse profondément qu'on force les autochtones à ne pas agir», a déclaré le chef Simon dans une entrevue à la *Presse Canadienne*. Le groupe d'une vingtaine de traditionnalistes montagnais a dressé une barricade qui bloque depuis huit jours la seule route qui mène au chantier du projet hydro-électrique.

La protestation autochtone est «légitime et pacifique», souligne M. Simon, qui dit attendre impatiemment les résultats du référendum du 13 juin prochain, qui permettra aux autochtones de se prononcer sur la légitimité du barrage. «La population est très partagée. On risque de faire face à un vote très serré», indique-t-il.


Le chef René Simon PHOTO PC

Loin de nuire aux négociations territoriales globales, en cours depuis 1979 entre le gouvernement du Québec et les Montagnais, les protestations de la coalition «mettent chaque jour un peu plus de pression» sur le gouvernement, lance M. Simon. Hier, les protestataires poursuivaient d'ailleurs leurs manifestations, défiant l'injonction obtenue par la société d'État.

Le chef Simon assistait, à Québec, à la signature d'un accord qui instaure, après plusieurs mois de négociations entre le ministère de l'Environnement et le Conseil de bande des Betsiamites, la gestion commune de la réserve écologique Louis-Babel, située en territoire montagnais.

Et cette entente donne le ton, a souligné le chef Simon, aux négociations territoriales globales avec les Montagnais, qui devraient aboutir selon lui d'ici un an au maximum. «Des négociations intensives se poursuivent qui pourraient mener très bientôt à la conclusion d'une entente de principe».

Le chef Simon explique que les autochtones préféraient désormais, au lieu de réclamer en bloc l'ensemble du territoire, procéder par ententes sectorielles, qui pourraient mener à la création de plusieurs types de territoires.

«Cette entente est exactement à l'image de ce qu'on essaie de développer par entientes spécifiques sur la faune, la forêt», a indiqué le chef Simon. C'est d'ailleurs la toute première fois que le gouvernement du Québec en vient à un traité ferme avec les Montagnais sur la gestion d'une partie de leur territoire: en créant la nouvelle réserve Louis-Babel, les autochtones renoncent en effet à tous leurs droits de chasse et de pêche sur le territoire.

Ces réserves écologiques, gérées conjointement par les autochtones et le gouvernement voisineraient les terres à propriété exclusive des autochones. «Il ne faut plus espérer récupérer tout le territoire», estime le chef Simon. Il a d'ailleurs indiqué qu'une autre négociation était en cours pour la création d'une autre réserve écologique près de Malioténam.

La réserve écologique Louis-Babel, qui représente la moitié de la superficie totale de toutes les réserves écologiques québécoises, est située sur l'île René-Levasseur, dans le réserveoir Manicouagan.

Les Mohawks doivent respecter les lois — Johnson

Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le respect des lois est un préalable à toute négociation avec les Mohawks, a averti hier le premier ministre du Québec, Daniel Johnson.

Interrogé à l'Assemblée nationale par le chef de l'Opposition Jacques Parizeau, le premier ministre Johnson a expliqué que toutes les mesures seraient prises pour assurer le maintien de l'ordre public dans le secteur d'Oka.

«L'ordre public est un préalable à toute conclusion de quelque négociation que ce soit. C'est la décision ferme du gouvernement de faire en sorte que les impératifs d'ordre public soient respectés», a dit M. Johnson au cours d'un bref échange avec M. Parizeau.

Le chef de l'Opposition venait de faire remarquer que la situation s'était détériorée au cours des derniers jours dans le secteur d'Oka. «On est passé des rafales de mitraillettes à des menaces de mort, à un complot d'assassinat et à la détention d'armes de toutes espèces», a-t-il fait valoir.

M. Johnson a dit «suivre de très près toute cette situation».

Le gouvernement accepte de négocier à trois, et même à quatre lorsque la municipalité est impliquée, le régime d'occupation de certaines terres.

«Il s'agit «de revendications que les Mohawks qualifient d'ancestrales. Lorsqu'il est question d'un cimetière, on peut souscrire à cette vision des choses», a dit le premier ministre.

Mais dans toute négociation, il y a un préalable, soit le respect des lois et de l'ordre public, a conclu le chef du gouvernement.

Le ton montait à Oka au début de la semaine, alors que le maire, Jean Ouellette, a été menacé de mort. Une douzaine d'accusations ont été portées contre un Mohawk et des mandats d'arrestation ont été émis contre cinq de ses présumés complices.

1-2-3-4

Sa première robe de party !

1-2-3-4

Sa première danse !

1-2-3-oups !

Avec Dockers®, pas de faux pas possible !



Pied gauche d'abord. Pied droit ensuite. Bouton. Ceinture. Les pantalons Dockers, c'est la perfection tout coton ! Le look, le style et la diversité (avec ou sans plis, coupe décontractée ou classique, et même les pantalons Dockers infroissables 100 % coton). On peut aussi compter sur les chemises à rayures, à carreaux, imprimées, colorées, tissées...1-2-3-4. Avec Dockers, c'est facile. Allez, on recommence.

La vraie vie, c'est en Dockers®.

Offert chez EATON

neon

1388, rue Ste-Catherine O. 393-1977
4251, rue St-Denis 845-2013
375, rue Ste-Catherine O. 285-5512

SPÉCIAL REPRISE 10e ANNIVERSAIRE

Donnez vos vieux souliers ou vos vieilles bottes

Dr Martens

en reprise et vous recevrez

25 $ de rabais

à l'achat d'une paire neuve.

*Plus d'une centaine de modèles de couleurs variées en magasin.

Offre valide jusqu'au 30 juin 1994.

2101551 - 528

Services Financiers Avco Canada Limitée



Louis Rufiange

C'est avec grand plaisir que Services Financiers Avco Canada Limitée félicite Monsieur Louis Rufiange à l'occasion de son 15e anniversaire de service.

Monsieur Rufiange s'est joint à la compagnie le 16 mai 1979 en tant que directeur stagiaire à Montréal. En septembre 1979, il fut promu directeur, puis muté à Chateauguay. Après avoir servi les clients des succursales Chateauguay, Valleyfield, Chomedey et Pont-Viau, Monsieur Rufiange fut promu directeur de zone en 1992. Il travaille à la succursale Verdun située au 4718, rue Wellington.

Avco, compagnie à l'échelle nationale se spécialisant dans les services financiers et ayant plus de 220 succursales, est fière de souligner la contribution et la réussite de Monsieur Rufiange au cours des 15 dernières années.

DES PRIX RENVERSANTS!

5 JOURS, 8-9-10-11-12 JUIN



AMPOULE INCLUSE

LAMPE DE TABLE HALOGÈNE **17.95**



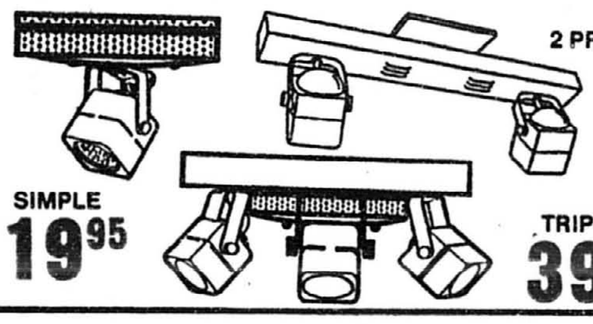
LAMPE SUR PIED HALOGÈNE DIST. VEN-TECH **15.95**

AMPOULE INCLUSE



PLAFONNIER 12" LAITON 2 LUM. **13.95**

COLLECTION HALOGÈNE PUR

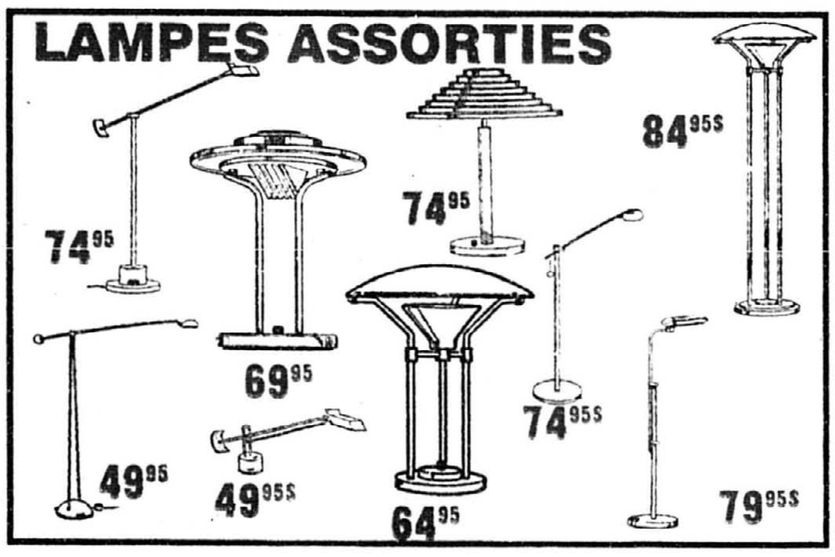


RAIL 2 PROJECTEURS **29.95**

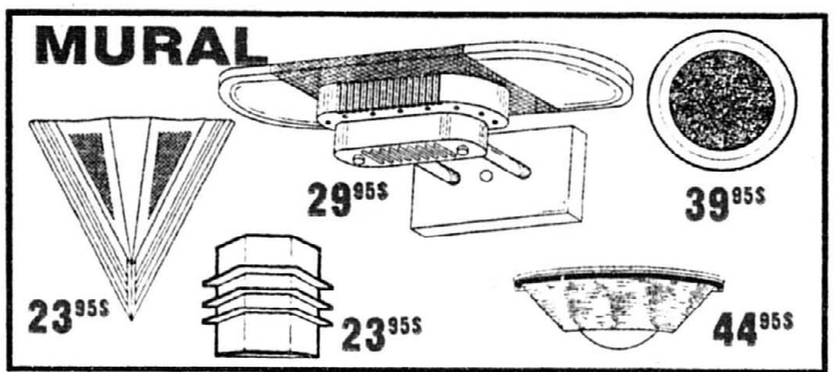
SIMPLE **19.95**

TRIPLE **39.95**

LAMPES ASSORTIES

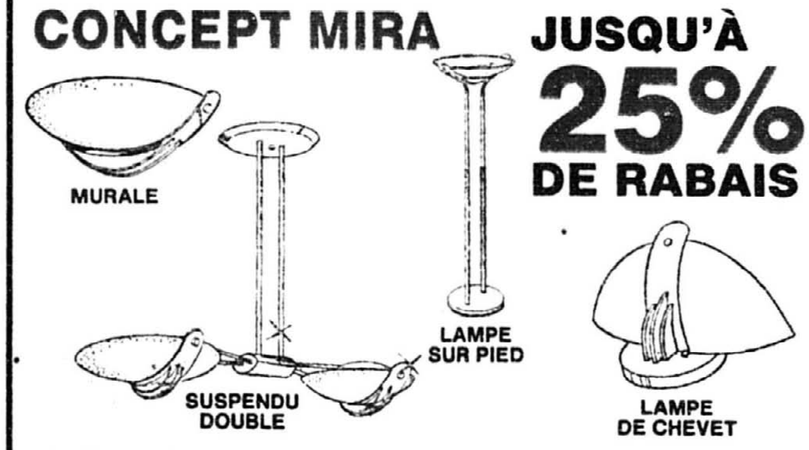


MURAL



CONCEPT MIRA

JUSQU'À **25%** DE RABAIS



CONCEPT TASSA

JUSQU'À **25%** DE RABAIS



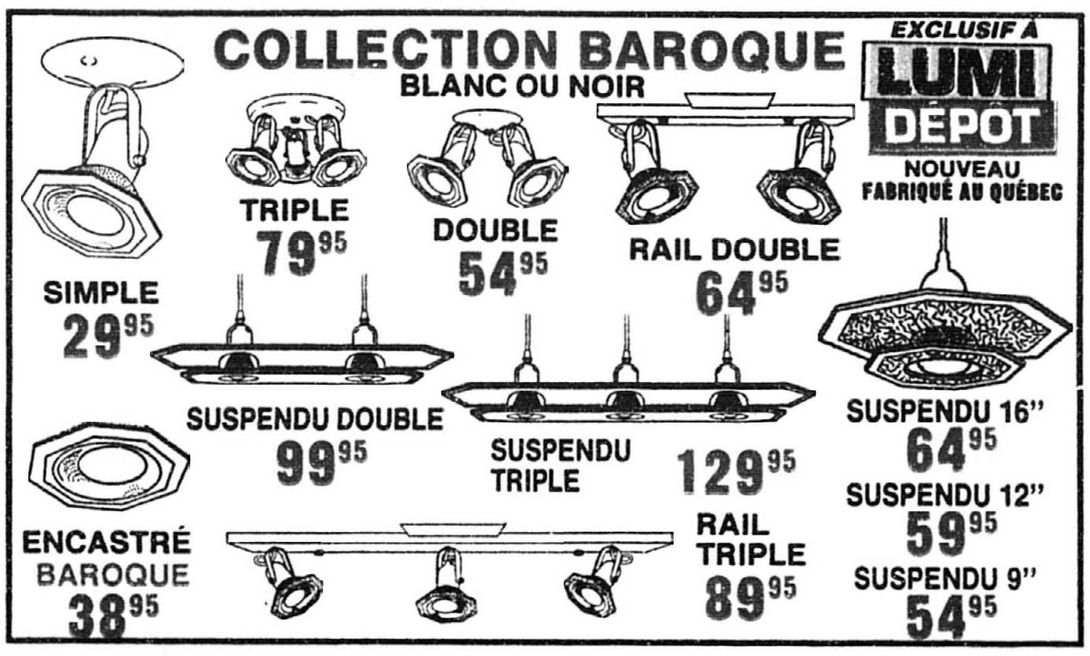
NADAIR TASSA COLLECTION SYNONYME D'EXCLUSIVITÉ RÉUNISSANT LE STYLE TRADITIONNEL ET L'EFFICACITÉ DE L'ÉCLAIRAGE HALOGÈNE. VERRE UNIQUE CONÇU À LA MAIN.

COLLECTION BAROQUE

BLANC OU NOIR

EXCLUSIF À LUMI DÉPOT

NOUVEAU FABRIQUÉ AU QUÉBEC



ENCASTRÉ... PRIX JAMAIS VU!



HALOGÈNE PUR 12 V *au choix* **28.95**

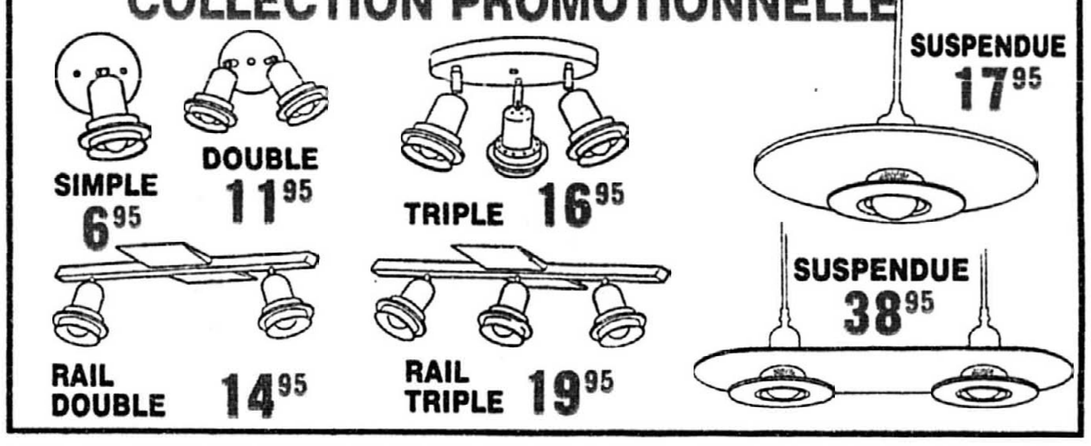
ENCASTRÉ **5.95**

ENCASTRÉ halogène 20 w **8.95**



LAMPES TIFFANY Vaste CHOIX en magasin **62.95**

COLLECTION PROMOTIONNELLE

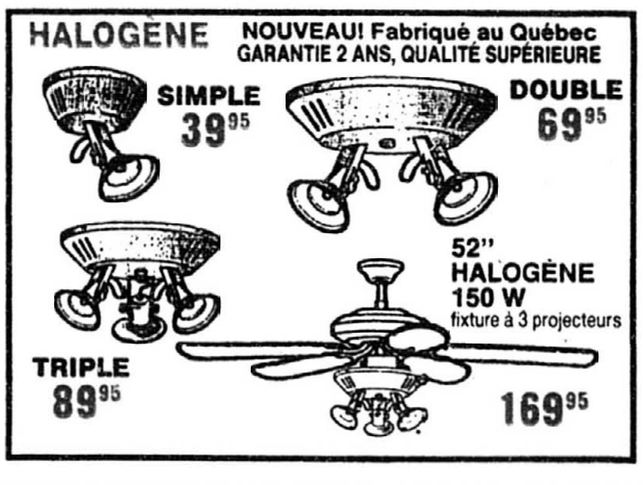


LUMIÈRE EXTÉRIEURE



HALOGÈNE

NOUVEAU! Fabriqué au Québec
GARANTIE 2 ANS, QUALITÉ SUPÉRIEURE



MAISON COMPLÈTE 89.95
Comprenant 9 fixtures de 1re QUALITÉ

MAISON COMPLÈTE À HALOGÈNE PUR 339.95
Comprenant 9 fixtures de 1re QUALITÉ

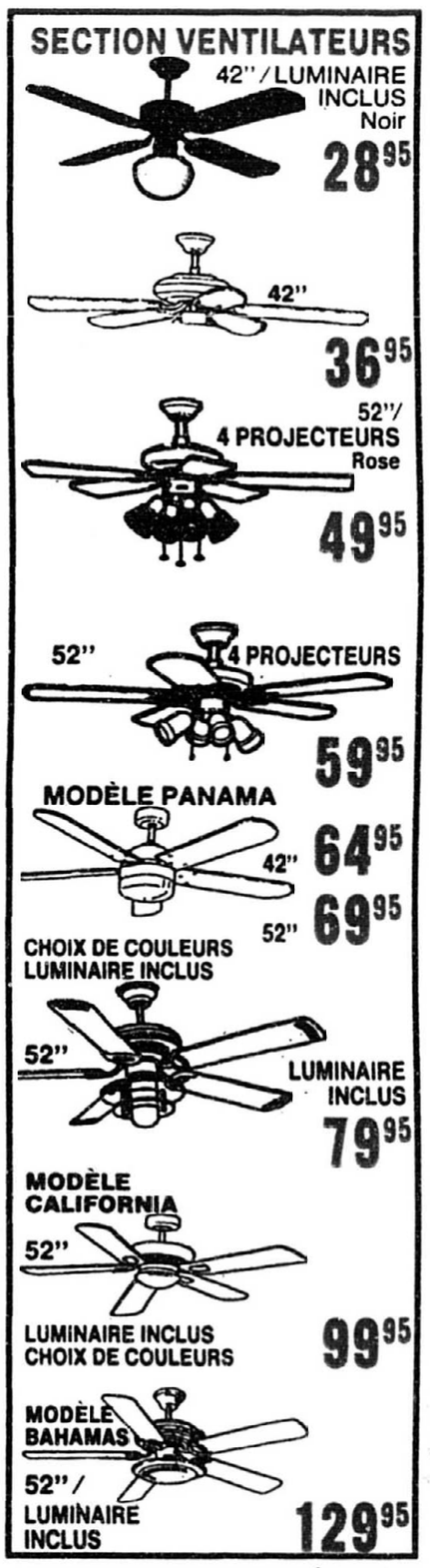


PLAFONNIER PLAQUÉ OR **39.95** ampoule incluse

SUSPENDU 20" HALOGÈNE PLAQUÉ OR **49.95** ampoule incluse

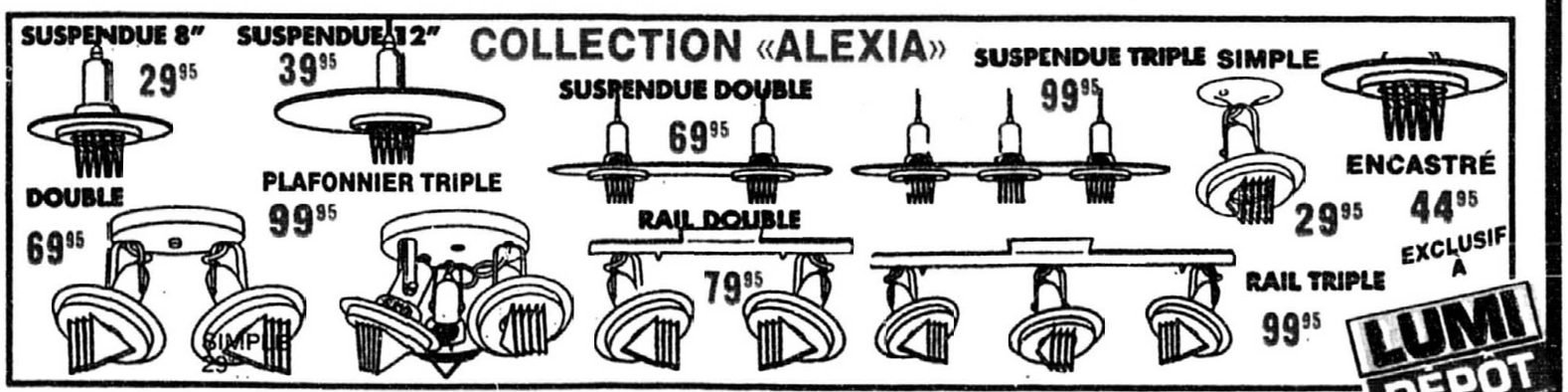
SUSPENDU DOUBLE PLAQUÉ OR **89.95** ampoule incluse

SECTION VENTILATEURS



PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN.

COLLECTION «ALEXIA»



LUMI DÉPÔT

LUMI DÉPÔT

C'est Gros

OUVERT 7 JOURS SUR 7

GRAND STATIONNEMENT ADJACENT AU MARCHÉ AUX PUCES

6193, Boul. Métropolitain Est Mtl. 328-0706

W21072I7

SNC-Lavalin veut travailler au barrage des Trois-Gorges

Le projet chinois est très contesté pour des raisons environnementales et humanitaires

ANDRÉ NOËL

■ La société d'ingénierie-construction SNC-Lavalin cherche à soumissionner des travaux pour la construction du plus grand barrage au monde sur le fleuve Yangtsé en Chine, un projet très contesté pour des raisons environnementales et humanitaires.

Le président de la compagnie, Guy Saint-Pierre, a exprimé son intention de participer au gigantesque complexe des «Trois-Gorges» lors de l'assemblée annuelle de la société à Montréal, à la mi-mai.

Cette décision a été immédiatement dénoncée par un groupe de Toronto, Probe International, qui mène une campagne internationale pour obliger le gouvernement chinois à tenir un débat public sur la question.

Probe vient de lancer l'édition anglaise de «Yangtze! Yangtze!», de la célèbre dissidente chinoise Dai Qing, qui a passé un an en prison à cause de son opposition au projet des Trois-Gorges.

Le barrage d'une capacité de 17,6 millions de kilowatts (cinq fois et demie Grande-Baleine) coupera le fleuve sur une hauteur d'eau de 175 mètres et une largeur de près de deux kilomètres, créera un lac artificiel de 560 kilomètres de long, noiera 19 villes et comtés et chassera entre un et deux millions de personnes.

Des centaines de scientifiques chinois, de députés, d'écologistes et de militants des droits de la personne soutiennent que la relocalisation de la population riveraine est impossible, et que le complexe posera de graves problèmes de sécurité et d'environnement.

Il n'empêche que des dizaines de compagnies occidentales se bousculent pour participer à la construction, qui coûtera entre 20 et 60 milliards de dollars américains, selon que les estimations viennent des promoteurs ou des détracteurs.

SNC-Lavalin a déjà réalisé une étude de faisabilité sur le projet des Trois-Gorges grâce à des fonds de l'Agence canadienne de développement international. L'étude, qui a été faite en 1989 conjointement avec Hydro-Québec International, British Columbia Hydro et la firme Acres, recommandait de faire le barrage le plus tôt possible.

«On veut avoir une partie des contrats, explique maintenant Robert Racine, vice-président, affaires publiques. Et nous croyons être bien placés, puisque, à l'époque, on a fait l'étude de faisabilité. On pourrait faire de l'assistance technique, de la gestion de projet ou des travaux d'ingénierie.

«Nous avons une longue expérience dans la gestion de grands projets hydro-électriques, notamment à LG2A et LG3 (rivière La Grande, à la Baie James), Idukki et Chamera-I, en Inde. On ne sait pas encore de quoi aura l'air l'appel d'offres pour les Trois-Gorges, mais on estime que notre participation pourrait s'élever à plusieurs millions de dollars.»

M. Racine a souligné que le premier ministre, Jean Chrétien, et le ministre des Affaires étrangères, André Ouellette, ont promis que le gouvernement allait aider les exportations de biens et de services des sociétés canadiennes.

Un appui financier du gouvernement fédéral pourrait peut-être convaincre les Chinois d'accorder une partie des contrats des Trois-Gorges à des sociétés canadiennes comme SNC-Lavalin.

La firme montréalaise, qui emploie 5200 personnes et a une présence active dans quelque 90 pays, a d'ailleurs publié un mémoire, cette semaine, qui fait la promotion de l'aide gouvernementale aux exportations.

«Nous sommes et serons encore tributaires des grands axes de la politique étrangère en matière économique et commerciale pour assurer l'exportation de services à partir du Canada», notent les auteurs du mémoire, déposé au comité parlementaire chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada.

SNC-Lavalin réclame entre autres «des financements concessionnels via le Compte Canada sur une base de «matching» de la concurrence, principalement en Chine».

De toutes façons, l'aide canadienne à la Chine ne cesse d'augmenter, en dépit du massacre de la place Tienanmen, en 1989. Elle est passée à 132 millions en 1992, contre 94 millions en 1990, si bien que la Chine est le deuxième bénéficiaire de l'aide canadienne après le Bangladesh.

Les défenseurs du projet des Trois-Gorges, tant Chinois qu'étrangers, ne manquent pas d'arguments. Selon eux, le complexe est nécessaire pour régulariser le fougueux Yangtsé, faciliter la navigation et surtout fournir l'énergie pour soutenir l'extraordinaire croissance de l'économie chinoise (12 p. cent l'an dernier).

Margaret Barber, de Probe International, affirme que tous ces buts se contredisent. «Il faut garder l'eau des réservoirs le plus bas possible pour régulariser les crues, et le plus haut possible pour produire de l'électricité. Par ailleurs, c'est tout de suite que la Chine a besoin d'énergie, mais les travaux vont prendre plus de 20 ans. Il serait beaucoup plus logique de limiter le gaspillage de l'énergie actuelle et construire plus de petits ouvrages, sur les tributaires des grands fleuves.»

Selon Probe, le gouvernement canadien ne doit pas participer au déplacement forcé d'au moins un million de personnes, alors que les conditions de relogement sont plus qu'incertaines. Mme Barber affirme enfin que les compagnies occidentales manquent d'éthique si elles tirent profit d'un mégaprojet, qui n'a fait l'objet d'aucun débat démocratique.

Risques de fuite d'essence sur des Camaro

Presse Canadienne

OSHAWA

■ La compagnie General Motors Canada conseille aux propriétaires de Chevrolet Camaro et de Pontiac Firebird, modèles 1991-92, de faire inspecter leur véhicule pour y détecter de possibles fuites d'essence autour du réservoir.

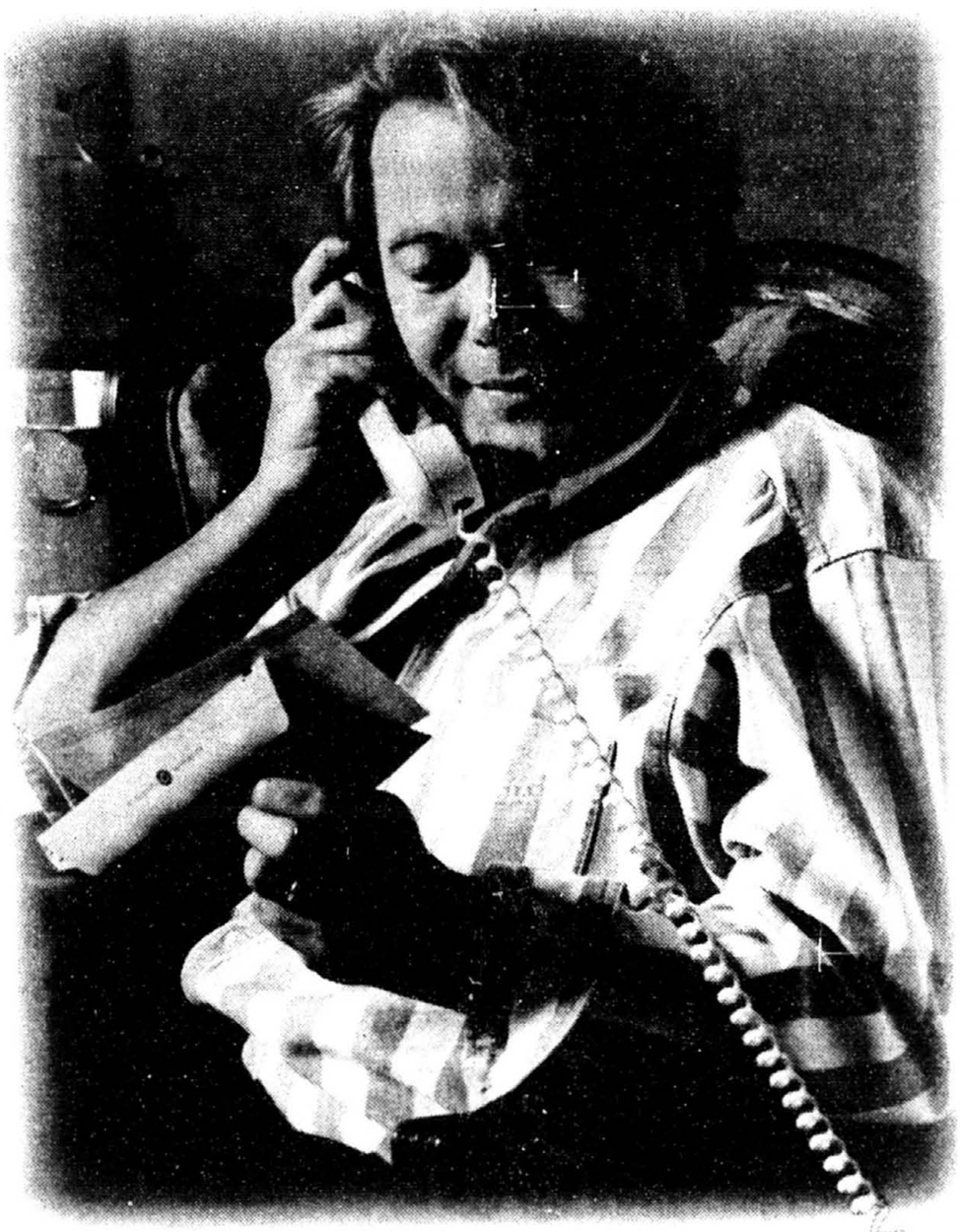
Le siège social de GM à Detroit a émis un avis de rappel de 249 000 Camaro et Firebird 1991-92, incluant 4 559 vendues au Canada.

Le porte-parole de GM Canada a expliqué que de minuscules perforations peuvent être présentes sur une soudure du goulot d'accès au réservoir d'essence, ce qui pourrait être à l'origine d'odeurs d'essence ou provoquer une fuite.

GM Canada a déclaré n'avoir eu connaissance d'aucun accident ou incendie ni d'aucune blessure attribuable au problème en question.

GM enverra des lettres aux propriétaires concernés, les avisant de faire inspecter leur véhicule. Si on découvre un problème, le réservoir d'essence sera remplacé gratuitement.

LibrAccès de Canada Trust



Le service accessible partout, en tout temps.

Pourquoi organiser votre horaire en fonction de celui des banques? Il y a maintenant un nouveau moyen de régler vos affaires financières 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Il s'agit du service LibrAccès. Vous pouvez l'utiliser partout où il y a un téléphone à votre disposition.

- Vous pouvez faire pratiquement tout ce qu'il est possible de faire en succursale... Effectuer des transferts de fonds intercomptes. Vérifier votre solde. Régler des factures (même des factures post-datées). Faire une demande de prêt hypothécaire ou de prêt personnel. Acheter un CPG. Ouvrir un REER.
- Des téléphonistes aimables qui connaissent tous nos produits et services à fond sont à votre disposition 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Si vous préférez, vous pouvez traiter avec notre service bancaire automatique.
- Le service LibrAccès est gratuit.

Après avoir innové avec nos heures d'ouverture de 8 h à 20 h, nous vous présentons maintenant toute la commodité d'un service bancaire téléphonique des plus perfectionnés auquel vous pouvez avoir accès en tout temps, partout où vous disposez d'un téléphone.

Il nous fera plaisir de répondre à vos questions. Pour obtenir plus de renseignements, composez le 1 800 668-8888.

Canada Trust
On pense comme vous

la Baie
services à domicile

NOUS PAYONS LA TPS ET LA TVQ!

NETTOYAGE DE TAPIS

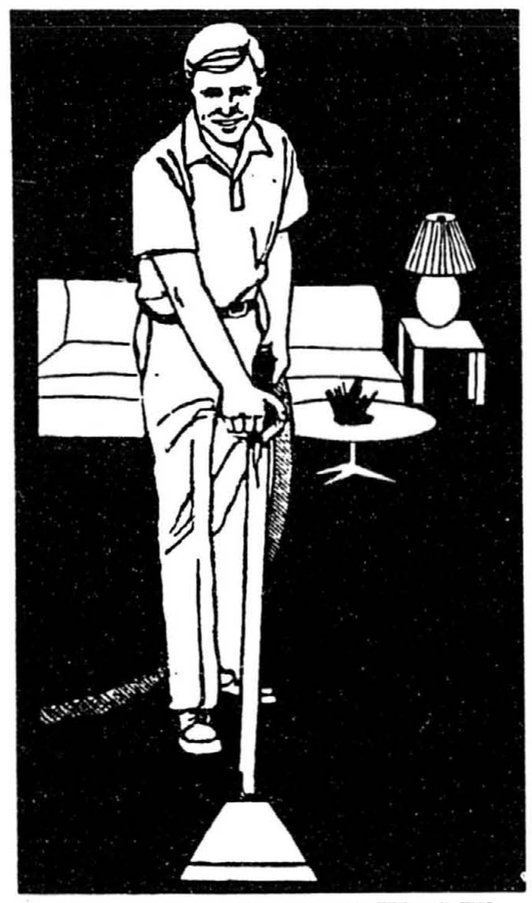
Appelez avant le 18 juin 1994 et nous paierons la TPS et la TVQ sur toute commande de nettoyage de tapis ou de mobilier

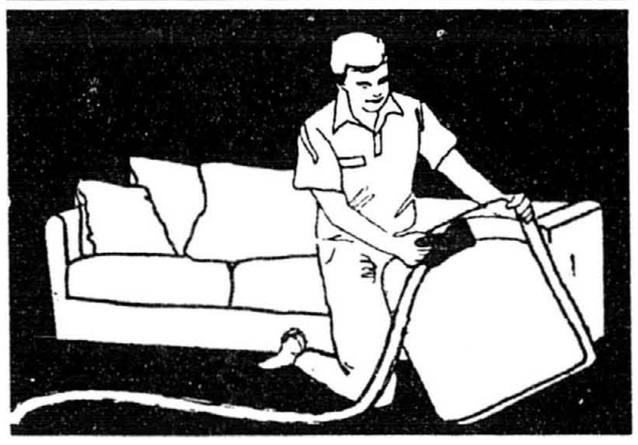
14 $ Par pièce
Nettoyage à la vapeur
deux pièces minimum

52 $ 4 pièces
Plus vous nettoyez,
plus vous économisez

79 $ Super offre!
Maison complète
5 pièces, 12 marches, plus 1 vestibule

Notre service 4 étoiles :
une garantie de satisfaction à coup sûr!
★ Nos puissants appareils à la vapeur nettoient vos tapis à fond et leur rendent toute leur fraîcheur.
★ Nos spécialistes apportent un soin particulier au nettoyage des taches rebelles et des endroits plus passants.
★ Nous déplaçons et remettons en place la plupart des meubles pour pouvoir nettoyer tous les coins.
★ Nous vous fixerons un rendez-vous qui vous convient. Nous travaillons même le samedi!





Nous venons nettoyer et nous payons la TPS et la TVQ

49 $ Canapé *ou* 2 fauteuils

79 $ Canapé *et* 2 fauteuils

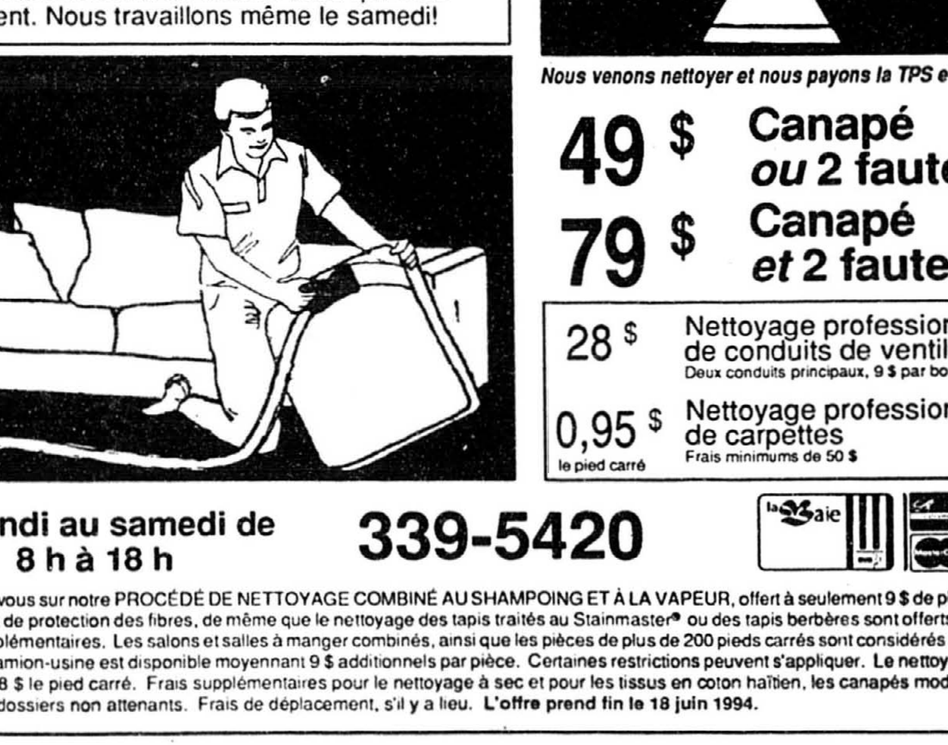
28 $ Nettoyage professionnel de conduits de ventilation
Deux conduits principaux, 9 $ par bouche

0,95 $ le pied carré Nettoyage professionnel de carpettes
Frais minimums de 50 $

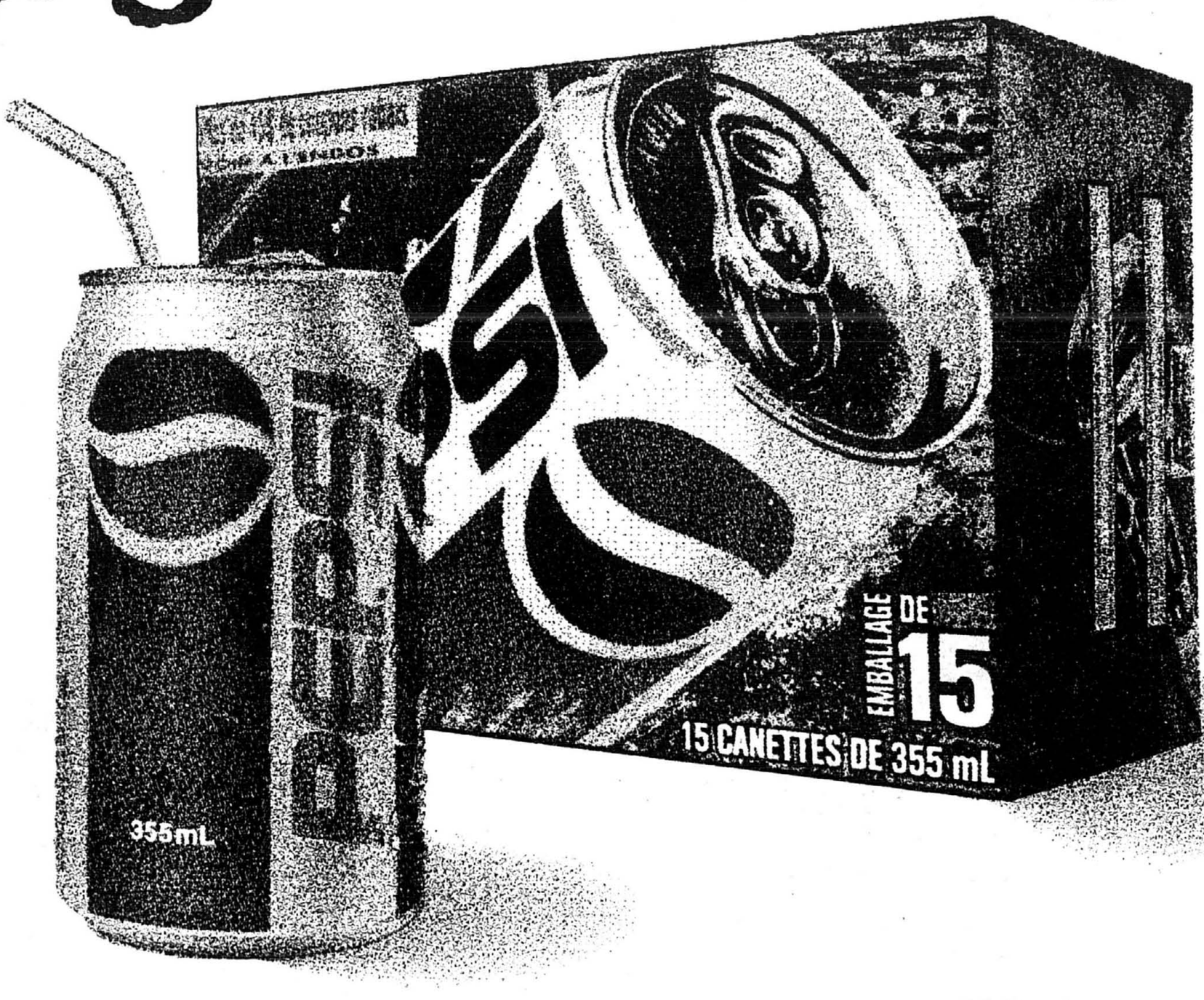
Du lundi au samedi de 8 h à 18 h

339-5420

Renseignez-vous sur notre PROCÉDÉ DE NETTOYAGE COMBINÉ AU SHAMPOING ET À LA VAPEUR, offert à seulement 9 $ de plus par pièce. Le traitement de protection des fibres, de même que le nettoyage des tapis traités au Stainmaster® ou des tapis berbères sont offerts moyennant des frais supplémentaires. Les salons et salles à manger combinés, ainsi que les pièces de plus de 200 pieds carrés sont considérés comme deux pièces. Le camion-usine est disponible moyennant 9 $ additionnels par pièce. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Le nettoyage du sous-sol coûte 0,18 $ le pied carré. Frais supplémentaires pour le nettoyage à sec et pour les tissus en coton haïtien, les canapés modulaires et les coussins de dossiers non attenants. Frais de déplacement, s'il y a lieu. **L'offre prend fin le 18 juin 1994.**



25 ans et toujours aussi pétillant



Donner du piquant à vos activités estivales. ♡ Découpez les coupons-rabais d'une valeur ◎ de plus de 45$ imprimés ★ sur cet emballage spécial.

3,99$

PEPSI OU
SEVEN-UP RÉGULIER
OU PEPSI MAX
CANNETTES CONSIGNÉES
CAISSE DE 15 × 355 ML

25

provigo

Vingt-cinq ans de bonnes choses

EN VIGUEUR DU 6 JUIN AU 12 JUIN.

Une fillette de 12 ans réussit la traversée de l'Atlantique en avion

AFP
REYKJAVIK

■ Une Américaine de 12 ans, qui tente de devenir la plus jeune femme à traverser l'Atlantique aux commandes d'un petit avion de tourisme, a atterri sans encombre lundi soir à l'aéroport de Reykjavik, a indiqué hier la direction de l'aéroport.

La fillette, Vicky Van Meter, a mis au total 12 heures, avec son monomoteur Cessna, pour rallier lundi Goose Bay, au Canada, à Reykjavik, avec une courte étape au Groenland.

Elle devait repartir de Reykjavik hier pour Glasgow, en Écosse, puis la France qu'elle prévoit atteindre aujourd'hui.

À son arrivée en Islande, la jeune pilote était «contente mais très fatiguée et a simplement souhaité aller dormir», selon un responsable de l'aéroport.

La jeune fille, qui est accompagnée en vol de son instructeur pour raisons de sécurité, avait quitté dimanche l'aéroport d'Augusta, dans le Maine, à bord de son Cessna 210 bleu et gris, baptisé «Harmony».

La jeune pilote s'était fixé pour objectif de suivre le même itinéraire que celui emprunté en 1932 par l'Américaine Amelia Earhart, première femme à avoir traversé l'Atlantique en avion.



Vicki Van Meter, 12 ans, à son arrivée en Écosse. PHOTO REUTER

Le projet de loi sur les homosexuels mourra-t-il au feuilleton en Ontario?

PC
TORONTO

■ Si le projet de loi ontarien garantissant aux conjoints de même sexe certains avantages sociaux meurt au feuilleton cette semaine, il ne faudra pas en blâmer les employeurs du secteur privé.

Les entreprises ont plutôt gardé le silence sur cette question, estimant que les coûts seraient minimes, explique M. Jim Carnegie, directeur de la Chambre de commerce de l'Ontario.

«Tout employé célibataire (qui ne reçoit donc pas les avantages sociaux consentis au conjoint) a le droit de se marier et l'entreprise devra de toutes façons absorber ces coûts, alors les employeurs ne s'en font pas vraiment.»

Selon des données gouvernementales, 16 p. cent des entreprises ontariennes qui offrent des avantages sociaux aux conjoints ne pratiquent aucune discrimination quant à l'orientation sexuelle. On y retrouve la Compagnie de la Baie d'Hudson, Dowlement dl, le Globe and Mail et le Toronto Sun.

L'Église unie du Canada offre aussi ses avantages sociaux aux conjoints de même sexe.

Les groupes de défense des droits des gais et lesbiennes estiment qu'entre un et 10 p. cent de la population est homosexuelle, même s'il est impossible d'en être sûr à cause du caractère extrêmement confidentiel d'un tel aveu.

En 1991, l'Ontario a étendu aux conjoints de même sexe les avantages sociaux consentis à ses 90 000 employés. Jusqu'à maintenant, 10 employés seulement se sont prévalu de ce droit, au chapitre de la rente au conjoint survivant.

Les compagnies d'assurances n'ont pas augmenté leurs primes, ayant estimé que seuls 2 p. cent des employés célibataires du secteur public (soit un total de 280) pourraient tirer profit de ces avantages.

Des menaces de mort

Les leaders religieux ont été les plus virulents opposants à ce projet de loi, critiques qui n'ont pas manqué d'influencer plusieurs politiciens, tous partis confondus. Leurs bureaux ont été inondés d'appels, de lettres, de télécopies et de pétitions d'électeurs, surtout dans les circonscriptions rurales.

La députée Ellen MacKinnon, du comté rural de Lambton, a même reçu des menaces de mort, ce qui ne l'empêchera pas de voter en faveur.

La plupart de ces opposants se réclament de points de vue moraux davantage que politiques, estimant que le projet de loi menace les valeurs familiales traditionnelles. Le projet de loi accorderait notamment aux couples de même sexe le droit d'adopter des enfants.

On ne sait pas encore à quel moment aura lieu le vote libre en deuxième lecture, plusieurs députés ayant exprimé leur intention de prendre la parole à la Législature.

Le mois dernier, le projet de loi 167 avait survécu de justesse à un vote de 57 à 52 en première lecture. Vingt des 130 députés étaient alors absents de la chambre, et une enquête informelle a démontré qu'au moins 12 d'entre eux s'opposeraient au projet de loi. Un autre député qui avait voté en faveur aurait maintenant retourné sa veste, ce qui serait suffisant pour défaire le projet de loi.

Il est possible aussi que des amendements y soient apportés pour satisfaire certains récalcitrants, mais ils devraient être déposés après le vote.

La Suède devient le 3e pays à autoriser le mariage des homosexuels

AFP
STOCKHOLM

■ Le parlement suédois (Riksdag) a adopté hier une loi accordant aux homosexuels, hommes comme femmes, le droit de «se marier» civilement, suivant ainsi les exemples danois et norvégien.

Selon la nouvelle loi, adoptée par 171 voix pour, 141 contre et cinq abstentions, les couples homosexuels mariés bénéficieront des mêmes avantages juridiques et sociaux que les couples hétérosexuels mariés.

Ils ne seront toutefois pas autorisés à se marier à l'église et ne pourront pas adopter d'enfant ni avoir la charge commune d'enfant. Les lesbiennes ne pourront pas se faire inséminer artificiellement.

La nouvelle loi prévoit que les deux «époux» pourront se transmettre en héritage des biens communs ou individuels, changer de nom en faveur de celui de leur partenaire, bénéficier d'allocations-logement et de reversion des assurances-retraite du conjoint, etc. comme les couples mariés hétérosexuels.

Cette loi a été adoptée sur une initiative de trois partis, deux d'opposition (les partis social-démocrate et de gauche, ex-communiste) et un appartenant à la coalition gouvernementale de centre-droit, le parti libéral.

Le parti conservateur du premier ministre Carl Bildt était divisé sur la question, une majorité de ses membres étant opposée à cette réforme, à l'instar de deux autres partis, les chrétiens-démocrates (qui siègent au gouvernement) et la Nouvelle démocratie (parti populiste).

Le premier pays au monde à avoir autorisé le mariage des homosexuels fut le Danemark, la loi ayant été signée il y a cinq ans jour pour jour, le 7 juin 1989, par la reine Margrethe II. Le parlement norvégien a adopté une loi similaire en 1993.

Sexualité moins précoce des jeunes aux É.-U.

AP
NEW YORK

■ Les jeunes Américains restent vierges plus longtemps que ne le croient la plupart des adultes selon une étude de l'Institut Alan Guttmacher publiée lundi.

En effet 62 p. cent des adultes pensent que la moyenne des jeunes ont leurs premières relations sexuelles avant d'avoir 16 ans. Or 70 p. cent des jeunes, garçons et filles, sont encore vierges à 16 ans, 18 p. cent s'abstenant au moins jusqu'à leur 20e anniversaire.

Et parmi les filles qui ont eu des relations sexuelles avant 15 ans, 60 p. cent disent avoir été violées ou avoir subi une coercition.

La pratique sexuelle chez les jeunes «n'est pas aussi largement répandue, et ne commence pas aussi précocement que le croient la plupart des adultes», dit le commentaire de cette étude, basée sur des données recueillies depuis 1990, et sur des élément empruntés à d'autres études plus anciennes.

Le «non» du pape est contraignant

AFP
CITÉ DU VATICAN

■ Le cardinal Joseph Ratzinger, préfet de la congrégation vaticane pour la foi, a affirmé hier que le «non» du pape au sacerdoce féminin était une «déclaration» concernant un point de la doctrine ayant un caractère «définif et donc non réformable».

Le 30 mai, le Vatican a publié une lettre apostolique par laquelle Jean-Paul II a confirmé la doctrine selon laquelle l'Église «n'a pas le pouvoir de conférer l'ordination sacerdotale aux femmes».

Dans un commentaire paru dans l'Osservatore Romano, le cardinal Ratzinger, chef de l'ex Saint-Office, a voulu souligner «le caractère obligatoire» de ce document.

QUALITÉ - CHOIX - BAS PRIX À VOTRE SERVICE DEPUIS 32 ANS

32e ANNIVERSAIRE

SURVEILLEZ NOS PRIX

699,95

LIT 60" 599,95

À partir de 79,95

LIT PLATE-FORME Matelas de foam Tête de lit à partir de 9,95 $

LE PLUS GRAND CENTRE DE MATELAS

SIMMONS* Beautyrest*
Système de soutien indépendant

«BACK CARE»
Nouveau modèle 1994
Ensemble 2 pièces

39 po Simple	54 po Double	60 po «Queen»	80 po «King»
499,95$	599,95$	699,95$	899,95$

«QUINTESSENCE»
Nouveau modèle 1994
Ensemble 2 pièces

39 po Simple	54 po Double	60 po «Queen»	80 po «King»
599,95$	699,95$	799,95$	999,95$

LITS SUPERPOSÉS 219,95$ L'ENS.

LIT ÉLECTRIQUE 999,95 $

MIRABEL

AZUR MATELAS
39'' 89,95$ — 54'' 139,95$

CHIRO EXTRA MATELAS
Extra-ferme garantie 15 ans

39''	54''	60 x 80
189,95$	249,95$	299,95$

ORTHOPEDIC MATELAS
Conception spéciale
Garantie 20 ans

39''	54''	60 x 80	78 x 80
279,95$	359,95$	419,95$	499,95$

la Maison du Matelas ET DE l'ameublement

8560, ST-HUBERT coin Métropolitain Montréal 382-6433
507, BROADWAY coin Sherbrooke Montréal-Est 645-0681
2116, CHEMIN CHAMBLY LONGUEUIL 670-4150
6330, ST-HUBERT Plaza St-Hubert Montréal 274-5444
1200, BOUL. LABELLE Chomedey, Laval 688-6870
1-A, BOUL DES LAURENTIDES Pont-Viau, Laval 629-1927

Il met fin à ses jours en clamant son innocence

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Un individu reconnu coupable d'agression sexuelle sur ses deux filles par le juge Jean Drouin, à Québec, le 27 mai, a choisi de se suicider plutôt que de retourner devant le tribunal pour recevoir sa sentence.

Dans une lettre datée du 30 mai qu'il a remise à son avocate, Me Suzy-Guylaine Gagnon, avec demande de la transmettre aux médias, il affirme être innocent.

En s'adressant au président du tribunal il écrit: «Vous m'avez demandé de me présenter jeudi (le 2 juin) pour me donner ma punition. Ce n'est pas par lâcheté que je n'y serai pas. Ce que je ferai mercredi soir (le 1er juin) est parce que je n'accepte pas d'être puni pour quelque chose que je n'ai pas fait. Je n'ai plus rien qui me tient en vie. Vous m'avez enlevé ce qui me restais (sic).»

L'individu a tenté de s'enlever la vie mercredi dernier.

Le lendemain, des policiers se sont rendus à l'hôpital pour le ramener devant le juge Drouin, mais il leur a filé entre les doigts.

Il s'est suicidé le 3 juin dans un motel de Beauport en absorbant une quantité importante de médicaments.

Dans sa lettre de cinq pages, l'homme s'en prend au juge Drouin. Il lui reproche d'avoir été «inhumain» à son endroit, ses nombreuses interventions durant le procès et son attitude à l'égard de son avocate; il affirme qu'il n'a pas su lui assurer «une défense pleine et entière».

L'individu s'en prend également à ses deux filles victimes et à son ex-épouse qui lui a fait «vivre l'enfer pendant 25 ans».

L'homme a exprimé le voeu que copie de sa lettre soit adressée au Conseil de la magistrature, au Barreau du Québec, au juge en chef de la Cour du Québec et au Procureur général.

Véhicules chargés de poutres de béton sur les routes

■ Le ministère des Transports du Québec avise les usagers du réseau routier de la région de Montréal que des véhicules chargés de matériaux surdimensionnés circuleront en convoi les prochaines nuits sur le réseau routier.

Il s'agit du transport, à partir du lieu de fabrication à Saint-Eustache, de 18 poutres de béton servant à la construction d'un pont dans le prolongement de l'autoroute 30, à Brossard. Chaque unité a un poids de 72 000 kg et mesure 40 m de longueur.

Allié au poids et aux dimensions des véhicules qui vont les déplacer, chaque ensemble de véhicules aura un poids de près de 100 000 kg et une longueur d'environ 50 m.

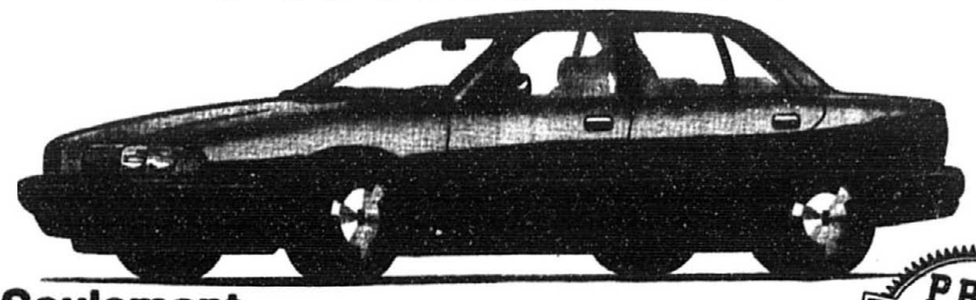
En raison de ces charges hors normes et afin de limiter d'éventuels conflits avec la circulation, le parcours a été analysé en collaboration avec le transporteur, le personnel des directions des structures et du transport multimodal du ministère des Transports et des directions territoriales concernées.

Afin de minimiser l'impact sur la circulation, chaque convoi comprendra six véhicules, de sorte que l'opération entière s'effectuera en trois nuits consécutives.

C'est ainsi que le convoi empruntera, aujourd'hui à compter de 21 h, ainsi que demain à compter de 22 h, le tracé suivant: Rive-Nord, la route 148 Est, A-640 Est, autoroute Chomedey (A-13 Sud); l'île de Montréal, autoroute Métropolitaine (A-40 Est), A-25 Sud, pont-tunnel L.H. Lafontaine; Rive-Sud, A-20 Est, autoroute de l'Acier (A-30 Ouest), autoroute des Cantons de l'Est (A-10 Ouest), route 132 Ouest, A-10 Est, boulevard Taschereau (route 134 Ouest), boulevard Matte, à Brossard.

Il est à noter qu'en raison de travaux routiers en cours sur l'autoroute Métropolitaine, dans les municipalités de Dorval et de Saint-Laurent, le convoi devra emprunter la voie de service sur une courte distance.

ACHIEVA 94



Seulement 299$* MOIS

LOCATION 36 MOIS

PRIX MINIMUM MAXIMUM VALEUR

LUMINA A.P.V. 94



Seulement 299$* MOIS

LOCATION 36 MOIS

CLERMONT

Chevrolet Geo Oldsmobile Cadillac

5363 Saint-Denis (au sud du boul. Rosemont) 279-6301

* Offre d'une durée limitée. Photos à titre indicatif seulement. Versement initial de 2000$ pour la Achieva et de 1875$ pour la A.P.V. Transport et préparation inclus. Dépôt remboursable de 350$ et 1er paiement exigés. Toutes taxes non incluses. Kilométrage limité à 24 000 km par année.

W2106078

CHEZ ASTRAL LE COUPON Boom

COUPON DE 10$*



CADEAU IDÉAL POUR LA FÊTE DES PÈRES

AF 10R
• Appareil compact 35 mm à mise au point automatique
• Réduction de l'effet des yeux rouges
• Flash automatique intégré, bobinage et rebobinage
• Retardateur
• Comprend 2 piles alcalines «AA»

89.99 avec coupon Rég. 99,99 Prend fin le 19 juin 1994

MINOLTA

NOUVEAU!

COUPON DE 30$*

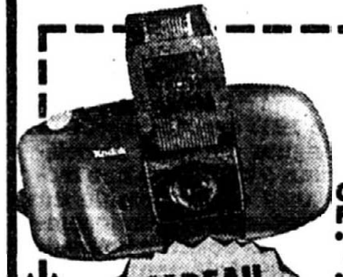


ENSEMBLE REBEL XS
• Système de mise au point automatique à champ large, à 3 points
• Flash à sortie automatique avec effet anti-yeux rouges
• Comprend objectif 35 à 80 mm f4,0-5,6

549.99 avec coupon Rég. 579,99 Prend fin le 19 juin 1994

Canon

COUPON DE 10$*



CADEAU IDÉAL

CAMEO «FLIP UP» FLASH CAMERA
• Appareil-photo 35 mm ultra-compact à mise au point fixe
• Comprend 2 piles «AAA» et film couleur Kodak 12 poses

69.99 avec coupon Rég. 79,99 Prend fin le 19 juin 1994

Kodak

COUPON DE 20$*



TÉLÉCOMMANDE

MAXXUM 3XI
• Mise au point automatique à haute vitesse
• Objectif zoom à vitesse variable
• Flash incorporé • Comprend objectif 35 à 70 mm

MINOLTA 479.99 avec coupon Rég. 499,99 Prend fin le 19 juin 1994

COUPON DE 20$*



IMPRIME LA DATE!

STAR 1035ZD ZOOM DATE
• Appareil-photo 35 mm ULTRA COMPACT à mise au point automatique
• Objectif zoom 38 à 60 mm
• Flash électronique automatique SENSALITE • Avance et rebobinage motorisés du film

169.99 avec coupon Rég. 189,99 Prend fin le 19 juin 1994

Kodak

DÉVELOPPEMENT DE FILM

Présentez ce coupon et enlevez 5 $ du prix régulier de développement du service en 1-heure ou 1 jour.

COUPON 5$ DE RABAIS

SERVICE EN 1-HEURE

Procédé C-41. CDR : 1519. Prend fin le 19 juin 1994. Ne peut être jumelé à aucune autre offre ou rabais.

ASTRAL photo

COUPON DE 50$*



CADEAU IDÉAL POUR LA FÊTE DES PÈRES

CCD-TR30
• Objectif zoom à rapport 10:1
• Mise au point intégrale
• Servocommande facilitant l'utilisation

849.99 avec coupon Rég. 899,99 Prend fin le 19 juin 1994

SONY.

COUPON DE 20$*



SURESHOT Z115
• Appareil avec zoom 38-115 mm
• Compensation de contre-jour
• Flash automatique intégré avec réduction de l'effet des yeux rouges
• Élégant couvercle en alliage métallique de couleur champagne

379.99 avec coupon Rég. 399,99 Prend fin le 19 juin 1994

Canon



Kodak

GOLD SUPER 200
200 ISO, 36 poses, paquet de 2

10.99 24 POSES GRATUITES



ASTRAL

ASTRAL
100 ISO, 24 poses

3/7.99 ACHETEZ 2, OBTENEZ 1 GRATUIT!



Kodak

FUNFILM
100 ISO, 24poses, paquet de 3

8.99 VALEUR SÛRE

COUPON DE 75$*



VISEUR COULEUR!

CCD-TR70
• Objectif zoom à rapport 10:1
• Exposition automatique
• Apparition/disparition graduelles : noir/mosaïque

1024.99 avec coupon Rég. 1099,99 Prend fin le 19 juin 1994

SONY.

COUPON DE 100$*



STABILISATEUR

CCD-TR82
• Objectif zoom à rapport 12:1
• Apparition/disparition graduelles : noir/mosaïque

1199.99 avec coupon Rég. 1299,99 Prend fin le 19 juin 1994

SONY.

COUPON DE 10$*



PHOTOS DE POCHE

CAPTIVA
• Appareil d'objectif monoreflex
• Mise au point automatique à deux zones
• Logement photos qui garde toute photo prise • Caméra instantanée

149.99 avec coupon Rég. 159,99 Prend fin le 19 juin 1994

Polaroid

COUPON DE 10$*



ASTRAL

ENSEMBLE SPORT II
• Mise au point fixe
• Comprend film, 2 piles «AA», étui et bandoulière

39.99 avec coupon Rég. 49,99 Prend fin le 19 juin 1994

COUPON DE 10$*



JASON PAR BUSHNELL
• 7 x 35 CF
• Mise au point centrale

29.99 avec coupon Rég. 39,99 Prend fin le 19 juin 1994

COUPON DE 10$*



POWERVIEW PAR BUSHNELL
• 8 x 25 compact

59.99 avec coupon Rég. 69,99 Prend fin le 19 juin 1994

*Ce coupon ne peut être jumelé à aucune autre offre du magasin ou rabais. Doit être remis lors de l'achat.

* Film à développement inclus non éligible. 12 ou 24 poses. Lors du développement du rouleau de film original. 1.49, 36 poses.

99¢ 2e JEU DE PHOTOS*

1 HEURE PHOTO

ASTRAL photo

** 916, Ste-Catherine	(514) 842-5225	** Centre commercial Le Boulevard	(514) 721-3939	Jardins Dorval	(514) 636-8221	** Complexe Desjardins	(514) 843-8219	** Place Vertu	(514) 336-8272	** Plaza Alexis-Nihon	(514) 933-7209
** 2020, Université	(514) 849-7341	** Centre Laval	(514) 688-3636	** Les Galeries d'Anjou	(514) 354-2001	** Place Montréal Trust	(514) 843-8836	** Place Ville-Marie	(514) 878-9821	** Plaza Côte-des-Neiges	(514) 343-5209
** Carrefour Angrignon	(514) 363-6918	** Centre Rockland	(514) 733-2669	** Mail Champlain	(514) 671-5935	** Place Rosemère	(514) 979-3306	** Promenades Deux-Montagnes	(514) 491-6817	Carrefour Richelieu	(514) 359-1803
** Carrefour Laval	(514) 687-7988	Galeries Joliette	1-(514) 752-0956	** Place Bonaventure	(514) 878-4378	** Place Versailles	(514) 355-4709	** Promenades St-Bruno	(514) 653-8826	** Caméras vidéo	
** Centre Fairview	(514) 695-6563			** Place Bourassa	(514) 323-4249	Carrefour du Nord	1-(514) 436-1011			* Les services de développement en une heure et du lendemain n'y sont pas offerts.	

Mustang 1994
comme neuve, 13 000 km, 5 vitesses, seulement
15 500$

Mustang 1993
5 litres, 5 vitesses, rouge, 7 000 km
Faites vite !

Crown Victoria LX 1993
Blanche. Tout équipée. Seulement 19 000 km.
Vraie aubaine...

Mercury Sable GS 1993
20 000 km, tout equipee
Vrai bijou.
15 495$

Mazda MX-6 Mystère 1993
Complètement équipée avec toit ouvrant. **Faut voir !**
Spécial...

Escort GT 1991
Boite automatique, air climatisé, toit ouvrant. Blanche.
7 995$

Probe GT groupe 1990
Équipée de A à Z, boite automatique, roues « Mags ». Spécial
8 495$

Cutlass Supreme LS 1989
Très belle voiture. Tout equipee, sièges électriques.
7 500$

Cavalier Z24 1988
Peinture originale, boite automatique, air climatisé, vitres électriques, toit ouvrant, roues « Mags », volant ajustable et régulateur de vitesse.
Vraie aubaine...

Thunderbird Super Coupe 1992
Noir, toit ouvrant, vitres électriques, sièges en cuir et autres options.
Spécial de la semaine

TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS. TAXES EN SUS.

Chomedey Ford
2455, boulevard Labelle, Laval
688-9200
W2105382

Un règlement inutile selon les médecins et régies de la santé

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

■ Les dirigeants de l'Association des médecins du réseau public en santé au travail du Québec et ceux de la Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux s'opposent vivement à un projet de réglementation sur les examens de santé des travailleurs des mines adopté tout récemment par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Ces deux groupes craignent que le conseil des ministres québécois n'entérine prochainement le projet de réglementation, comme le lui suggère le conseil d'administration de la CSST.

Les dirigeants des régies régionales et les médecins du réseau public de santé font valoir que le nouveau règlement qui vise à assurer la surveillance médicale des travailleurs des mines exposés à l'amiante ou à la silice n'a pas son utilité.

«La capacité du certificat de santé du mineur de prévenir l'amiantose ou le silicose est, au mieux, inconnue, au pire, inexistante», fait valoir la Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux dans un mémoire présenté à la CSST en janvier dernier.

Pour sa part, l'Association des médecins du réseau public en santé au travail du Québec estime que le certificat de santé exigé pour les mineurs constitue une mesure «anachronique et doit être abolie plutôt que reconduite comme le propose ce projet de règlement», soutient son président Luc Bhérer, dans une lettre adressée à la CSST, également en janvier.

Les médecins estiment que les raisons qui justifiaient l'adoption d'un tel règlement dans le passé sont disparues depuis des décennies.

«Les conditions de travail des mineurs du Québec ne requièrent plus des modalités d'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail qui soient différentes de celles qui s'appliquent aux travailleurs des autres secteurs d'activité. Ces travailleurs ont droit au même respect de leurs droits et de leurs libertés.

«Ils ont aussi le droit de conserver leur emploi dans un contexte où l'on sait très bien que la maladie continuera d'évoluer même après que l'exposition aura cessé alors que personne n'a réussi à démontrer que les niveaux très faibles de contamination par les poussières qui prévalent dans les mines d'aujourd'hui influenceront significativement l'évolution des maladies provoquées par les expositions massives du passé», poursuit M. Bhérer.

Ce dernier tente également de convaincre le ministre du Travail Serge Marcil et la ministre de la Santé et des Services sociaux Lucienne Robillard de ne pas entériner le règlement en cause «qui s'appuie sur l'arbitraire et l'obscurantisme» en plus de relever «d'une approche moyenâgeuse».

Du côté de la CSST, M. Jules Turcot, docteur en médecine expérimentale explique que le règlement vise à fixer un minimum d'examens pour dépister l'amiantose et la silicose.

«On s'aperçoit à partir des réclamations à la CSST que ces maladies sont encore présentes. Les mines sont dépoussiérées mais l'évolution naturelle de la maladie est de 15 à 20 ans», fait-il remarquer.

Le règlement actuel prive de son travail celui qui est classé amiantosé ou silicosé avec une légère atteinte pulmonaire, tandis que le règlement projeté permet de maintenir en emploi celui qui a une atteinte légère, a-t-il fait valoir.

Dans une lettre adressée cette semaine à l'Association des médecins du réseau public, le président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST, Pierre Shedleur, suggère qu'une information complète soit fournie aux médecins sur la réglementation, par exemple à l'occasion du congrès prévu à la fin d'octobre prochain.

«Lors d'une rencontre tenue en décembre 1993 avec les représentants désignés de votre association, il nous a semblé qu'une méconnaissance de l'ensemble du dossier a pu conduire à un incompréhension des objectifs poursuivis par cette réglementation», écrit M. Shedleur.

Le règlement en vigueur impose un examen physique complet majeur et une radiographie annuelle. Le nouveau prévoit un examen physique, un examen cardiopulmonaire et une radiographie pulmonaire aux trois ans.

Accident mortel

Presse Canadienne

LAC-MÉGANTIC

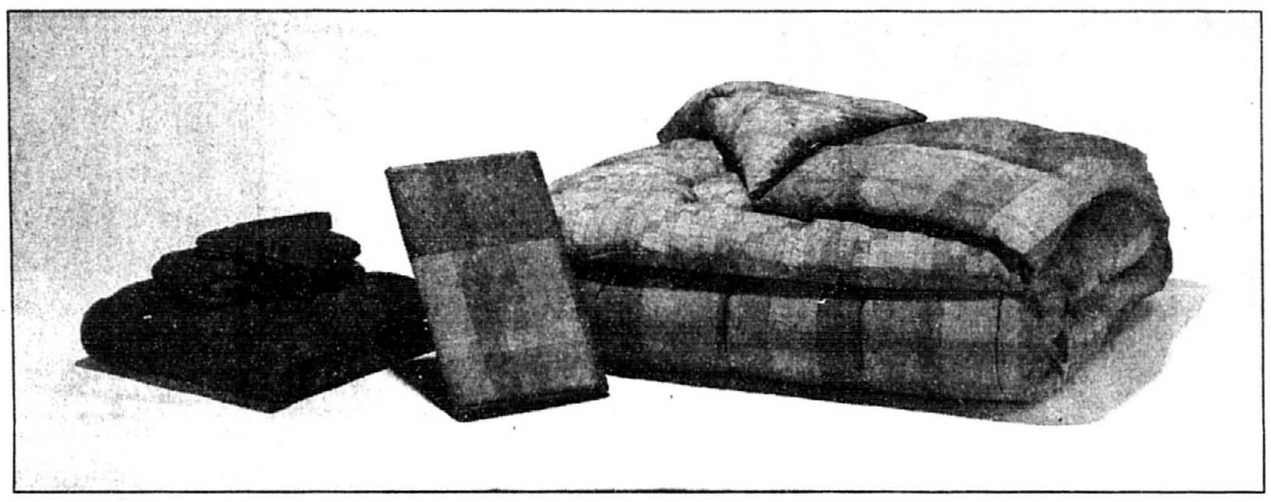
■ Un adolescent a perdu la vie dans un accident de véhicule tout terrain (VTT) survenu lundi soir, à Audet, une municipalité située à une quinzaine de kilomètres au nord-est de Lac-Mégantic.

La victime, Simon Bouchard, 12 ans, descendait une pente lorsqu'il a perdu la maîtrise du véhicule.

Le VTT aurait fait plusieurs tonneaux avant de s'écraser sur l'adolescent.

Une enquête a été instituée par la Sûreté du Québec de Lac-Mégantic.

Quel est le *plus* LE PRIX bas ?



☐ « PRIX D'ENTREPÔT » 129,45 $
☐ « BAS PRIX DE TOUS LES JOURS » 124,85 $
☐ « PRIX ÉTIQUETTES ROUGES, BLEUES, JAUNES » ?OX, ! ! $
■ Prix Linen Chest 98,75 $

« Le plus bas prix à Montréal, tous les jours, toute l'année, garanti sans conditions »

PEU IMPORTE LE NOM QUI EST DONNÉ AUX PRIX, nous vous suggérons de vérifier vous-même qui a véritablement les prix les plus bas à Montréal...*garantis.*

Nos prix sont IMBATTABLES! COMPAREZ, vous serez convaincu

Depuis plus de **30 ans** Linen Chest offre aux Montréalais le choix le plus imposant d'articles dernière mode pour la maison, tous à des prix garantis les plus bas... avec un service hors-pair comme il ne s'en fait plus.

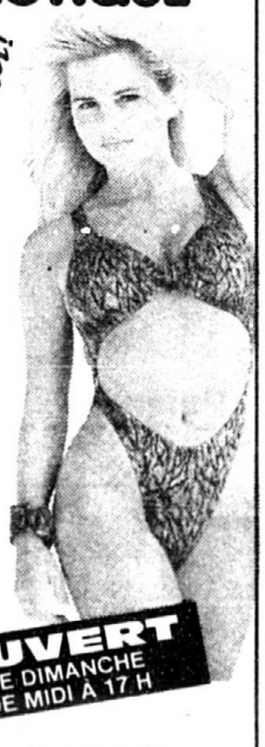
Rendez-vous chez Linen Chest durant SON FAMEUX SOLDE ANNUEL.
Dès le premier coup d'oeil vous serez convaincu!

POLITIQUE de PRIX Garantie SANS CONDITIONS
CHAQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Nous sommes convaincus que nos prix sont les plus bas! Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10%

ROCKLAND 341-7810
CATHÉDRALE STE-CATHERINE & UNIVERSITY 282-9525

BOUTIQUE ET MAGASIN À RAYONS
LINEN CHEST
Nos prix sont imbattables! Comparez, vous serez convaincu

LE SALON ÉROTIQUE



LES PLUS BEAUX MAILLOTS DE BAIN POUR ELLE ET LUI

OUVERT LE DIMANCHE DE MIDI À 17 H

Le plus beau Sex Shop
Le plus grand à Laval
145, Curé-Labelle
suite 10, Chomedey, Laval
coin Lévesque
681-7049
W2102787

«Ce qu'il faut sauver, c'est Montréal, pas le Québec et le Canada»

— Pierre Bourque

GILLES GAUTHIER

■ Le candidat à la mairie Pierre Bourque a promis hier soir de s'en tenir, s'il est élu le 6 nobembre prochain, «à la mission première de la ville», c'est-à-dire les rues, les trottoirs, les parcs, les loisirs.

«La Ville est une administration, pas un gouvernement», a-t-il déclaré à la presse en marge de sa participation à une assemblée dans le district de Louis-Riel, représenté au conseil municipal par Jacques Charbonneau, un ancien du RCM. Les élus locaux, d'ajouter M. Bourque, «sont là pour administrer la ville et se limiter aux juridictions déléguées par Québec».

«Ce qu'il faut sauver, c'est Montréal, pas le Québec et le Canada. Montréal est trop importante dans la société québécoise et canadienne pour que nous nous impliquions à d'autres niveaux. Quand on veut tout faire, on perd des plumes. À chacun son combat».

Il a toutefois allongé sa liste par la suite: l'administration municipale doit aussi s'occuper de culture, rayonner sur le plan international, jouer un rôle de «facilitateur» du développement économique, se préoccuper de rénovation urbaine, de la jeunesse, de la réinsertion sociale, etc.

Pas très différent du discours de Jean Doré. M. Bourque précise: l'action sur le plan international s'exercera par les employés, grâce aux liens que certains auront développés au fil des ans et non par des «structures» comme c'est le cas présentement. Pour s'attaquer aux problèmes sociaux, il utilisera «les nombreux programmes mis sur pied par les gouvernements provincial et fédéral».

M. Bourque veut substituer l'action aux structures, atteindre une plus grande efficacité, décentraliser «les moyens, les pouvoirs, la capacité d'action». Il n'entend toutefois pas réduire le nombre d'employés municipaux mais les «faire travailler à des tâches plus précises et plus visibles».

L'administration municipale «a beaucoup parlé depuis huit ans. Il faudra agir au cours des huit prochaines».

On ne sait toutefois toujours pas ce que l'ex-directeur du Jardin botanique proposera de concret même si les tractations qui ont mené à sa candidature se sont amorcées il y a près d'un an. Un document d'orientation sur «l'économie, l'administration, la qualité de vie» sera rendu public lundi prochain et discuté lors de l'assemblée de fondation de Vision Montréal, le 19 juin, à laquelle participeront 10 délégués de chacun des 51 districts. Le parti compte environ 3000 membres actuellement et M. Bourque s'est donné comme objectif d'en recruter entre 4000 et 5000 autres d'ici au 19 juin.

M. Charbonneau a envoyé à la presse la convocation à l'assemblée d'hier par un télécopieur de son employeur, l'hôpital Notre-Dame. Il a expliqué que son télécopieur était en panne et qu'il avait demandé et obtenu de ses supérieurs l'autorisation d'utiliser celui de l'institution. M. Bourque a promis d'interdire une telle pratique.



Pierre Bourque

LA « PLACE » POUR UNE HONDA



VOICI LES PLUS PETITS PAIEMENTS EN VILLE POUR UNE CIVIC...

CIVIC CX 94 195$* MOIS

CIVIC COUPÉ DX 94 259$* MOIS

CIVIC BERLINE ÉD. SPÉCIALE 94 279$* MOIS

TOUT INCLUS! • TAXES • TRANSPORT • PRÉPARATION QUI DIT MIEUX?

*Prêt achat-rachat royal de 60 mois, limite de 120 000 km, valeur résiduelle garantie, 1 900 $ comptant ou valeur de reprise équivalente.

W2105942

de HONDA blainville

700, boul. Labelle, Blainville (aut. des Laurentides, sortie 25)

435-1122 / 875-1920

IMPORTANT

AVIS DE RAPPEL

4 modèles de sandales pour enfants



Boucle papillon N° 14750

Visage N° 14673

Ourson imprimé N° 14672

Motif géométrique N° 14784

Sears Canada désire aviser ses clients du rappel, par le fabricant, de ces modèles de sandales pour enfants, à semelle de caoutchouc mousse. Sears et le distributeur sont inquiets du fait que les appliques et les rivets de ces sandales peuvent se détacher et présenter un risque pour les enfants qui pourraient les avaler. Si vous avez acheté ces articles, nous vous demandons de les retourner à un magasin Sears pour obtenir un remboursement intégral. Sears Canada regrette sincèrement les inconvénients que cette situation a pu entraîner. Merci de votre collaboration.

SEARS

Attendez-vous à plus

L'AVENTURE N'A PAS D'ÂGE

AU VILLAGE MÉDIÉVAL DE LA RONDE



Nouveau manège!

Dans le noir... tout peut arriver!
Embarquez-vous pour un voyage mystère à l'intérieur du château.
Qu'y verrez-vous? Que se passera-t-il?
Dans le noir... allez donc savoir!

Le DRAGON

Le Mégadôme

Nintendo

Le plus important centre de jeux Nintendo en Amérique du Nord. Venez jouer sur écran géant, c'est bien plus excitant qu'à la maison!

Admission sur le site : 9,70 $*

Accès au CIRQUE et au SPECTACLE DE SKI NAUTIQUE. Donne aussi accès aux manèges suivants : GRANDE ROUE, SPIRALE, TÉLÉPHÉRIQUE et MINIRAIL.

* Taxes en sus

ADMISSION SUR LE SITE JUSQU'À 20 H (JUSQU'À 23 H LES SOIRS DE FEUX)

DERNIÈRE CHANCE HYDROÏD

Attachez vos ceintures pour une dernière expédition transocéanique. Faites vite avant que l'Hydroïd 94 ne cède sa place à une autre projection renversante!

Le Vidéo Rock Café PEPSI MUSIQUEPLUS

Là où les mordus de vidéos et de rock se rencontrent. Un endroit super! Amène tes amis!

Renseignements généraux : Montréal (514) 872-6222.
Extérieur de Montréal (sans frais) : 1 800 361-7178

POUR ALLER À LA RONDE, PRENDRE LE MÉTRO ET L'AUTOBUS, C'EST INTELLIGENT.

ÎLE SAINTE-HÉLÈNE OU 169 - LA RONDE (MÉTRO PAPINEAU)

Parc des Îles de Montréal

La Ronde

L'expérience totale

INFO-GROUPES (514) 935-5161 1 800 361-8020

Nos meilleures valeurs!

Le plus important réseau de concessionnaires au Québec veut vous offrir, chaque jour, un maximum de valeur à un prix minimum.

GM PRIX MINIMUM MAXIMUM VALEUR

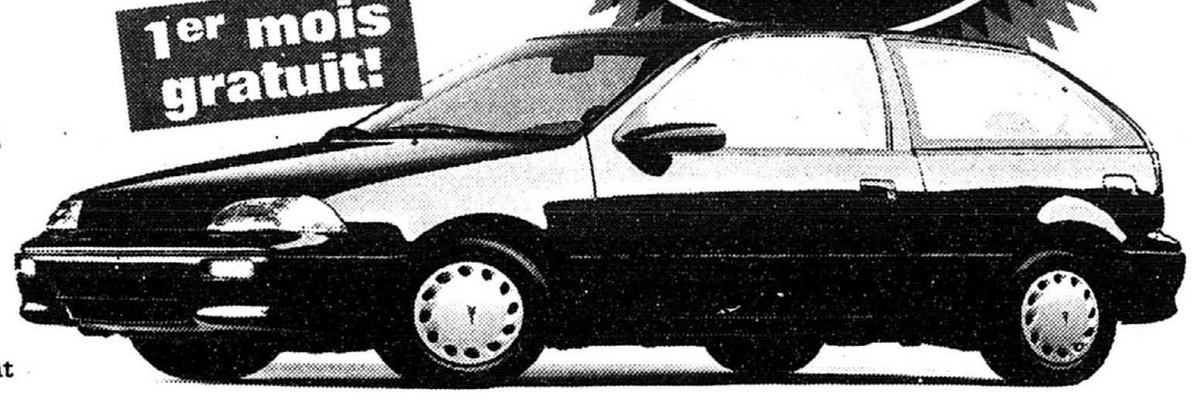
Elle vous offre ce qu'il vous faut

Firefly 3 portes 1994

169$*/mois
pour 36 mois

PRIX MINIMUM MAXIMUM VALEUR

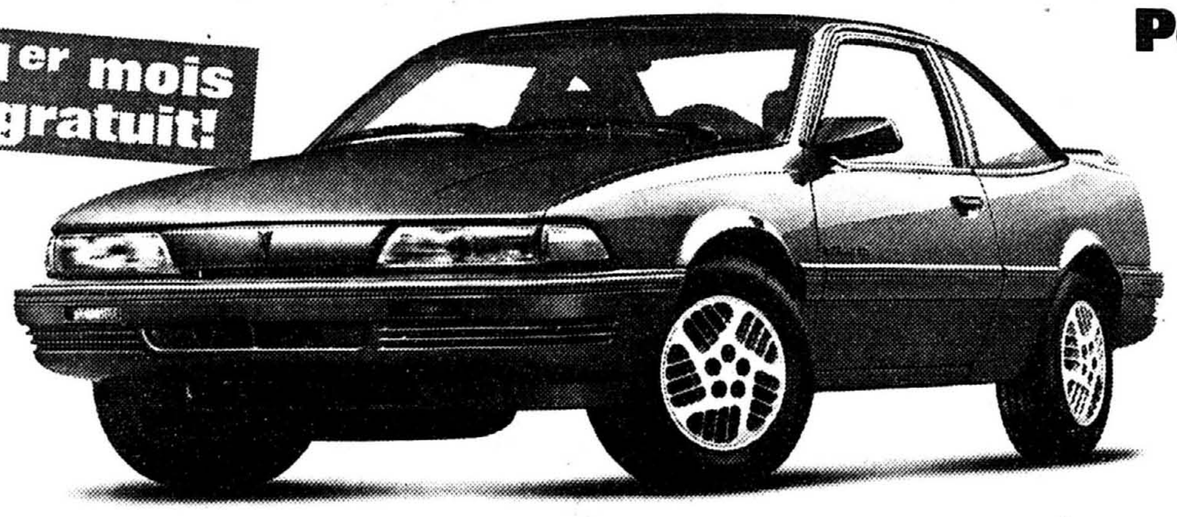
1er mois gratuit!



- Très grande économie d'essence 5,4 l/100km en ville (52 mi/gal) 4,3 l/100km sur la grande route (66 mi/gal)▲
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Suspension indépendante aux 4 roues
- Servo-freins
- Siège arrière à dossier rabattable
- Volant auto-basculant
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Désembueur de lunette arrière

Année après année, le choix populaire des consommateurs

1er mois gratuit!



Pontiac Sunbird LE 2 portes 1994

PRIX MINIMUM MAXIMUM VALEUR

199$*/mois
pour 36 mois

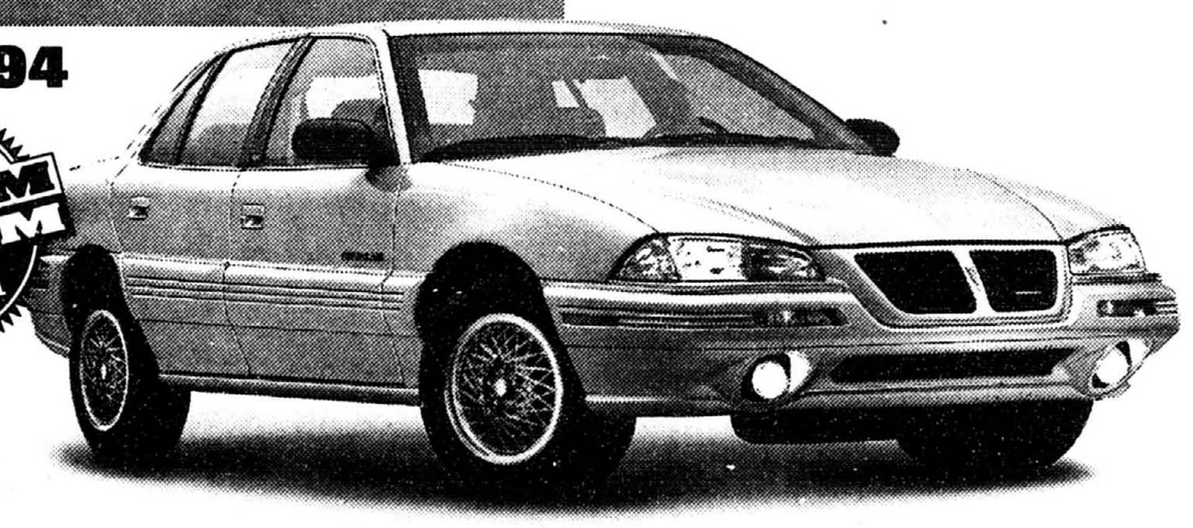
- Moteur 2 litres
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Freins antiblocage (ABS) aux 4 roues
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Verrouillage électrique des portes
- Sièges baquets inclinables
- Vitres teintées
- Aileron arrière
- Rétroviseurs gauche et droit
- Chauffe-moteur

La préférée des passionnés de la route

Pontiac Grand AM SE 4 portes 1994

16 994$**

PRIX MINIMUM MAXIMUM VALEUR



- Moteur V6 de 3,1 L de 160 chevaux
- Boîte automatique 4 vitesses avec surmultipliée
- Freins antiblocage (ABS) aux 4 roues
- Sac gonflable côté conducteur
- Climatiseur
- Régulateur de vitesse
- Lève-glaces électrique
- Miroirs électriques
- Radiocassette AM-FM stéréo
- Verrouillage électrique des portes
- Pneus radiaux quatre saisons de 15"

Une vedette de la durabilité avec ses panneaux de polymère



Pontiac Trans Sport SE 1994

PRIX MINIMUM MAXIMUM VALEUR

18 994$**

- Moteur V6
- Freins antiblocage (ABS) aux 4 roues
- Panneaux de carrosserie en polymère antichocs et antirouille
- Sac gonflable côté conducteur
- Extérieur redessiné
- Climatiseur
- 7 sièges baquets indépendants
- Radiocassette AM-FM stéréo, 4 haut-parleurs
- Poutres de sécurité dans les portières
- Système de chauffage à l'arrière à contrôle indépendant
- Chauffe-moteur
- Phares antibrouillard
- Moulures de bas de caisse

GENERAL MOTORS GARANTIE TOTAL MD 3 ANS / 60 000 km - SANS FRANCHISE***

GM Assistance ROUTIÈRE 24 HEURES†

PONTIAC BUICK GMC GM

Les vraies bonnes affaires, c'est chez nous!

Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1994 en stock comportant les équipements décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif seulement. Les prix des concessionnaires peuvent varier. *Prix basé sur un bail de 36 mois, avec versement initial (ou échange équivalent) de 1 280$ pour la Firefly et de 1 100$ pour la Sunbird, transport et préparation inclus. Premier paiement gratuit. Dépôt remboursable de 300$ exigé. Taxes en sus. Kilométrage limité à 72 000 km. Le coût du kilométrage excédentaire est de 5 ¢ par kilomètre. Sujet à l'approbation du crédit. **Taxes et transport en sus. ***Selon la première éventualité. ▲D'après le guide de consommation de carburant de 1994 de Transport Canada. †L'Assistance routière est offerte sur les modèles GM 1994. Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.



Hillary Clinton s'est rendue à la boutique Repetto acheter des collants de danse pour sa fille Chelsea, hier, à Paris. PHOTO REUTER

Journée parisienne chargée pour Hillary Clinton

Agence France-Presse
PARIS

■ La première dame des États-Unis Mme Hillary Clinton, vêtue d'un tailleur vert amande rehaussé d'un liseret noir, a laissé transparaître tout au long de la journée hier un plaisir non dissimulé à se retrouver à Paris.

«Nous sommes très heureux» d'être en France, a spontanément avoué l'épouse du président américain Bill Clinton, tout en regrettant qu'un emploi du temps serré l'ait empêchée de visiter Paris avec son mari, comme à l'époque où ils étaient étudiants.

«Nous aimerions visiter chaque musée, marcher dans les rues», a-t-elle dit. À cette époque, a-t-elle ajouté, «personne ne nous suivait, personne ne prenait de photos. Nous ne faisions que flâner, parler, visiter».

Mardi, une horde de photographes et de journalistes suivaient pas à pas Mme Clinton, encadrée par deux services d'ordre, français et américain, pas toujours très coordonnés. À chaque halte, elle prenait le temps de s'arrêter quelques instants pour sourire à la presse.

Pour son premier rendez-vous de la journée à l'invitation du ministre des Affaires sociales Mme Simone Veil, Mme Clinton a pris un petit déjeuner en compagnie d'une vingtaine de Françaises, actrices de la vie politique, économique, sociale et culturelle.

C'est ensuite au Palais présidentiel de l'Élysée que la First Lady a été reçue par l'épouse du chef de l'État français, Mme Danielle Mitterrand, avec qui elle a passé une quarantaine de minutes dans la bibliothèque.

Puis, Mme Clinton s'est rendue à l'Opéra de Paris pour un bref intermède plus calme au cours duquel elle a pu admirer le plafond peint par Chagall et regarder quelques minutes trois couples d'étoiles interpréter le final du ballet *In the night* de son compatriote Jerome Robbins, avant d'aller acheter dans un magasin proche des collants de danse et une jupette pour sa fille Chelsea.

Accueillie par Mme Marie-Josèphe Balladur, l'épouse du premier ministre français, sur les marches de l'Hôtel Matignon, Mme Clinton a retrouvé son époux pour un déjeuner en présence de M. Edouard Balladur et de nombreuses personnalités du monde politique et économique.

Avec deux heures de retard, Mme Clinton est ensuite allée au Musée Rodin où elle a rencontré des enfants d'une école voisine. «J'ai voulu revenir dans ce lieu où j'étais venue il y a plus de 15 ans, pour voir les nouvelles sculptures dans le jardin qui n'étaient pas exposées à l'époque», a expliqué, en partie en français, Mme Clinton devant des enfants ravis.

Finalement, elle s'est contentée de regarder les sculptures exposées dans le jardin, sans entrer dans le musée, car elle était attendue à l'Assemblée nationale (chambre des députés) où le président Clinton devait s'adresser aux députés.

La secrétaire et la petite-fille d'Eisenhower se rencontrent par hasard en Normandie

Agence France-Presse
CAEN

■ Sue Jehl, la célèbre secrétaire-soldat du général Dwight Eisenhower, et Susan Eisenhower, petite-fille de celui qui fut le commandant suprême des forces alliées, se sont rencontrées, pour la première fois, par hasard lundi à Granville, en Normandie.

Venues participer aux cérémonies commémoratives du Débarquement, les deux femmes se sont rencontrées à l'hôtel des Bains de Granville, 50 ans après que le général Eisenhower se fut installé dans cet établissement auparavant occupé par des officiers allemands, ont indiqué les responsables de l'hôtel.

Sue Jehl et Susan Eisenhower, émues, ont longuement conversé, a-t-on précisé de même source.

AUJOURD'HUI ET DEMAIN
LES 8 ET 9 JUIN 94
DES RABAIS JUSQU'À 4 000 $*
PROMOTION SPÉCIALE SUR LOCATION PERSONNALISÉE mazda CRÉDIT
DES RABAIS INCROYABLES SUR TOUS NOS VÉHICULES EN STOCK.
* Tous rabais MAZDA inclus
Querin mazda
1530, boul. Chomedey, Laval
688-4787
Ligne Montréal: 336-7272
LOCATION Personnalisée MAZDA
mazda Je me sens bien

IMPLANTS DENTAIRES
Enfin l'esthétique et le confort des dents naturelles



"Quel plaisir de croquer dans une pomme."
Mme Jeannine Barrette, Lachine

CONFORT
— Est-ce que vos dentiers ou partiels vous blessent à l'occasion?
CONFIANCE
— Est-ce que vos dentiers ou partiels vous empêchent de sourire ou de parler en toute confiance?
ESTHÉTIQUE
— Croyez-vous que l'absence de vos dents naturelles contribue à un vieillissement prématuré de votre visage?
ALIMENTATION SANTÉ
— Est-ce que vos dentiers ou partiels vous empêchent de manger ou goûter certains aliments?
PERMANENCE
— Saviez-vous que le premier patient ayant eu des implants dentaires Branemark en bénéficie depuis près de 30 ans?

Il existe plusieurs facteurs à considérer lorsque vous envisagez les implants dentaires. Pour plus de renseignements ou pour une consultation avec un membre de notre équipe, appelez au:

(514) 466-4577 ou au 1 800 567-9591
pour les gens de l'extérieur de Montréal

Head Charette & Associés depuis 1986
CLINIQUES D'IMPLANTS DENTAIRES
5122, rue Sherbrooke Ouest, bureau 202, Montréal
2035, rue Victoria, bureau 301, Saint-Lambert
2100535 - 604

1 CENT
VENTE
AJOUTEZ UN SOU ET DOUBLEZ VOTRE ACHAT!
1¢
DES MILLIERS DE MÈTRES À 1¢!



• CHALLIS • COTON
• FUGIETTE • RAYONNE
• IMPRIMÉS POUR ENFANTS
• RAYONNE • TAFFETAS
• SOIE BRUTE
• SOIE LAVÉE AU SABLE
• LIN/COTON

TOUS LES PATRONS McCALL 3 pour 1
Style 7157

ACCESSOIRES DE COUTURE
• Fils Gütermann
• Tous les appliques
• Ruban au mètre
• Tous les boutons
• Fermetures à glissières
• Velcro au mètre
ÉPARGNEZ 33 1/3 %

*MARCHANDISE SÉLECTIONNÉE SEULEMENT.
ACHETEZ UN MÈTRE DE TISSU ET OBTENEZ-EN UN AUTRE POUR SEULEMENT 1¢.

NOUVEAU!
LES GALERIES JOLIETTE
Joliette, Quebec, 753-1144
PLACE HENRI-BOURASSA
11277, boul. Lacordaire, 327-1113
Plus de 45 magasins pour vous servir! Consultez les pages jaunes pour connaître le magasin le plus près de chez-vous.

BouClair
Ces articles ainsi que plusieurs autres sont en solde jusqu'au 17 juin 1994 ou jusqu'à épuisement de la marchandise.
NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE Nos magasins sont maintenant ouvert à compter de 10h du lundi au vendredi. Le samedi à compter de 9h et le dimanche de 12h à 17h.

Le promoteur québécois d'un «salon de la mode» coupable d'avoir agressé des aspirants mannequins

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Le promoteur du Salon de la mode qui a eu lieu en octobre 1993, à Québec, Denis Godbout, alias Alain Denis, a été reconnu coupable, hier, d'agressions sexuelles sur six jeunes femmes qui voulaient devenir mannequin.

«Le choix n'est pas difficile pour moi. Je ne crois pas un mot de ce que vous dites et je n'ai aucun doute qu'effectivement, vous les avez agressées», a tranché le juge Yvon Mercier, après quatre jours de procès.

Le magistrat a ordonné la détention immédiate de Godbout, un résidant de Beauport, puis a demandé la préparation d'un rapport avant sentence.

«Vous avez un problème et un problème sérieux», lui a-t-il dit avant de fixer le prononcé de la peine au 22 juin.

Les faits pour lesquels Godbout a été reconnu coupable se sont produits au printemps 1993.

Les victimes ont raconté durant le procès avoir été attirées par des annonces publiées dans les journaux.

Dès la première rencontre, Godbout leur demandait de se dévêtir pour voir «si elles avaient les seins et les fesses fermes».

Il prétendait pouvoir faire grossir les seins en leur appliquant un traitement avec une certaine crème.

Le degré d'agression variait selon les victimes, allant des attouchements jusqu'aux relations sexuelles complètes.

Lors de son témoignage, l'accusé a soutenu qu'il s'était découvert des talents de thérapeute en se traitant lui-même, un exercice qui lui aurait fait perdre plus de 20 kilos.

Le procureur de la Couronne, Me René Verret, a fait valoir que l'accusé n'a aucune formation en médecine.

L'homme laissait entendre aux victimes qu'elles pourraient participer au Salon de la mode et leur faisait miroiter la possibilité de lancer leur carrière de mannequin en France.

«Les jeunes filles ont eu affaire à un charlatan. Il leur a vendu des rêves et a obtenu leur consentement par de fausses représentations et des promesses», a plaidé Me Verret, en qualifiant Godbout d'«individu tordu qui n'a aucun sens de la morale».

Denis Godbout qui, jusqu'à hier, se défendait seul, a affirmé que les plaintes étaient le résultat d'un complot ourdi contre lui par des jeunes femmes jalouses parce qu'elles n'avaient pas été choisies pour participer au Salon de la mode.

À propos du témoignage de l'accusé qui a duré trois heures et qu'il a qualifié de «roman fleuve», le juge a dit avoir noté «son pouvoir pas ordinaire de subjuguer les personnes».

Un «jeu de rôle» mortel à Madrid

Agence France-Presse

MADRID

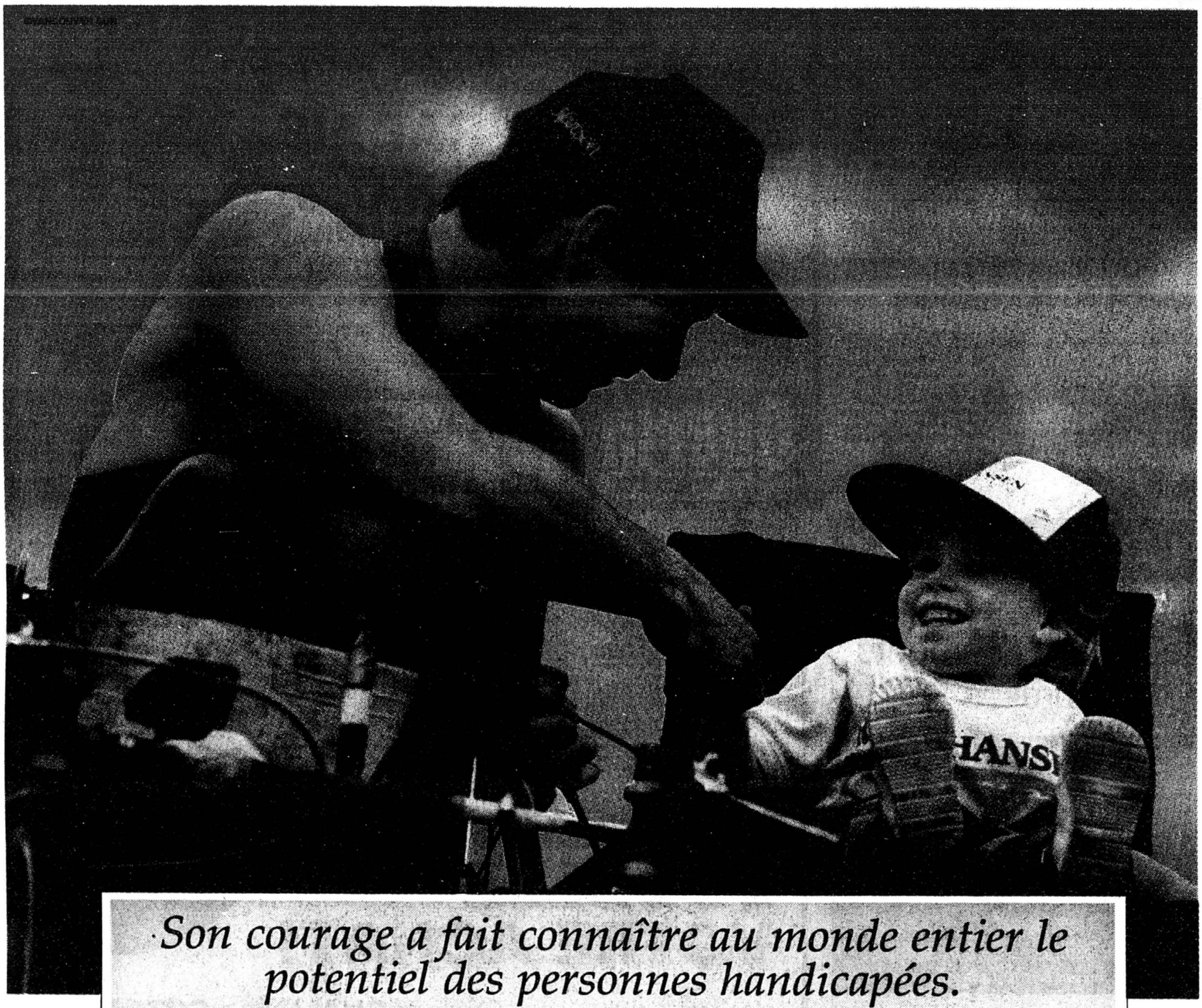
■ Un étudiant et un lycéen ont été arrêtés à Madrid, accusés d'avoir tué à coups de couteau un homme de 52 ans dans le cadre d'un «jeu de rôle», a annoncé hier le commandement supérieur de la police de la capitale, qualifiant l'affaire d'«effrayante».

Les détenus sont un étudiant en chimie de 20 ans, Javier R.C, et son ami de 17 ans, Felix M.R, encore lycéen, lequel a reconnu les faits. Ils ont été appréhendés le 30 avril dernier.

Grands amateurs de «jeux de rôle», les deux jeunes gens ont totalement confondu fiction et réalité, a commenté un fonctionnaire de police.

Chaque participant de ce jeu tient un rôle précis, dans le cadre d'une histoire inventée préalablement. Afin d'appliquer ce scénario, il doit réaliser diverses actions en situation réelle, par exemple dans la rue.

L'histoire, qui s'est terminée le 30 avril par la mort de Carlos M.F, avait été inventée et organisée par Javier. Il avait réussi à tellement captiver ses compagnons de «jeu» que le groupe avait parcouru durant trois heures un quartier populaire de Madrid à la recherche d'une victime qui devait être, selon le scénario fixé, «un petit gros assez âgé»...



Son courage a fait connaître au monde entier le potentiel des personnes handicapées.

Rick Hansen, l'homme que rien n'arrête, reçoit le Prix de la Banque Royale 1994.

Pour Rick Hansen, c'est à l'âge de 15 ans que commença la grande aventure, lorsqu'un accident de camion le laisse paraplégique.

Ce point tournant dans sa vie est à la source de son courage et de sa détermination. Son aptitude à surmonter l'insurmontable lui donnait la chance de devenir un modèle exceptionnel d'inspiration et de motivation pour tant d'autres.

Et c'est ce qu'il fit.

Il fut la première personne handicapée physiquement à s'inscrire en Éducation physique à l'Université de la Colombie-Britannique. Il fonda et mena trois fois à la victoire nationale l'équipe de volleyball en fauteuil roulant de la Colombie-Britannique. Il remporta dix-neuf marathons internationaux en fauteuil roulant et prit part à trois championnats mondiaux de course en fauteuil roulant.

Mais ce n'était pas encore suffisant pour Rick Hansen. Afin de mieux faire connaître au monde entier le potentiel des personnes handicapées, il fit le tour du monde en fauteuil roulant. Deux ans, deux mois, deux jours, quatre continents, 34 pays et 40 000 km plus loin, la tournée avait amassé pas moins de 26 millions de dollars. Et c'est ainsi que fut créé le «Rick Hansen Man in Motion Legacy Fund», un organisme finançant la recherche sur les traumatismes de la moelle épinière, la réhabilitation, le sport en fauteuil roulant et des programmes de sensibilisation.

L'énergie positive émanant de son attitude a sensibilisé l'opinion publique à tel point que les gens réalisent mieux maintenant l'ampleur des obstacles auxquels doivent faire face les personnes handicapées. Désormais, l'objectif de M. Hansen est de «m'assurer d'abord et avant tout que nous maintenons nos efforts et que la compréhension nous fasse passer à l'action».

Pour tout ce qu'il nous lègue, nous remercions et félicitons cet athlète extraordinaire. Rick Hansen, 28e lauréat du Prix de la Banque Royale.

BANQUE ROYALE

125 ans

Le Prix de la Banque Royale est remis en reconnaissance des réalisations extraordinaires de citoyens canadiens ou de personnes vivant au Canada, et dont le travail exceptionnel a contribué de façon importante au bien-être de l'humanité. Dans le cadre des fêtes du 125e anniversaire de la Banque Royale, le prix de cette année a été augmenté à 125 000 $. Le jury indépendant examine les candidatures qui ont été proposées par deux ou plusieurs personnes. Vous pouvez vous renseigner en écrivant au Secrétaire du jury, Prix de la Banque Royale, C.P. 1102, Montréal (Québec) H3C 2X9; téléphone (514) 874-8549.